



Troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN3.0) du Gabon

Novembre 2025

Remerciements

Le Gouvernement de la République Gabonaise exprime sa profonde gratitude à l'ensemble des partenaires techniques et financiers ayant contribué à l'élaboration de la **Contribution Déterminée au niveau National (CDN) 3.0 du Gabon**.

Nos sincères remerciements vont particulièrement au **NDC Partnership** et à **Climate Analytics** pour leur appui technique et financier constant tout au long du processus de préparation et de mise à jour de ce document stratégique. Leur accompagnement a permis de renforcer la qualité analytique, la rigueur scientifique et la cohérence politique de cette nouvelle CDN.

Le Gouvernement adresse également sa reconnaissance à la **Coalition for Rainforest Nations**, au le **HUB Régional sur la transparence de l'action climatique pour l'Afrique Centrale** ainsi qu'au **Centre de collaboration régionale des Nations Unies sur les changements climatiques Afrique de l'Ouest et centrale (RCC WAC Afrique)** pour leur précieuse collaboration dans l'examen technique et la validation préalable du rapport avant sa publication. Leurs contributions ont été essentielles pour garantir la transparence, la conformité et l'alignement de la CDN 3.0 du Gabon avec les exigences de l'Accord de Paris.

Le Gabon salue enfin l'engagement de toutes les parties prenantes nationales, institutions publiques, secteur privé, société civile et partenaires académiques dont la mobilisation et les contributions ont été déterminantes pour faire de cette CDN 3.0 un instrument ambitieux, inclusif et réaliste au service du développement durable et résilient du pays.



Liste des figures.....	v
Liste des tableaux.....	v
Liste des abréviations.....	vii
NOTE AUX LECTEURS.....	viii
Résumé exécutif.....	ix
Information nécessaire à la clarté, la transparence et la compréhension de la CDN.....	xii
1 Introduction.....	1
2 Circonstances nationales.....	4
2.1 Contexte écologique.....	4
2.2 Contexte socioéconomique.....	4
2.3 Profil des émissions.....	5
2.4 Profil de vulnérabilité climatique.....	6
2.5 Cadre politique, juridique et institutionnel de l'action climatique.....	7
2.5.1 Le cadre politique.....	7
2.5.2 Cadre juridique.....	8
2.5.3 Cadre institutionnel.....	8
3 Processus d'élaboration de la CDN3.0.....	9
4 Contributions à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.....	11
4.1 Scénario d'atténuation national.....	11
4.2 Contribution sectorielle à l'atténuation.....	16
4.2.1 Contribution du secteur de l'énergie.....	16
4.2.2 Contribution du secteur AFAT.....	18
4.2.3 Contribution du secteur des déchets.....	21
4.2.4 Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP).....	23
5 Contribution à l'adaptation au changement climatique.....	26
6 Aspects transversaux et autres enjeux stratégiques.....	30
7 Moyens de mise en œuvre.....	35
7.1 Estimation budgétaire globale de la CDN.....	35
7.2 Mécanismes de mobilisation des financements.....	36
7.2.1 Sources nationales de financement.....	36
7.2.2 Sources internationales de financement.....	37
7.2.3 Perspectives de développement des marchés carbone au Gabon.....	38

7.3	Accroissement de l'attractivité et l'accès aux ressources financières.....	39
7.4	Transfert de technologies.....	42
7.5	Renforcement des capacités et appropriation de la CDN.....	43
7.6	Système MNV et cadre de gouvernance.....	44
7.6.1	Cadre MNV renforcé.....	44
7.6.2	Cadre de gouvernance.....	46
8	Contributions aux objectifs de développement durable (ODD) et alignement avec les politiques nationales	51
8.1	Co-bénéfices socio-économiques et alignement avec les politiques nationales	51
8.2	Alignement avec les objectifs de développement durable.....	51
8.3	Contribution aux autres agendas internationaux	53
9	Conclusion	55
	Annexes.....	58
	Annexe 1 : Lois encadrant le domaine de l'environnement et du climat au Gabon.....	58
	Annexe 2 : Politiques et plans sectoriels de développement en cours au Gabon	61
	Annexe 3 : Description détaillée des projets/mesures d'atténuation	65
	Annexe 4 : Description détaillée des projets/mesures d'adaptation.....	74
	Annexe 5 : Description détaillée des mesures transversaux et mesures de mise en œuvre	86
	Annexe 6 : Liste des contributeurs de la CDN3.0 au niveau national.....	91
	Références bibliographiques.....	95

Liste des figures

Figure 1 : Trajectoires des émissions nationales dans les scénarios d'atténuation (source : BTR,2024)	14
Figure 2: Trajectoires des émissions dans les scénarios d'atténuation du secteur de l'énergie (source : BTR,2024).....	17
Figure 3 : Trajectoires des émissions du secteur AFAT	19
Figure 4 : Trajectoires des émissions dans le sous-secteur agricole	20
Figure 5: Trajectoires des émissions dans le sous-secteur FAT	21
Figure 6 : Trajectoires des émissions dans le secteur des déchets	23
Figure 7 : Trajectoires des émissions dans le secteur PIUP	24
Figure 8: Coordination nationale du système MRV	45
Figure 9 : Cadre de gouvernance climatique du Gabon	48

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tendances des émissions de GES de 2010 à 2023 en gg CO ₂ eq	5
Tableau 2 : Emissions de GES hors FAT de l'année 2023 par type de gaz.....	6
Tableau 3 : Politiques nationales de développement en cours au Gabon	10
Tableau 4 : Description et hypothèses sous-jacentes aux scénarios d'émission.....	12
Tableau 5: Scenarii des émissions nationales hors FAT	13
Tableau 6: Scenarii des émissions nationales avec FAT	14
Tableau 7 : Priorités de développement définies dans la VLT du Gabon	15
Tableau 8 : Projection des émissions du secteur Energie (GgCO ₂ eq).....	17
Tableau 9: Projection des émissions du secteur AFAT (GgCO ₂ eq).....	18
Tableau 10 : Projection des émissions du sous-secteur Agriculture (GgCO ₂ eq).....	19
Tableau 11 : Projection des émissions du sous- secteur FAT (GgCO ₂ eq).....	21
Tableau 12 : Projection des émissions du secteur Déchets (GgCO ₂ eq)	22
Tableau 13 : Projection des émissions du sous- secteur PIUP (GgCO ₂ eq)	24
Tableau 14: Mesures d'adaptation prioritaire	27
Tableau 15 : Mesures/pistes d'action pour la prise en compte des aspects transversaux dans la CDN3.0	33
Tableau 16 : Budget global de la CDN3.0 du Gabon	35
Tableau 17 : Mesures pour le renforcement de l'accès aux financements climatique au Gabon.....	41
Tableau 18 : Objectifs de renforcement de capacité et d'appropriation pour la mise en œuvre de la CDN 3.0	43
Tableau 19 : Mesures pour le renforcement du système MNV gabonais	45
Tableau 20 : Mesure de renforcement du cadre de gouvernance climatique au Gabon.....	49
Tableau 21 : Alignement des mesures de la CDN3.0 du Gabon avec les Objectifs de développement durable (ODD)	52
Tableau 22 Principales lois encadrant le domaine de l'environnement et du climat au Gabon	58
Tableau 23 : Politiques nationales de développement en cours au Gabon	61
Tableau 24 : Politiques et stratégies sectorielles en cours de mise en œuvre au Gabon.....	62
Tableau 25 : Description détaillée des mesures/Projets pour l'atténuation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie	65

Tableau 26 : Description détaillée des mesures/Projets pour l'atténuation des émissions de GES dans le secteur de l'agriculture	68
Tableau 27 : Description détaillée des mesures/Projets pour l'atténuation des émissions de GES dans le secteur FAT	69
Tableau 28 : Description détaillée des mesures/Projets pour l'atténuation des émissions de GES dans le secteur des Déchets.....	73
Tableau 29 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur de l'Energie.....	74
Tableau 30 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur de l'agriculture	75
Tableau 31 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur FAT ..	78
Tableau 32 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur Déchets	79
Tableau 33 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur du développement urbain.....	80
Tableau 34 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur des ressources en eau	81
Tableau 35 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur de la Biodiversité	82
Tableau 36 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans les zones côtières	83
Tableau 37: Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur de la santé.....	84
Tableau 38 : Description détaillée des mesures transversales	86
Tableau 39 : Description détaillée des mesures financières	87
Tableau 40 : Description détaillée des mesures de renforcement de capacité.....	88
Tableau 41 : Description détaillée des mesures de renforcement du système MNV	89
Tableau 42 : Description détaillée des mesures de gouvernance climatique	90

Liste des abréviations

AFAT	Agriculture, Foresterie et Autres Utilisations des Terres
AND	Autorité Nationale Désignée
BAD	Banque Africaine de Développement
BAU	Business As Usual (scénario de référence)
BDEAC	Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale
BTR	Rapport Biennal de Transparence
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CNC	Conseil National Climat
CTVD	Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets
FAT	Foresterie et Affectation des Terres
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GST	Global Stocktake (Bilan mondial)
HFLD	High Forest Cover, Low Deforestation
IDH	Indice de Développement Humain
ITMOs	Internationally Transferred Mitigation Outcomes
MNV	Mesure, Notification et Vérification
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAT	Plan d'Accélération de la Transformation
PGFC	Plateforme Gabon pour le Financement Climatique
PIUP	Procédés Industriels et Utilisation de Produits
PNA	Plan National d'Adaptation
PNDT	Plan National de Développement pour la Transition
PNCD	Plan National de Croissance et de Développement
PSGE	Plan Stratégique Gabon Émergent
REDD+	Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts
SNTBG	Système National de Traçabilité du Bois du Gabon
SSAAA-CDN	Système de Suivi des Actions d'Atténuation et d'Adaptation de la CDN
SSFCODD	Système de Suivi de la Finance Climatique et des ODD
UDPC	Unité de Développement de Projets Climat
VLТ	Vision Climatique à Long-Terme
WAM	With Additional Measures
WEM	With Existing Measures
ZES	Zone Économique Spéciale

NOTE AUX LECTEURS

La troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) du Gabon s'inscrit dans la continuité des engagements climatiques du pays, tout en traduisant une ambition renforcée en matière de développement durable, de résilience et de transition bas-carbone.

Elle expose les orientations stratégiques, les objectifs nationaux et les mesures prioritaires d'atténuation et d'adaptation que le Gabon entend mettre en œuvre à l'horizon 2030 et au-delà, conformément à la Vision à Long Terme de Développement et aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris.

Le document est structuré en deux grandes parties :

- **Les 55 premières pages** présentent la CDN proprement dite, incluant le contexte, les objectifs, les scénarios, les hypothèses, les contributions chiffrées et les mécanismes de mise en œuvre et de suivi.
- **Les annexes** détaillent les projets planifiés et proposés pour l'atteinte des objectifs d'ici 2035. Ces annexes précisent, pour chaque projet, la description, l'entité de mise en œuvre, les entités d'appui, les besoins de financement, les bénéficiaires, la période de mise en œuvre, ainsi que les actions prévues entre 2025 et 2035.

La CDN 3.0 a été élaborée sous la coordination du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, avec la contribution des institutions publiques, du secteur privé, des collectivités locales, de la société civile, du milieu académique et des partenaires techniques et financiers.

Les analyses, hypothèses et projections présentées reposent sur les meilleures données disponibles à la date de rédaction et pourront être actualisées afin de refléter les évolutions économiques, technologiques et institutionnelles du pays.

La CDN 3.0 constitue ainsi une feuille de route nationale vers la neutralité carbone, la résilience climatique et une croissance verte et inclusive pour le Gabon.



Résumé exécutif

Contexte et portée

Le Gabon présente sa CDN révisée pour la période 2025-2035, alignée sur les conclusions du premier Bilan mondial de la COP28. En tant que pays à haute couverture forestière et faible déforestation, le Gabon conserve son statut exceptionnel de puits net de carbone avec une absorption nette de -72,4 MtCO₂eq en 2023. Cette troisième version s'appuie sur l'évaluation de la CDN précédente, renforce l'ambition du pays à maintenir son statut de puits net de carbone et fait de l'adaptation une priorité stratégique à part entière.

Engagements d'atténuation



La trajectoire nationale du Gabon, qui intègre à la fois les émissions de tous les secteurs et les absorptions de la forêt, révèle une ambition climatique considérablement renforcée. Le pays part d'une situation unique, celle d'un puits de carbone net, et son objectif est de maintenir et même d'accroître cette capacité face aux pressions du développement.

Le scénario de référence (BAU) montre une vulnérabilité. Sans action climatique renforcée, la capacité d'absorption nette du pays est projetée à **-69,3 MtCO₂eq en 2030**, puis à **-58,2 MtCO₂eq en 2035**. Cette baisse progressive signifie que le puits de carbone gabonais s'affaiblirait, réduisant sa contribution à la lutte contre le changement climatique.

La mise en œuvre des politiques existantes (**scénario With Existing Measures WEM**)

inverse déjà cette tendance. Grâce aux mesures déjà en cours, le Gabon projette de maintenir une absorption nette de **-79,4 MtCO₂eq en 2030**, soit une amélioration de **14,6%** par rapport au scénario BAU. Cette trajectoire se renforce encore d'ici **2035, avec une absorption de -92,4 MtCO₂eq**, surpassant de **58,7%** le scénario tendanciel.

L'ambition maximale (**scénario With Additional Measures WAM**) repose sur un soutien international. Avec des financements et des technologies supplémentaires, le Gabon pourrait déployer son plein potentiel. Dès **2030, l'absorption nette atteindrait -94,9 MtCO₂eq**, dépassant de **37%** le scénario BAU. L'objectif culminant pour **2035 est de -121,5 MtCO₂eq**, ce qui représente plus du double (**+108,6%**) de la capacité d'absorption qui serait disponible sans action climatique.

Tableau RE1 : Scenarii des émissions au niveau national incluant les absorptions du sous-secteur FAT (MtCO₂eq)

Scénario (National avec FAT)	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	-73,2	-78,4	-69,3	-	-58,2	-
WEM	-	-89	-79,4	14,60%	-92,4	58,70%
WAM	-	-93,8	-94,9	37,00%	-121,5	108,60%

Les réductions sectorielles contribuent significativement à cette performance. Le secteur énergétique prévoit une diminution de 73% de ses émissions grâce au déploiement des énergies renouvelables. Les procédés industriels réduiront de 80% l'utilisation des HFC conformément au Protocole de Kigali. La gestion des déchets évolue vers un modèle "zéro déchet" par la valorisation énergétique et le recyclage, tandis que l'agriculture adopte des pratiques climato-intelligentes.

Stratégie d'adaptation



La CDN 3.0 du Gabon intègre une stratégie d'adaptation élaborée pour faire face aux impacts déjà visibles du changement climatique. Celle-ci se structure autour de quatre piliers essentiels visant à protéger la population, l'économie et les écosystèmes du pays.

Face à la menace de l'élévation du niveau de la mer, la protection des zones côtières est une priorité nationale. L'objectif est de sauvegarder les infrastructures économiques vitales situées sur le littoral, comme les ports et les installations industrielles, grâce à un mélange d'ouvrages de génie civil et de solutions naturelles comme la restauration des mangroves.

Pour garantir la sécurité alimentaire, le Gabon misera sur une transformation de son agriculture. Le pays promeut des pratiques climato-intelligentes et l'agroforesterie pour renforcer la résilience des cultures face aux sécheresses, aux inondations et aux nouveaux ravageurs, tout en améliorant la productivité durable.

Le Gabon vise également à sécuriser l'approvisionnement en eau potable et à usage agricole. Elle passe par la protection des bassins versants, une meilleure gestion de la demande et le renforcement des infrastructures face aux risques de pénurie et de pollution accrus.

Les villes gabonaises, souvent touchées par des inondations, devront être adaptées. La stratégie prévoit de renforcer la résilience des infrastructures urbaines par une meilleure gestion des eaux pluviales, la modernisation des réseaux d'assainissement et le développement de systèmes d'alerte précoce pour les catastrophes voir au-delà même des zones urbaines.

Enfin, le système de santé devra s'adapter pour répondre aux maladies sensibles au climat. Le pays renforcera la surveillance épidémiologique des maladies comme le paludisme ou la dengue, dont la propagation est favorisée par les changements de température et de précipitations, et préparera ses structures sanitaires à ces nouvelles menaces.

Aspects transversaux et autres considérations stratégiques

Des aspects transversaux notamment le genre et l'inclusion sociale, les jeunes et l'enfance, la transition juste, les pertes et préjudices, la paix et sécurité liés au climat ainsi que d'autres enjeux stratégiques notamment l'économie bleue et l'adhésion au Freshwater Challenge, le numérique et les technologies digitales, la valorisation des savoirs traditionnels ont été pris en compte au regard de leur place dans le développement socio-économique du pays. En outre, l'engagement accru du secteur privé et des institutions de finances ont été pris en compte au regard de leur rôle stratégique.

Besoins en financement et stratégie de mobilisation

La mise en œuvre de la CDN 3.0 du Gabon nécessite un budget global estimé à **3 951,314 milliards de FCFA**, dont **83 % pour l'atténuation (3 278,6 milliards FCFA)** et **17 % pour l'adaptation (672,7 milliards FCFA)**. Les secteurs prioritaires en termes d'investissement sont l'énergie (3 115 milliards FCFA), les forêts (342 milliards FCFA) et l'agriculture (242 milliards FCFA).

Sur ce montant total, **seuls 92,133 milliards FCFA ont déjà été mobilisés**, révélant un **besoin additionnel supérieur à 3 850 milliards FCFA**. Cette situation met en évidence la nécessité d'une **stratégie ambitieuse et coordonnée de mobilisation des financements climat**.

Le Gabon adopte une approche innovante pour mobiliser les ressources nécessaires. La création de la **Plateforme Gabonaise pour le Financement Climatique (PGFC)** servira de guichet unique pour structurer les projets et attirer les investissements. La valorisation des actifs carbone représente un levier financier crucial, avec l'exploitation des 187 millions de crédits REDD+ déjà certifiés et le recours aux mécanismes de l'Article 6 de l'Accord de Paris. Le pays positionne également sa stratégie sur les marchés volontaires internationaux et participe activement à l'Initiative Africaine des Marchés Carbone. Le Gabon mise également sur la mobilisation des fonds philanthropiques notamment les ressources provenant des fondations, des entreprises et des individus disposés à soutenir l'action climatique au Gabon.

En complément des mesures d'atténuation et d'adaptation, des **mesures transversales et de mise en œuvre** (renforcement institutionnel, MNV, renforcement des capacités, transparence, outils fiscaux et financiers, etc.) sont nécessaires pour assurer l'efficacité et la pérennité de la CDN 3.0. Le **budget estimatif** de ces mesures transversales est de **144,5 milliards de FCFA**. Lorsqu'on additionne ce montant au besoin initial, le **coût total global de la CDN 3.0**, incluant les mesures sectorielles et les mesures transversales de mise en œuvre, s'élève donc à **4 095,464 milliards de FCFA**.

Renforcement institutionnel pour la mise en œuvre

La réussite de la CDN 3.0 repose sur un cadre institutionnel solide. La création d'une **Unité de Développement de Projets Climatiques (UDPC)** permettra de professionnaliser le montage des projets bancables. **Le Conseil National du Climat (CNC)** voit son rôle de pilotage stratégique renforcé, tandis que le système de Mesure, Notification et Vérification amélioré garantit la transparence et la redevabilité des actions climatiques et surtout facilite l'évaluation des efforts et progrès accomplis. La collaboration est également renforcée avec toutes les parties prenantes pour assurer une mise en œuvre réussie de la CDN3.0. Le rôle du secteur privé, des organisations de la société civile (OSC) se voit renforcé pour soutenir le gouvernement dans ses efforts de lutte contre les changements climatiques et la réalisation des ambitions projetées.

Perspectives

La CDN 3.0 consolide la position du Gabon comme un des leaders climatiques en Afrique et dans le Monde, démontrant la compatibilité entre préservation environnementale et développement socio-économique. Sa mise en œuvre réussie nécessitera un partenariat solide entre l'État, le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux, faisant du capital naturel un atout stratégique pour les générations futures.

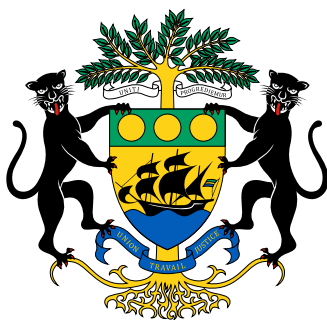
Information nécessaire à la clarté, la transparence et la compréhension de la CDN

Conformément à la décision 1/CP.21, le Gabon présente les informations nécessaires à la clarté, la transparence et la compréhension (ICTU) dans le cadre de sa CDN3.0 dans le tableau suivant :

Éléments ICTU	CDN3 (2025)																																										
Type d'engagement	La CDN3 conserve cet engagement de neutralité carbone mais introduit une nouveauté majeure : la mise en priorité de l' adaptation pour protéger les populations et infrastructures. Elle distingue désormais les contributions WEM (With Existing Measures - financées par ressources nationales) et WAM (With Additional Measures - conditionnelles à un soutien international).																																										
Périmètre	<p>La CDN3 conserve le périmètre national, mais s'élargit en intégrant explicitement les secteurs de la santé, de l'urbanisme résilient, de l'eau et des zones côtières. Cette approche reflète une articulation plus forte entre adaptation et atténuation et renforce la dimension multisectorielle.</p> <p>Les gaz à effets de serre pris en compte sont dans la présente CDN révisée sont le Dioxyde de carbone (CO₂), le Méthane (CH₄), le Protoxyde d'azote (N₂O), les gaz F comme l'Hydrofluorocarbure (HFC), l'Hydrocarbures perfluorés (PFC), l'Hexafluorure de soufre (SF₆).</p>																																										
Année de référence	La CDN3 actualise l'année de référence à 2023 , conformément au Premier Rapport Biennal de Transparence (2024) et à la Troisième Communication Nationale . Cette mise à jour améliore la robustesse des données et leur compatibilité avec le Cadre de Transparence Renforcé (CTR).																																										
Période d'engagement	Couverture : 2025-2035 , alignée sur la Vision Climatique à Long-Terme du Gabon (VLT, 2024)																																										
Niveau de réduction	<p>La CDN3 établit des trajectoires chiffrées : sans FAT, réduction de -20 % (WEM) et -30 % (WAM) en 2030 par rapport au BAU, puis -23 % (WEM) et -40 % (WAM) en 2035. Avec FAT, les absorptions s'améliorent de +15 % (WEM) à +37 % (WAM) en 2030, et jusqu'à +108 % en 2035, consolidant le rôle du Gabon comme l'un des plus grands puits de carbone mondiaux.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>BAU 2030 (GgCO₂eq)</th> <th>WEM 2030 (GgCO₂eq)</th> <th>WAM 2030 (GgCO₂eq)</th> <th>BAU 2035 (GgCO₂eq)</th> <th>WEM 2035 (GgCO₂eq)</th> <th>WAM 2035 (GgCO₂eq)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Énergie (y compris transport & bâtiments)</td> <td>5 229</td> <td>3 113 (-40 % vs BAU)</td> <td>1 212 (-77 % vs BAU)</td> <td>5 454</td> <td>2 542 (-53 %)</td> <td>1 404 (-74 %)</td> </tr> <tr> <td>PIUP</td> <td>490</td> <td>256 (-48 % vs BAU)</td> <td>199 (-59 % vs BAU)</td> <td>697</td> <td>199 (-71 %)</td> <td>142 (-80 %)</td> </tr> <tr> <td>Déchets</td> <td>3,23</td> <td>3,22 (-0,5 % vs BAU)</td> <td>≈ 0 (-100 % vs BAU)</td> <td>3,58</td> <td>3,56 (-1 %)</td> <td>≈ 0 (-100 %)</td> </tr> <tr> <td>Agriculture</td> <td>9,52</td> <td>9,28 (-2,5 % vs BAU)</td> <td>9,00 (-5,5 % vs BAU)</td> <td>10,01</td> <td>9,74 (-2,7 %)</td> <td>9,43 (-5,8 %)</td> </tr> <tr> <td>FAT (Forêts et autres terres)</td> <td>-79 520</td> <td>-87 578 (+10 % vs BAU)</td> <td>-102 114 (+28 % vs BAU)</td> <td>-69 814</td> <td>-101 301 (+45 % vs BAU)</td> <td>-128 387 (+84 % vs BAU)</td> </tr> </tbody> </table>	Secteur	BAU 2030 (GgCO ₂ eq)	WEM 2030 (GgCO ₂ eq)	WAM 2030 (GgCO ₂ eq)	BAU 2035 (GgCO ₂ eq)	WEM 2035 (GgCO ₂ eq)	WAM 2035 (GgCO ₂ eq)	Énergie (y compris transport & bâtiments)	5 229	3 113 (-40 % vs BAU)	1 212 (-77 % vs BAU)	5 454	2 542 (-53 %)	1 404 (-74 %)	PIUP	490	256 (-48 % vs BAU)	199 (-59 % vs BAU)	697	199 (-71 %)	142 (-80 %)	Déchets	3,23	3,22 (-0,5 % vs BAU)	≈ 0 (-100 % vs BAU)	3,58	3,56 (-1 %)	≈ 0 (-100 %)	Agriculture	9,52	9,28 (-2,5 % vs BAU)	9,00 (-5,5 % vs BAU)	10,01	9,74 (-2,7 %)	9,43 (-5,8 %)	FAT (Forêts et autres terres)	-79 520	-87 578 (+10 % vs BAU)	-102 114 (+28 % vs BAU)	-69 814	-101 301 (+45 % vs BAU)	-128 387 (+84 % vs BAU)
Secteur	BAU 2030 (GgCO ₂ eq)	WEM 2030 (GgCO ₂ eq)	WAM 2030 (GgCO ₂ eq)	BAU 2035 (GgCO ₂ eq)	WEM 2035 (GgCO ₂ eq)	WAM 2035 (GgCO ₂ eq)																																					
Énergie (y compris transport & bâtiments)	5 229	3 113 (-40 % vs BAU)	1 212 (-77 % vs BAU)	5 454	2 542 (-53 %)	1 404 (-74 %)																																					
PIUP	490	256 (-48 % vs BAU)	199 (-59 % vs BAU)	697	199 (-71 %)	142 (-80 %)																																					
Déchets	3,23	3,22 (-0,5 % vs BAU)	≈ 0 (-100 % vs BAU)	3,58	3,56 (-1 %)	≈ 0 (-100 %)																																					
Agriculture	9,52	9,28 (-2,5 % vs BAU)	9,00 (-5,5 % vs BAU)	10,01	9,74 (-2,7 %)	9,43 (-5,8 %)																																					
FAT (Forêts et autres terres)	-79 520	-87 578 (+10 % vs BAU)	-102 114 (+28 % vs BAU)	-69 814	-101 301 (+45 % vs BAU)	-128 387 (+84 % vs BAU)																																					
Secteurs couverts	Energie, AFAT, Déchet, PIUP. La CDN3 inclut en plus des secteurs clés pour l'adaptation : santé, ressources en eau, zones côtières et développement urbain résilient . Cette couverture élargie traduit la volonté de relier l'action																																										

	<p>climatique aux priorités de développement national et d'asseoir une résilience accrue du pays face aux chocs climatiques. Au-delà de ces secteurs, la CDN3 prend aborde des questions transversales notamment le genre, la paix et sécurité lié aux changements climatiques, les pertes et préjudices, l'économie bleue, le freshwater, le secteur privé, etc.</p>
<p>Processus de planification</p>	<p>La planification de la CDN3 du Gabon repose sur une approche participative, multisectorielle et intégrée, en s'appuyant sur les réformes juridiques récentes et les dispositifs institutionnels déjà établis.</p> <p>1. Pilotage politique et stratégique</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Conseil National Climat (CNC), placé sous l'autorité de la Présidence de la République, conserve un rôle de coordination stratégique. Il assure la cohérence entre les engagements internationaux du Gabon (Accord de Paris, CAFI, Protocole de Kigali) et les priorités nationales de développement (Plan Stratégique Gabon Émergent, Vision 2050). ○ Le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Transition Écologique est l'entité de tutelle pour la mise en œuvre technique et la supervision de la CDN3 ○ La Vision Climatique à Long-Terme du Gabon, qui trace la trajectoire nationale vers une économie bas-carbone, aux impacts climatiques et inclusive à l'horizon 2050 a constitué un socle stratégique de la présente CDN3.0 <p>2. Dispositifs institutionnels et sectoriels</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Chaque ministère sectoriel (énergie, agriculture, forêts, mines, transport, urbanisme, santé, eau, déchets) est chargé de décliner les objectifs de la CDN3 dans ses politiques et plans sectoriels. ○ Des unités techniques climat sont en cours de mise en place au sein des ministères, afin d'intégrer les objectifs d'atténuation et d'adaptation dans les stratégies sectorielles et les budgets annuels. ○ Les collectivités locales sont associées dans le cadre de l'adaptation, notamment pour la gestion des inondations urbaines, l'adaptation côtière, la planification territoriale et la protection des ressources naturelles. <p>3. Cadre juridique et réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La Loi n°018/2022 sur les changements climatiques fournit le socle légal, en rendant obligatoire l'intégration des considérations climatiques dans les politiques publiques, les budgets et les investissements privés. ○ Elle établit aussi des instruments économiques (écotaxes, redevances carbone, marchés carbone domestiques) et institutionnels (Fonds national climat) pour soutenir la mise en œuvre. <p>4. Système de suivi-évaluation et transparence</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Système national MRV (Mesure, Notification, Vérification) est renforcé pour suivre la mise en œuvre des mesures d'atténuation (GES) et d'adaptation (indicateurs de résilience).

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le Premier Rapport Biennal de Transparence (2024) sert de base pour institutionnaliser le suivi des engagements. ○ Des rapports périodiques au CNC et au Parlement permettront d’assurer la redevabilité. <p>5. Mobilisation des parties prenantes et financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le secteur privé est mobilisé à travers des partenariats public-privé (PPP climatiques), des incitations fiscales vertes et l’accès aux crédits carbone. ○ La société civile, les ONG et les communautés locales participent à la co-construction et au suivi des projets, notamment dans le secteur forestier (forêts communautaires, REDD+). ○ La mobilisation financière repose sur deux piliers : ressources nationales (budgets verts, Fonds climat, écotaxes) et ressources internationales (FVC, GEF, CAFI, ACMI, obligations vertes). <p>6. Mécanisme opérationnel de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La CDN3 sera mise en œuvre via un portefeuille de projets et programmes climatiques, classés en inconditionnels (WEM) et conditionnels (WAM). ○ Chaque projet sera accompagné d’une fiche technique détaillant objectifs, coûts, indicateurs de suivi et sources de financement. ○ Le Plan National d’Adaptation (PNA) et la Vision Climat LT 2050 servent de cadres de cohérence, garantissant que la CDN3 s’insère dans une trajectoire nationale durable.
<p>Hypothèses et approche méthodologique</p>	<p>La CDN3 du Gabon s’appuie sur les hypothèses et méthodes développées dans le Premier Rapport Biennal de Transparence (2024). Trois scénarios ont été élaborés : BAU (poursuite tendancielle), WEM (mesures existantes) et WAM (mesures additionnelles conditionnelles). Les projections intègrent les dynamiques démographiques, économiques et énergétiques, ainsi que l’évolution des usages des terres et de la gestion des forêts. Les inventaires et projections sont réalisés selon les lignes directrices du GIEC 2006 (avec raffinement 2019) et le logiciel GACMO pour l’évaluation coûts-bénéfices des mesures. Les forêts et terres sont modélisées à partir de données de télédétection et des tendances récentes de déforestation, tandis que les secteurs agriculture et déchets intègrent des hypothèses de croissance de la demande et de renforcement des pratiques durables. Cette approche garantit la cohérence entre les engagements de la CDN3.0, la Vision Climat Long Terme 2050 et le Cadre de Transparence Renforcé.</p>
<p>En quoi la CDN est juste et ambitieuse</p>	<p>La CDN3 se veut plus équilibrée et ambitieuse : elle consolide le rôle de puits net de carbone tout en plaçant l’adaptation comme priorité nationale, afin de répondre aux vulnérabilités croissantes (inondations, érosion côtière, sécheresses, vagues de chaleur). Elle justifie son ambition par la double exigence de justice climatique (le Gabon émet peu mais est vulnérable) et de leadership africain (neutralité carbone + résilience).</p>



1 Introduction

La République Gabonaise, signataire de l'Accord de Paris depuis 2016, réaffirme à travers la présente Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) son engagement à contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Conformément à l'article 4.9 de l'Accord, le Gabon a procédé à la révision de sa CDN, en réponse aux conclusions du premier Bilan mondial (Global Stocktake - GST¹) publié lors de la COP28 en 2023. Ce dernier bilan a mis en évidence l'insuffisance collective des efforts actuels et a appelé à une augmentation urgente des ambitions en matière d'atténuation, d'adaptation et de soutien aux pays en développement.

Dans ce contexte international, la CDN3.0 du Gabon s'inscrit à la fois dans le respect des engagements climatiques internationaux et dans une volonté nationale d'intensifier ses efforts à l'horizon 2035 et au-delà. Pays à haute couverture forestière et faible déforestation (HFLD), le Gabon demeure l'un des rares États au monde à maintenir un bilan net négatif en émissions de gaz à effet de serre, avec une absorption nette estimée à 72,4 MtCO₂eq en 2023 d'après les travaux du *Rapport Biennal de Transparence (BTR)* publié par le pays en 2024. Cette singularité positionne le pays comme un puits de carbone global, jouant un rôle stratégique dans la stabilisation du climat mondial.

Depuis la CDN 2.0 soumise en 2022, des progrès importants ont été réalisés notamment l'adoption des textes législatifs et réglementaires (ordonnance sur les changements climatiques, révision de la loi forestière, etc.), la mise en place d'outils de transparence climatique renforcés notamment l'élaboration du premier BTR du pays ainsi que la 3^{ème} communication nationale sur les changements climatiques du pays, et l'élaboration des cadres stratégiques tels que la Vision Climatique à Long-Terme (VLT) du Gabon. L'évaluation de la CDN2.0 a permis de recenser cinquante-quatre projets sectoriels couvrant l'énergie, l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres (FAT), les déchets et les zones côtières contribuant à l'atteinte des objectifs fixés et à l'amélioration de la capacité d'absorption nette du pays d'environ 6% entre 2021 et 2024.

Toutefois, la mise en œuvre de la CDN a aussi révélé des défis majeurs liés entre autres à l'accès aux financements climatiques, l'intégration accrue de l'adaptation, la valorisation des marchés carbone et au renforcement des capacités institutionnelles et sectorielles.

La CDN3.0 s'inscrit ainsi dans l'opérationnalisation de la Vision Climatique à Long-Terme du Gabon, qui trace la trajectoire nationale vers une économie bas-carbone, aux impacts climatiques et inclusive à l'horizon 2050. Elle vise notamment à :

- Maintenir et renforcer la neutralité carbone du Gabon au-delà de 2050 ;

¹ [Global Stocktake reports highlight urgent need for accelerated action to reach climate goals | United Nations](#)

- Tirer parti des enseignements des CDN précédentes et des consultations multi-acteurs ;
- Améliorer la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques ;
- Améliorer la gouvernance climatique et renforcer la transparence dans l'action climatique du Gabon.

Cette nouvelle CDN constitue une étape déterminante dans la trajectoire climatique du Gabon. Elle résulte d'un processus de concertation inclusif et multisectoriel qui a mobilisé l'ensemble des parties prenantes nationales : institutions publiques, collectivités locales, secteur privé, société civile, monde académique et partenaires techniques et financiers. Fondée sur des données scientifiques actualisées, la présente CDN traduit la volonté du pays d'ancrer ses choix climatiques dans les meilleures connaissances disponibles.

Elle affirme ainsi la détermination du pays à conjuguer ambition et responsabilité, en fixant des objectifs mesurables, transparents et crédibles, et en renforçant les synergies entre politiques climatiques, le développement durable, la protection de la biodiversité et la résilience des communautés.



2 Circonstances nationales

2.1 Contexte écologique

Le Gabon est un pays d'Afrique centrale d'une superficie de près de 267 667 km². Situé au cœur du bassin du Congo, deuxième plus grand massif forestier tropical au monde, il bénéficie d'une position géographique stratégique sur la façade atlantique, avec plus de 800 km de côtes (VLT, 2024)². Le pays est reconnu comme un État à haute couverture forestière et faible taux de déforestation (HFLD), avec près de 88 % de son territoire recouvert de forêts naturelles (VLT, 2024). Ce capital naturel exceptionnel, également souligné dans la Vision Climat à Long Terme du Gabon, fait du Gabon un acteur majeur en matière de séquestration du carbone.

Grâce à cette couverture forestière extensive, le Gabon joue un rôle majeur dans la séquestration du carbone. Jusqu'en 2015, le pays affichait une absorption nette estimée à plus de 100 MtCO₂eq par an (VLT, 2024), se positionnant comme un puits de carbone d'importance mondiale. Toutefois, cette capacité d'absorption a connu une baisse progressive, atteignant 72,4 MtCO₂eq en 2023 (VLT, 2024). Malgré cette diminution, le Gabon conserve son statut de puits net de carbone et demeure un acteur essentiel dans les efforts globaux d'atténuation des changements climatiques.

2.2 Contexte socioéconomique

Le Gabon est classé comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, avec un PIB par habitant oscillant entre 6 800 et 7 700 USD au cours de la dernière décennie, ce qui en fait l'un des plus élevés d'Afrique subsaharienne (VLT, 2024). Toutefois, cette performance macroéconomique contraste fortement avec la situation sociale : les indicateurs de pauvreté et d'inégalités restent proches de ceux des pays les moins avancés (PMA), soulignant la persistance d'une inégale répartition des richesses (BTR, 2024).

La croissance économique demeure fragile et dépendante des ressources naturelles. Après une reprise en 2022, avec une

croissance estimée à 3 %, le pays a connu un ralentissement en 2023 à 2,3 %, en raison du recul de la production de bois et de manganèse, ainsi que des perturbations logistiques liées au chemin de fer Transgabonais (BTR, 2024). La dette publique reste également un facteur de vulnérabilité macroéconomique, atteignant 72 % du PIB en 2023 (BTR, 2024).

Le modèle économique gabonais est dominé par l'exploitation des ressources extractives, notamment le pétrole, les mines et les forêts, auxquelles s'ajoutent des services et une agriculture encore peu développée.



Pétrole et hydrocarbures : Le secteur pétrolier représente environ 45 % du PIB du pays et 80 % de ses recettes d'exportation. Les hydrocarbures représentent 50 % des exportations du Gabon et 38 % de son PIB. Le pays est confronté à des défis économiques, notamment une dépendance excessive à l'égard du secteur pétrolier, qui le rend vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux du pétrole. Cette situation souligne l'importance de diversifier l'économie pour atténuer les risques liés à cette dépendance comme souligne dans le PNDDT (VLT, 2024).

² Vision Climatique Long Terme (LTV) du Gabon : https://africandchub.org/sites/default/files/2025-06/Gabon%20Long%20Term%20Vision_2024.pdf



Mines : Le secteur minier est également important, produisant du manganèse, du fer, de l'or, des diamants et d'autres minéraux dont la contribution à la richesse nationale est relativement faible, puisqu'elle représente entre 4 % et 7 % du PIB selon les années (VLT, 2024).



Forêt et bois : Le bois est une ressource essentielle pour l'économie gabonaise. Le pays est le deuxième producteur de bois en Afrique. Les forêts couvrent 88 % du territoire national. Le secteur forestier est l'un des piliers de l'économie : il représente 6 % du PIB hors hydrocarbures et est le premier employeur du secteur privé (20 000 emplois directs et indirects) (VLT, 2024).



Agriculture : Malgré son potentiel, l'agriculture ne contribue qu'à 6 % du PIB, mais elle occupe environ 30 % de la population active. Elle reste dominée par des cultures vivrières (manioc, banane plantain) et quelques cultures de rente (hévée, huile de palme). Le pays dépend fortement des importations alimentaires, qui ont connu une croissance moyenne annuelle de 7 % entre 2010 et 2019 (VLT, 2024).



Industrie et services : Le tissu industriel est encore limité et dominé par l'agroalimentaire, la transformation du bois et le raffinage. Les zones économiques spéciales, comme celle de Nkok, contribuent néanmoins à une industrialisation progressive et à la promotion de la transformation locale (VLT, 2024).

Malgré la richesse nationale, le Gabon connaît un taux de chômage structurellement élevé. Celui-ci est passé de 16,3 % en 2005 à 25,7 % en 2017, affectant particulièrement les jeunes de 15 à 29 ans, dont le taux de chômage oscille entre 25 et 34 % (Rapport National ODD, 2019). Les femmes sont également plus touchées, avec un taux de chômage de 32,3 % en 2017 contre 20,5 % pour les hommes.

La pauvreté monétaire touche environ 33,4 % de la population. Les inégalités territoriales sont marquées : la pauvreté est estimée à 29,4 % en milieu urbain contre 59,5 % en milieu rural. La pauvreté extrême est plus concentrée dans les campagnes (25,4 %) que dans les villes (5,6 %) (Rapport National ODD, 2019).

2.3 Profil des émissions

Les émissions nationales nettes du Gabon montrent une tendance générale à la diminution de la capacité d'absorption du pays, passant de -107 162,6 Gg CO₂ eq en 2010 à -72 080,3 Gg CO₂ eq en 2023 (BTR, 2024). Cette réduction représente environ 32% des puits net de carbone du pays. Le tableau 1 montre la tendance historique des émissions dans les secteurs :

Tableau 1 : Tendances des émissions de GES de 2010 à 2023 en gg CO₂eq

Emissions de GES par année (GgCO ₂ eq)						
Année	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Énergie	3 280,10	3 077,30	4 332,50	4 742,60	5 237,80	5 454,50
PIUP	142,1842	156,268	236,985	252,808	269,044	284,53
AFAT	-111 004,30	-105 275,40	-79 090,00	-72 840,70	-71 346,10	-80 735,70
Déchets	420,3	423,7	516,6	948,7	1 834,80	2 824,90
National	-107 161,72	-101 618,13	-74 003,92	-66 896,59	-64 004,46	-72 080,3

Source : BTR, 2024

Concernant les gaz spécifiques (Tableau 2) :

- Les émissions de CO₂ sont majoritairement négatives grâce à la foresterie (du secteur AFAT) ; le secteur de l'énergie en émet 5 056,1 Gg, contre 46,2 Gg pour les déchets et 1,0 Gg pour les PIUP.
- Le méthane (CH₄) provient principalement des feux de biomasse dans le FAT (9 664,7 GgCO₂eq) et des déchets (2 748,9 GgCO₂eq).
- Le protoxyde d'azote (N₂O) est également dominé par le FAT (2 586,9 GgCO₂eq).
- Seuls les HFC sont présents parmi les gaz fluorés, exclusivement dans le secteur PIUP.

Tableau 2 : Émissions de GES hors FAT de l'année 2023 par type de gaz

Secteur	Emissions de GES par gaz (GgCO ₂ eq)							Total
	Net CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFCs	PFCs	SF ₆	NF ₃	
Energie	5 056,1	352,5	45,9	0	0	0	0	5 454,5
PIUP	1	0	0	374,9	0	0	0	376
AFAT	-92 987,3	9 664,7	2 586,9	0	0	0	0	-80 735,7
Déchets	46,2	2 748,9	46,7	0	0	0	0	2 824,9
Total	-92 940,1	12 766,1	2 679,5	374,9	0	0	0	-72 080,3

Source : BTR, 2024

2.4 Profil de vulnérabilité climatique

Le climat gabonais est de type équatorial, marqué par des températures chaudes et humides et des précipitations abondantes. Mais depuis plusieurs décennies, des signaux de changement sont observés :

- La température moyenne annuelle a augmenté et devrait progresser de 0,9 à 2,5 °C d'ici 2060, et de 1,3 à 4,1 °C à l'horizon 2090 (VLT, 2024).
- Les précipitations deviennent plus variables, avec des projections allant de -22 % à +25 % d'ici 2090, laissant présager une intensification des épisodes extrêmes (sécheresses prolongées, pluies diluviennes).

Ces évolutions accentuent l'exposition du pays à des aléas climatiques tels que :

- Les inondations : elles constituent le risque le plus récurrent, affectant tant les zones urbaines que les plaines fluviales. Les événements de 1988 et 2012 ont touché respectivement 10 000 et 77 000 personnes, tandis que les tempêtes de 2009-2010 ont généré des pertes économiques équivalentes à 3,2 % du PIB (VLT, 2024).
- Les sécheresses : enregistrées en 1983, 1992, 2002, 2007 et 2015-2016, elles compromettent les cultures vivrières et aggravent l'insécurité alimentaire.
- L'élévation du niveau de la mer : elle menace directement Libreville et Port-Gentil, deux centres économiques vitaux, et fragilise les infrastructures pétrolières situées en zone côtière (CDN2.0, 2022).
- Les vagues de chaleur : moins fréquentes historiquement, elles augmentent en intensité et posent des risques sanitaires croissants, en particulier dans les zones urbaines mal ventilées (BTR, 2024).

La vulnérabilité climatique du Gabon est fortement conditionnée par des facteurs structurels :

- Urbanisation rapide et mal planifiée : plus de 87 % de la population vit en milieu urbain, souvent dans des quartiers exposés aux inondations et aux glissements de terrain, avec des systèmes de drainage insuffisants (BTR, 2024).
- Dépendance à l'agriculture pluviale : bien que l'agriculture ne représente que 6 % du PIB, elle emploie près de 30 % de la population active et reste vulnérable à la variabilité des pluies. Cette dépendance renforce l'insécurité alimentaire dans les zones rurales.
- Déficit d'infrastructures de résilience : la gestion des déchets et le traitement des eaux usées sont encore insuffisants, aggravant les risques sanitaires lors des inondations (CDN2.0, 2022).

Les effets du changement climatique se manifestent différemment selon les secteurs :

- Agriculture et sécurité alimentaire : les sécheresses et la variabilité pluviométrique réduisent la productivité agricole et fragilisent les moyens de subsistance, dans un contexte où le pays importe déjà près de 50 % de ses besoins alimentaires.
- Zones côtières : l'érosion et la submersion marine menacent les écosystèmes littoraux, les infrastructures pétrolières, les zones urbaines et les parcs nationaux côtiers.
- Forêts : bien que constituant un puissant puits de carbone, elles sont fragilisées par la déforestation et l'exploitation, ce qui pourrait réduire leur capacité de séquestration.
- Santé publique : les inondations favorisent la propagation de maladies hydriques et vectorielles, tandis que les vagues de chaleur accroissent les risques cardio-respiratoires dans les zones urbaines (BTR, 2024).
- Énergie et infrastructures : les réseaux hydroélectriques, miniers et pétroliers sont exposés aux crues et aux vents extrêmes, compromettant la continuité des services essentiels.

2.5 Cadre politique, juridique et institutionnel de l'action climatique

Le Gabon s'est doté, au fil des deux dernières décennies, d'un cadre juridique et institutionnel solide visant à structurer son action climatique et à traduire ses engagements internationaux en instruments nationaux de planification et de gouvernance. Cette architecture combine une volonté politique forte au plus haut niveau de l'État, une base légale moderne, ainsi qu'un ensemble d'institutions dédiées à la coordination, la régulation et le suivi des actions climatiques.

2.5.1 Le cadre politique

Le Gabon a intégré l'action climatique dans sa planification nationale de développement à travers plusieurs documents stratégiques :

- Le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE), qui reconnaît le climat comme un pilier transversal du développement durable.
- Le Plan National Climat (2012), premier cadre opérationnel regroupant les stratégies d'atténuation et d'adaptation du pays.
- La Contribution Déterminée au niveau National (CDN2.0, 2021), qui fixe un objectif ambitieux de maintien de la neutralité carbone au-delà de 2050, avec des mesures

sectorielles précises dans l'énergie, l'agriculture, les forêts, les transports et l'urbanisme.

- La Vision Climat Long Terme (2024), qui trace la trajectoire gabonaise vers une économie bas-carbone et résiliente à l'horizon 2050.

Ces politiques nationales s'articulent avec les engagements internationaux du Gabon, notamment sa participation active à la CCNUCC, au Protocole de Kyoto, à l'Accord de Paris, et à l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI), qui soutient financièrement la conservation et la gestion durable des forêts gabonaises.

2.5.2 Cadre juridique

Le pilier de la législation nationale en matière climatique est la Loi n°018/2022 relative à la lutte contre les changements climatiques au Gabon. Cette loi constitue une première en Afrique centrale et établit :

- les principes directeurs de l'action climatique, fondés sur la prévention, la précaution, la responsabilité et l'équité intergénérationnelle ;
- l'obligation pour l'État d'intégrer le climat dans toutes les politiques sectorielles (énergie, agriculture, forêt, transport, urbanisme, etc.) ;
- la reconnaissance de la valeur économique des services écosystémiques rendus par les forêts gabonaises, ouvrant la voie à la certification et à la commercialisation de crédits carbone souverains (BTR, 2024).

La loi renforce également les dispositions relatives à la transparence, à la reddition de comptes et à la participation des communautés locales, en cohérence avec l'Accord de Paris et les lignes directrices de la CCNUCC.

2.5.3 Cadre institutionnel

La gouvernance climatique au Gabon repose sur plusieurs instances clés :

- Le Conseil National Climat (CNC), créé en 2010, joue un rôle de pilotage stratégique et d'organe consultatif auprès du gouvernement. Il assure la coordination intersectorielle et la cohérence des politiques climatiques.
- Le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Transition écologique constitue l'autorité de tutelle, responsable de la mise en œuvre des politiques et de la supervision des instruments techniques tels que l'inventaire national des gaz à effet de serre, le Système national MRV (Mesure, Notification et Vérification), et la préparation des communications et rapports climatiques.
- Les agences spécialisées telles que l'Agence Gabonaise d'Études et d'Observations Spatiales (AGEOS), l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) et l'Agence Gabonaise de Développement de l'Économie Verte (AGADEV) fournissent des données, appuient la planification et développent des projets de terrain.

À l'échelle locale, les collectivités commencent à être impliquées à travers des projets de planification territoriale et d'adaptation communautaire, conformément aux dispositions de la loi climat.

3 Processus d'élaboration de la CDN3.0

L'élaboration de la troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN3.0) du Gabon a suivi un processus hautement collaboratif, inclusif et aligné sur les meilleures pratiques internationales. Conduit sous la coordination du Conseil National Climat (CNC), avec l'appui technique de Climate Analytics et du NDC Partnership, ce processus a bénéficié d'une supervision interministérielle et d'un engagement multi-acteurs visant à garantir la légitimité et l'appropriation nationale de la CDN.

Le pilotage a été assuré par le CNC, organe mandaté par le gouvernement pour coordonner l'action climatique, avec la participation active des ministères sectoriels clés (Environnement, Énergie, Agriculture, Forêts, Transports, Industrie, Santé, Planification, Finances, etc.).

Engagement des acteurs

Un effort particulier a été consenti pour impliquer la diversité des parties prenantes. Au total, plus de 300 représentants issus des institutions publiques, du secteur privé, des collectivités locales, de la société civile, du monde académique, des associations de femmes et de jeunes, ainsi que des partenaires techniques et financiers ont pris part aux consultations.

Le processus a combiné plusieurs mécanismes :

- Ateliers nationaux de lancement et de validation qui ont réuni l'ensemble des parties prenantes autour des objectifs de la CDN3.0 y compris les partenaires techniques et financiers.
- Consultations sectorielles ciblées organisées dans dix ministères techniques, permettant d'identifier les priorités en atténuation et en adaptation, les projets en cours, et les besoins en renforcement de capacités et financements.
- Entretiens bilatéraux avec des acteurs stratégiques, afin de recueillir des données spécifiques et d'approfondir les discussions sur certains secteurs sensibles, tels que l'énergie, les forêts ou les zones côtières.

De la CDN2.0 à la CDN3.0

La CDN3.0 s'inscrit dans la continuité de la CDN2.0 soumise en 2022. Son élaboration a été éclairée par l'évaluation de la CDN2.0, qui a permis d'identifier les réussites³ mais aussi les lacunes, les défis et les opportunités de relèvement de l'ambition. Ces enseignements ont constitué un point de départ essentiel pour définir des cibles actualisées et des mesures réalistes tout en proposant un cadre de mise en œuvre renforcé.

Alignement avec les priorités nationales

Afin d'assurer son succès dans la mise en œuvre et d'engager tous les acteurs aussi bien politiques, techniques que communautaires, l'alignement avec les priorités nationales a été un élément clé du processus. Cet alignement a été assuré avec la Vision Climatique à Long Terme du Gabon (VLT), les communications nationales et les rapports biennaux de transparence (BTR), ainsi qu'avec les principaux plans et stratégies nationaux de développement (PNDT, PSGE, etc.), stratégies sectorielles lesquelles sont détaillées en

³ Un rapport complet d'évaluation de la CDN2.0 validé au niveau national est disponible auprès du Conseil National Climat (CNC).

annexe. Cette articulation vise à assurer la cohérence des données et leur comparabilité aussi bien au niveau national qu'international.

Tableau 3 : Politiques nationales de développement en cours au Gabon

Nom	Description	Années de mise en œuvre
Plan Opérationnel Gabon Vert	Soutenir la gestion durable des ressources naturelles pour la neutralité carbone.	Depuis 2010
Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE)	Promouvoir un développement inclusif et durable à l'horizon 2025 avec pour objectif la réduction de la pauvreté et gestion des ressources naturelles	Depuis 2010
Plan National Climat	Élaborer des stratégies de résilience climatique et de réduction des GES.	Depuis 2011
Plan National de Développement pour la Transition (PNDT)*	Réformer et orienter la transition économique et administrative du Gabon	2024-2026
Vision Climatique à Long Terme du Gabon (VLT)	Définir la vision climatique du Gabon à l'horizon 2050, alignée sur l'Accord de Paris, intégrant les politiques sectorielles, l'atténuation des émissions et la résilience des communautés.	2025-2050

*Le **PNDT**, dont la mise en œuvre s'achèvera en 2026, sera remplacé par le **Plan National de Croissance et de Développement (PNCD)**, actuellement en préparation et couvrant la période 2026-2030. Ce nouveau cadre stratégique s'articulera autour de six piliers : (1) Électricité, eau et réforme du secteur ; (2) Entrepreneuriat et Employabilité des jeunes, (3) Logements, infrastructures de transport et numérique (4) Capital humain et justice sociale (5) Économie et développement durable (6) gouvernance et Institution. La CDN 3.0 s'inscrit dans la continuité de ces priorités en s'alignant sur les six piliers du PNCD, garantissant ainsi une cohérence renforcée entre les objectifs de développement national et les ambitions climatiques du pays.

Développement des scénarii BAU et d'atténuation

L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre et du potentiel d'atténuation a été réalisée conformément aux lignes directrices du GIEC 2006 et au Raffinement 2019, couvrant le CO₂, CH₄, N₂O et HFCs. Les projections reposent sur le scénario tendanciel (Business as Usual - BAU) et sur des scénarios d'atténuation intégrant les mesures politiques adoptées depuis 2020. **Les données proviennent principalement du Rapport Biennal de Transparence (BTR, 2024), complétées par des études sectorielles et des inventaires nationaux**, lesquels ont pris en compte les efforts accomplis par le pays sur la période post CDN2.0. La méthodologie adoptée a été alignée sur les directives de la CCNUCC, notamment les décisions 4/CMA.1 et 18/CMA.1, afin de garantir la conformité internationale et l'intégration future dans le cadre de transparence renforcé.

Les projets de la CDN3.0 quant à eux ont été identifiés et priorisés de manière concertée avec les différents ministères sectoriels à l'issu des différents travaux le long du processus. Ces projets et/ou actions sont alignés aux priorités de chacun des secteurs.



4 Contributions à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Cette section présente de manière détaillée les engagements nationaux en matière de réduction nette des émissions de gaz à effet de serre, en s'appuyant sur des scénarios de référence (BAU) actualisés, et en fixant des objectifs chiffrés à l'horizon 2030 et 2035.

4.1 Scénario d'atténuation national

Le scénario BAU illustre une trajectoire tendancielle dans laquelle aucune mesure additionnelle d'atténuation n'est mise en œuvre. Les émissions nationales suivent alors la dynamique historique de croissance de la demande énergétique, de l'urbanisation, de l'industrialisation et de l'exploitation forestière.

Sans la prise en compte du secteur Forêts et Autres Affectations des Terres (FAT), les émissions nationales gabonaises suivraient une trajectoire préoccupante. Elles augmenteraient de 8 053,6 GgCO₂eq en 2020 à plus de 11 500 GgCO₂eq en 2035, ce qui représente une progression d'environ +43 % sur quinze ans.

En intégrant le secteur FAT, la situation du Gabon est radicalement différente et confirme son statut de puits net de carbone, même dans un scénario tendanciel (BAU). Cependant, cette capacité d'absorption subirait une érosion préoccupante, passant de **-73 294,40 GgCO₂eq en 2020** à **-58 259,50 GgCO₂eq en 2035**. Cette baisse de près de 20,5 % révèle une pression croissante sur les écosystèmes forestiers.

Dans son document de *Vision Climatique à Long-Terme (VLT, 2024)*, le Gabon s'est fixé pour ambition :



“D’ici 2050, le Gabon aspire à être une nation unie, avec une économie compétitive et diversifiée basée sur des énergies propres et renouvelables, des industries, des villes et des secteurs commerciaux à faibles émissions de gaz à effet de serre qui crée des opportunités inclusives et équitables alignées sur les aspirations de toute la population Gabonaise, avec un développement durable du territoire et des communautés résilientes tout en conservant le statut de puits de carbone, une population saine et autonome, des filles, des hommes et des femmes avec un fort sentiment d’appartenance, vivant dans un environnement sain et sûr, grâce à la bonne gouvernance et à des partenariats solides entre le gouvernement, les entreprises et la société civile, à la recherche scientifique et l’innovation technologique.”

Pour concrétiser la vision nationale de 2050, le pays a fixé dans le cadre de cette CDN, des objectifs d'atténuation à l'horizon 2030 et 2035 selon les scénarios WEM et WAM.

Le scénario WEM intègre toutes les mesures inconditionnelles, déjà en cours de mise en œuvre, financées par les ressources nationales et les initiatives des partenaires en exécution.

Hors FAT (tableau 5), les scénarios de politique climatique montrent une nette amélioration. Le scénario avec mesures existantes (WEM) permettrait de réduire les émissions de plus de 20 % par rapport au BAU d'ici 2030, et de plus de 23 % d'ici 2035. L'ambition la plus forte

(WAM), soutenue par la coopération internationale, pourrait entraîner des réductions d'environ 30 % en 2030 et dépasser 40 % en 2035.

Avec FAT (tableau 6), en 2035, les absorptions passeraient de -58 259,5 GgCO₂eq (BAU) à -92 430,6 GgCO₂eq, soit une amélioration de +58,7 % de la capacité de séquestration de carbone du pays. Cela confirme que les actions en cours, comme le Plan National d'Affectation des Terres, la traçabilité du bois et la mise en place de forêts communautaires, consolident la fonction de puits du pays.

Le scénario WAM, quant à lui, combine les mesures inconditionnelles (déjà financées) avec des mesures conditionnelles qui nécessitent un appui financier et technique international.

Le détail descriptif des différents scénarios est présenté dans le tableau 4.

Tableau 4 : Description et hypothèses sous-jacentes aux scénarios d'émission

Scénario	Description et hypothèses sous-jacentes
<p>BAU Business as Usual</p>	<p>Représente la trajectoire des émissions si l'on poursuit les tendances actuelles sans mise en œuvre de nouvelles politiques climatiques majeures. Il décrit une croissance continue des émissions.</p> <p>Les hypothèses clés incluent :</p> <p>Énergie : maintien d'un mix dominé par les combustibles fossiles, croissance de la demande électrique et des transports thermiques, faible pénétration des énergies renouvelables, pertes élevées sur les réseaux et torchage de gaz constant ;</p> <p>Agriculture : poursuite des pratiques traditionnelles (labours, brûlis, engrais chimiques), expansion des surfaces cultivées selon la croissance démographique, riziculture sans réduction du CH₄, et croissance proportionnelle du cheptel ;</p> <p>FAT : déforestation modérée mais continue, taux de reboisement limité, pratiques agricoles extensives entraînant des pertes de carbone des sols, et gestion forestière orientée vers la production sans zones HVC (haute valeur de conservation) supplémentaires, l'expansion des activités minières sans mesures alternatives de compensation ;</p> <p>Déchets : augmentation des volumes de déchets sans tri ni captage du biogaz, faible valorisation ou recyclage, traitement limité des eaux usées ;</p> <p>PIUP : maintien des procédés industriels à forte intensité carbone, utilisation continue des HFC à fort PRG dans l'industrie du froid et absence de captage ou valorisation du CO₂ industriel.</p>
<p>WEM With Existing Measures</p>	<p>Intègre les mesures déjà adoptées, en cours de mise en œuvre ou inscrites dans les politiques sectorielles existantes.</p> <p>Ce scénario suppose une mise en œuvre effective des plans et stratégies en place, avec un niveau d'adoption réaliste. Les hypothèses typiques par secteur sont :</p> <p>Énergie : amélioration de l'efficacité énergétique, développement des projets hydroélectriques et solaires ;</p>

	<p>Agriculture : adoption de pratiques durables (non-labour, cultures de couverture, riziculture à faibles émissions, zones HVC protégées) ;</p> <p>FAT : mise en œuvre du Plan National d’Affectation des Terres, gestion durable des forêts et limitation de la conversion des zones à haute valeur carbone ;</p> <p>Déchets : premières initiatives de tri, compostage et captage du biogaz ;</p> <p>PIUP : introduction progressive de procédés industriels plus sobres en carbone et d’une meilleure efficacité énergétique.</p>
<p>WAM With Additional Measures</p>	<p>Inclut, en plus du WEM, des mesures supplémentaires ambitieuses, encore au stade de proposition ou nécessitant un soutien financier, technique et institutionnel accru.</p> <p>Il correspond au scénario d’atténuation maximale réaliste pour atteindre les objectifs de neutralité carbone.</p> <p>Les hypothèses clés incluent :</p> <p>Énergie : déploiement massif et beaucoup plus ambitieux des renouvelables (solaire, hydro, biomasse),</p> <p>Agriculture : utilisation généralisée des inhibiteurs de nitrification, couverture des lisiers, intensification durable à grande échelle ;</p> <p>FAT : reboisement et restauration à grande échelle, zéro déforestation nette, mise en œuvre intégrale des engagements REDD+ ;</p> <p>Déchets : généralisation du tri, du compostage et de la valorisation énergétique du biogaz ;</p> <p>PIUP : déploiement de technologies industrielles propres, substitution complète des procédés les plus émetteurs, captage et valorisation du CO₂.</p>

Source : Adapté du BTR, 2024

Hors FAT (tableau 5), les émissions pourraient chuter à 7 180,2 GgCO₂eq en 2030 et 6 875 GgCO₂eq en 2035, soit une réduction de -29,8 % et -40,6 % respectivement par rapport au BAU. Ces résultats montrent qu’avec des financements extérieurs, le Gabon pourrait accélérer sa transition énergétique, renforcer les infrastructures vertes et développer des filières bas-carbone plus rapidement.

Tableau 5: Scenarii des émissions nationales hors FAT

Scénario (National sans FAT)	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	8 053,6	9 381,40	10 230,30	-	11 564,50	-
WEM	-	9 381,40	8 172,60	-20,10%	8 881,10	-23,10%
WAM	-	9 381,40	7 180,20	-29,80%	6 875,00	-40,60%

Adapté du BTR,2024

Avec FAT (tableau 6), en 2035, le pays absorberait -121 521,3 GgCO₂eq, soit le double du niveau projeté en BAU. La séquestration augmenterait de 108 % par rapport au BAU, renforçant la position du Gabon comme l’un des plus grands puits de carbone au monde, capable de compenser largement ses émissions nationales et de contribuer à l’effort global.

Tableau 6: Scenarii des émissions nationales avec FAT

Scénario (National avec FAT)	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	-73 294,40	-78 452,00	-69 300,40	-	-58 259,50	-
WEM	-	-88 993,20	-79 413,60	14,60%	-92 430,60	58,70%
WAM	-	-93 762,30	-94 941,90	37,00%	-121 521,30	108,60%

Adapté du BTR,2024

Les trajectoires des émissions nationales avec les absorptions du secteur FAT sont visualisées sur la figure 1.

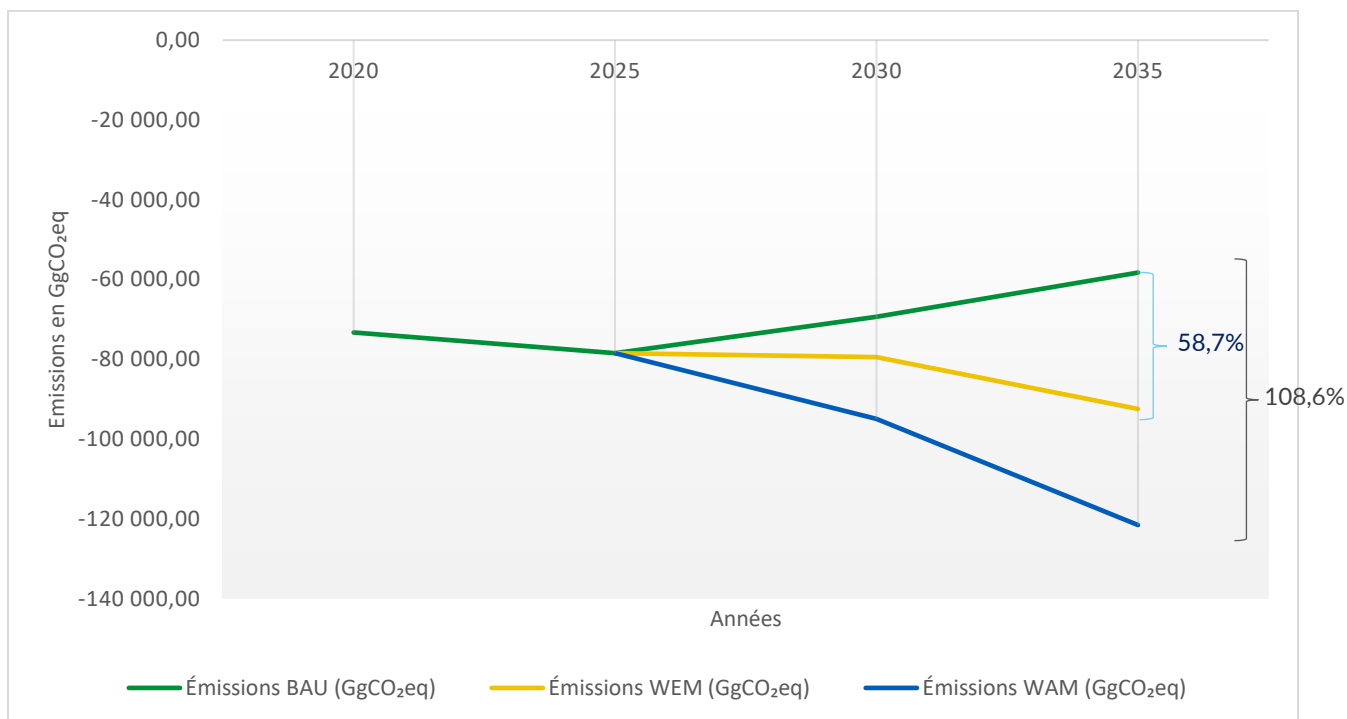


Figure 1 : Trajectoires des émissions nationales dans les scénarios d'atténuation (source : BTR,2024)

La Vision Climat à Long-Terme (VLT, 2024) du Gabon définit des piliers stratégiques pour orienter la transition du pays vers une économie bas-carbone, résiliente et inclusive à l'horizon 2050. Ces piliers se déclinent en mesures d'atténuation prioritaires par secteur, en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux du pays.

Dans le secteur de l'énergie, la priorité est de transformer progressivement le mix énergétique national. Cela passe par une diversification accrue des sources d'énergie, avec une montée en puissance des énergies renouvelables (hydroélectricité, solaire, biomasse durable) et une amélioration de l'efficacité énergétique dans les usages résidentiels, industriels et tertiaires. Ces actions visent à réduire la dépendance aux énergies fossiles et à renforcer l'indépendance énergétique du pays.

Dans le secteur des bâtiments, considéré comme un sous-ensemble de l'énergie, la VLT met en avant le développement d'établissements humains durables et sobres en carbone. Cela inclut l'intégration de normes de construction écologiques, l'efficacité énergétique des bâtiments et l'aménagement urbain durable, afin de concilier croissance démographique et faible empreinte carbone.

Pour le transport, la vision climat appelle à passer à des modes de transport propres, efficaces et accessibles, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre, améliorant la mobilité des citoyens et favorisant les échanges fluides à l'intérieur du pays. Ces mesures permettront de réduire significativement les émissions liées au transport, tout en améliorant la qualité de vie urbaine.





Dans le secteur industriel, également rattaché à l'énergie, les efforts prioritaires portent sur l'efficacité énergétique des processus industriels et l'adoption de technologies propres dans les chaînes de production. Le Gabon ambitionne également de diversifier et moderniser son secteur industriel afin de le rendre compétitif et durable, en favorisant l'innovation et la recherche appliquée dans le domaine des technologies vertes.

En agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT), la priorité est de bâtir une résilience agricole capable de soutenir la sécurité alimentaire et le développement rural tout en contribuant à la réduction des émissions. Le pays mise sur le développement d'un secteur agricole durable, technologiquement avancé et commercialement viable, ainsi que sur le maintien et la restauration des écosystèmes forestiers et naturels qui constituent la base de son statut de pays à haute couverture forestière et faible déforestation (HFLD).

Enfin, dans le secteur des déchets, la VLT promeut une gestion intégrée et circulaire des déchets, où les déchets solides sont transformés en ressource. Cela implique la mise en place d'infrastructures modernes de traitement, la valorisation énergétique et matérielle des déchets, ainsi que la promotion d'une économie circulaire.

Ces priorités sectorielles montrent que le Gabon s'engage dans une trajectoire de transformation structurelle, où la croissance économique et le développement social s'accompagnent d'une réduction significative des émissions et d'une meilleure gestion des ressources naturelles. Elles constituent la base opérationnelle des mesures d'atténuation de la CDN3.0, en renforçant la contribution du pays à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques.

Tableau 7 : Priorités de développement définies dans la VLT du Gabon

Secteur du GIEC	Pilier d'action VLT	Priorités de développement
Énergie 	Énergies renouvelables et transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les sources d'énergie en mettant l'accent sur les énergies renouvelables - Améliorer l'efficacité énergétique
Bâtiments (sous-ensemble de l'énergie) 	Infrastructures et développement urbain durables	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des établissements humains durables
Transport (sous-ensemble de l'énergie) 	Systèmes de transport durables	<ul style="list-style-type: none"> - Transition vers la mobilité électrique - Développer des systèmes de transport public efficaces et durables - Créer des infrastructures pour soutenir le transport durable
Industrie 		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'efficacité énergétique dans les processus industriels - Encourager l'adoption de technologies propres dans l'industrie manufacturière - Développer un secteur industriel diversifié et durable

Secteur du GIEC	Pilier d'action VLT	Priorités de développement
		- Favoriser l'innovation et la recherche en matière de durabilité industrielle
Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT)	Résilience agricole	- Développer un secteur agricole durable, axé sur la technologie et commercialement viable - Maintenir des écosystèmes sains
Déchets	Gestion des déchets et économie circulaire	- Développer un pays propre où les déchets solides sont considérés comme une ressource

Les projets, programmes et stratégies sectoriels contribuant à la mise en œuvre de ces mesures d'atténuation sont en annexe.

4.2 Contribution sectorielle à l'atténuation

4.2.1 Contribution du secteur de l'énergie

Dans le scénario BAU, c'est-à-dire le scénario tendanciel sans mesures additionnelles, le secteur de l'énergie (y compris transport) affiche une trajectoire globalement croissante des émissions. Après une baisse temporaire à 4 224,65 GgCO₂eq en 2025, les émissions repartent à la hausse et atteignent 5 229,47 GgCO₂eq en 2035, se rapprochant du niveau de 2023 (5 454,50 GgCO₂eq) (figure 2). Cette tendance confirme que, sans renforcement des politiques, le secteur de l'énergie resterait l'un des principaux contributeurs aux émissions nationales, en raison de la dépendance persistante aux énergies fossiles et de la demande croissante liée au développement économique et démographique.

La vision climatique du Gabon à long terme ambitionne un secteur énergétique propre comme formulé ci-dessous :



“D’ici 2050, le Gabon aspire à la transition énergétique en donnant la priorité aux énergies renouvelables dans le développement socio-économique du pays, tout en augmentant la capacité de production d’énergie pour couvrir l’ensemble des besoins énergétiques industriels, minières et domestiques du pays, en promouvant l’efficacité énergétique et en offrant une énergie accessible, durable et respectueuse de l’environnement afin d’améliorer les conditions de vie de la population et de stimuler le développement économique grâce à une plus grande implication du secteur privé et au renforcement des capacités des parties prenantes”.

L'objectif de réduction des émissions du secteur de l'énergie est porté par le **renforcement de la production et l'accès à l'électricité** à travers le **développement des énergies renouvelables**, la **modernisation et l'extension du réseau électrique** ainsi que la **promotion de l'efficacité énergétique** dans l'éclairage et les équipements domestiques. Le détail des mesures et projets est fourni en annexe.

A cet effet, deux scénarios contribuent à l'atteinte de cette vision dans le cadre de cette CDN :

Dans le scénario WEM (With Existing Measures) (tableau 8), qui prend en compte les mesures déjà en cours (conversion des centrales thermiques au gaz, développement de l'hydroélectricité, projets solaires, programmes d'efficacité énergétique), le secteur de l'énergie connaît une réduction importante des émissions. Celles-ci passent de 4 224,65 GgCO₂eq en 2025 à 3 113,48 GgCO₂eq en 2030, puis à 2 542,50 GgCO₂eq en 2035, soit une baisse de plus de 50 % par rapport au BAU.

Enfin, dans le scénario WAM (With Additional Measures) (tableau 8), qui suppose la mise en œuvre de mesures additionnelles conditionnées par l'appui extérieur (financements internationaux, transfert de technologies, partenariats stratégiques), le secteur de l'énergie bascule vers une trajectoire quasi décarbonée. Les émissions chutent à 1 212,3 GgCO₂eq en 2030 et 1 404,3 GgCO₂eq en 2035, soit une réduction de près de 75 % par rapport au BAU.

Tableau 8 : Projection des émissions du secteur Energie (GgCO₂eq)

Scénario (Energie)	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	3 898,16	4 224,65	4 588,69	-	5 229,47	-
WEM		4 224,65	3 113,48	-32,15%	2 542,50	-51,38%
WAM		4 224,65	1 212,28	-73,58%	1 404,34	-73,14%

Adapté du BTR,2024

Les trajectoires d'atténuation pour le secteur de l'énergie, élaborées à partir des projections du tableau 8 sont présentées sur la figure 2.

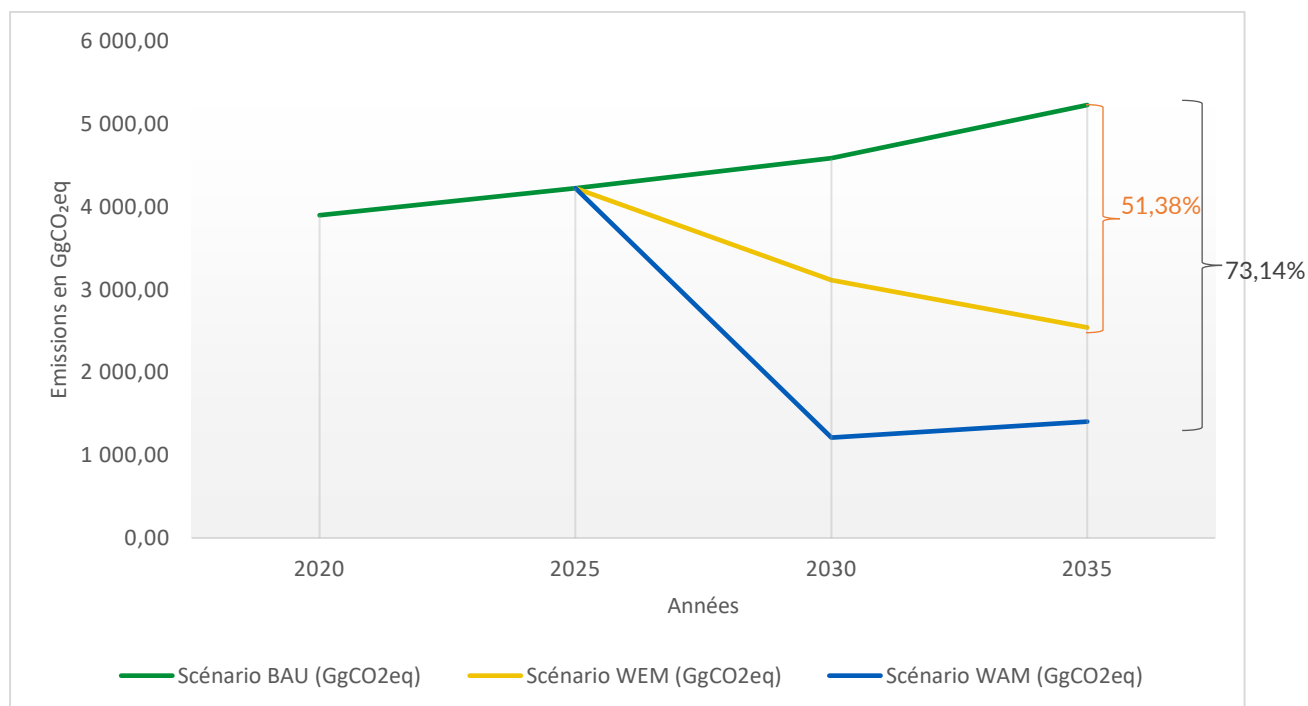


Figure 2: Trajectoires des émissions dans les scénarios d'atténuation du secteur de l'énergie (source : BTR,2024)

4.2.2 Contribution du secteur AFAT

La vision du Gabon pour son secteur agricole et forestier est clairement formulée dans la Vision Climatique à Long Terme à l'horizon 2050 du pays :



“D’ici 2050, le Gabon aspire à maintenir le statut de puits de carbone en préservant les forêts, les mangroves et les tourbières selon la norme de certification internationale, en réduisant l’impact de l’agriculture et de l’exploitation forestière illégale, en générant du crédit carbone, et en garantissant la sécurité et la souveraineté alimentaire de toute la population par le biais d’une agriculture, d’une pêche et d’un élevage durable et productif grâce à la promotion des bonnes pratiques locales, au renforcement des capacités des jeunes et des femmes et à des politiques adaptées.”

Le secteur Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT) est le pilier central de la contribution du Gabon à la lutte contre les changements climatiques, grâce à son rôle majeur de puits net de carbone. En 2020, les absorptions nettes sont estimées à -80 800,40 GgCO₂eq, confirmant le statut du pays comme l’un des rares États au monde à compenser largement ses propres émissions par ses écosystèmes forestiers.

Dans le scénario BAU (Business as Usual), qui correspond à une trajectoire tendancielle sans renforcement des politiques actuelles, les absorptions connaissent une érosion progressive. Après une amélioration ponctuelle en 2025 (-87 823,95 GgCO₂eq), elles diminuent à -79 520,48 GgCO₂eq en 2030 puis à -69 813,99 GgCO₂eq en 2035 (tableau 9).

Le scénario WEM (With Existing Measures), qui intègre les actions déjà mises en œuvre (gestion durable des concessions forestières, certification FSC, inventaire forestier national, aires protégées, développement de l’agroforesterie), stabilise et renforce sensiblement les absorptions. Celles-ci atteignent -87 577,72 GgCO₂eq en 2030, soit environ +10 % par rapport au BAU, et culminent à -101 301,26 GgCO₂eq en 2035, soit une augmentation de 45 % des absorptions par rapport au BAU de la même année (tableau 9).

Dans le scénario WAM (With Additional Measures), qui suppose un appui extérieur accru en matière de financement et de transfert de technologies, le potentiel du secteur AFAT s’exprime pleinement. Les absorptions atteignent -102 114,00 GgCO₂eq en 2030, soit +28 % par rapport au BAU, et culminent à -128 386,57 GgCO₂eq en 2035, soit presque le double du BAU de la même année (+84 %) (tableau 9).

Tableau 9: Projection des émissions du secteur AFAT (GgCO₂eq)

Scénario (AFAT)	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	- 80 800,40	-87 823,95	-79 520,48	-	-69 813,99	-
WEM	-	-87 823,95	-87 577,72	+10,1	-101 301,26	+45,1 %
WAM	-	-87 823,95	-102 114,00	+28,4 %	-128 386,57	+83,9

Source : Adapté du BTR,2024

Les trajectoires d’atténuation pour le secteur de AFAT, élaborées à partir des projections du tableau 9 sont présentées sur la figure 3.

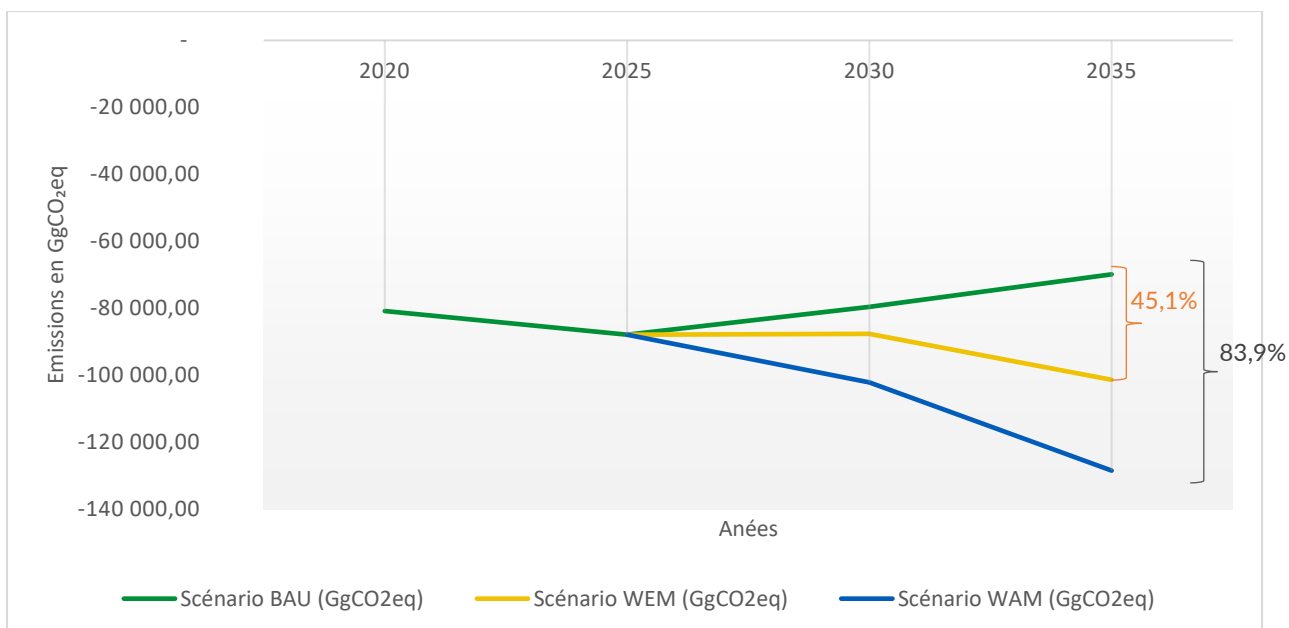


Figure 3 : Trajectoires des émissions du secteur AFAT

4.2.2.1 Sous-secteur Agriculture

Le secteur de l'agriculture contribue de manière modeste aux émissions nationales de gaz à effet de serre du pays. Dans le scénario BAU (Business as Usual), les émissions agricoles connaissent une légère variation. Elles diminuent d'abord à 9,05 GgCO₂eq en 2025 en lien avec les acquis de la CDN2.0, avant de remonter progressivement à 9,52 GgCO₂eq en 2030 et à 10,01 GgCO₂eq en 2035. (Figure 4).

L'atteinte des objectifs de réduction pour le secteur agricole est sujet à la mise en œuvre de mesures stratégiquement définies. Les mesures incluent **la diffusion et l'adoption des bonnes pratiques agricoles, l'amélioration de la productivité durable, la promotion de l'agroforesterie, la réduction de la déforestation** liée à l'agriculture et **la mise en place de pratiques climato-intelligentes** qui combine atténuation, adaptation et productivité. Le détail des mesures et des projets dans ce secteur est présenté en annexe.

Dans le scénario WEM (With Existing Measures) (Figure 4), qui intègre les mesures déjà mises en œuvre, telles que la diffusion de pratiques agricoles climato-intelligentes et certains projets agroforestiers, les émissions restent contenues. Elles atteignent 9,28 GgCO₂eq en 2030, soit une réduction de -2,5 % par rapport au BAU, et 9,74 GgCO₂eq en 2035, correspondant à une réduction de -2,7 % par rapport au BAU.

Dans le scénario WAM (With Additional Measures) (Figure 4), qui suppose la mobilisation de financements et d'appuis techniques internationaux, l'atténuation devient plus significative. Les émissions baissent à 9,00 GgCO₂eq en 2030, soit -5,5 % par rapport au BAU, et à 9,43 GgCO₂eq en 2035, soit -5,8 % par rapport au BAU.

Tableau 10 : Projection des émissions du sous-secteur Agriculture (GgCO₂eq)

Scénario (Agriculture)	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	8,61	9,05	9,52	-	10,01	-
WEM		9,05	9,28	-2,5%	9,74	-2,7%
WAM		9,05	9,00	-5,5%	9,43	-5,8%

Adapté du BTR,2024

Les trajectoires d'atténuation pour le sous-secteur agricole, élaborées à partir des projections du tableau 10 sont présentées sur la figure 4.

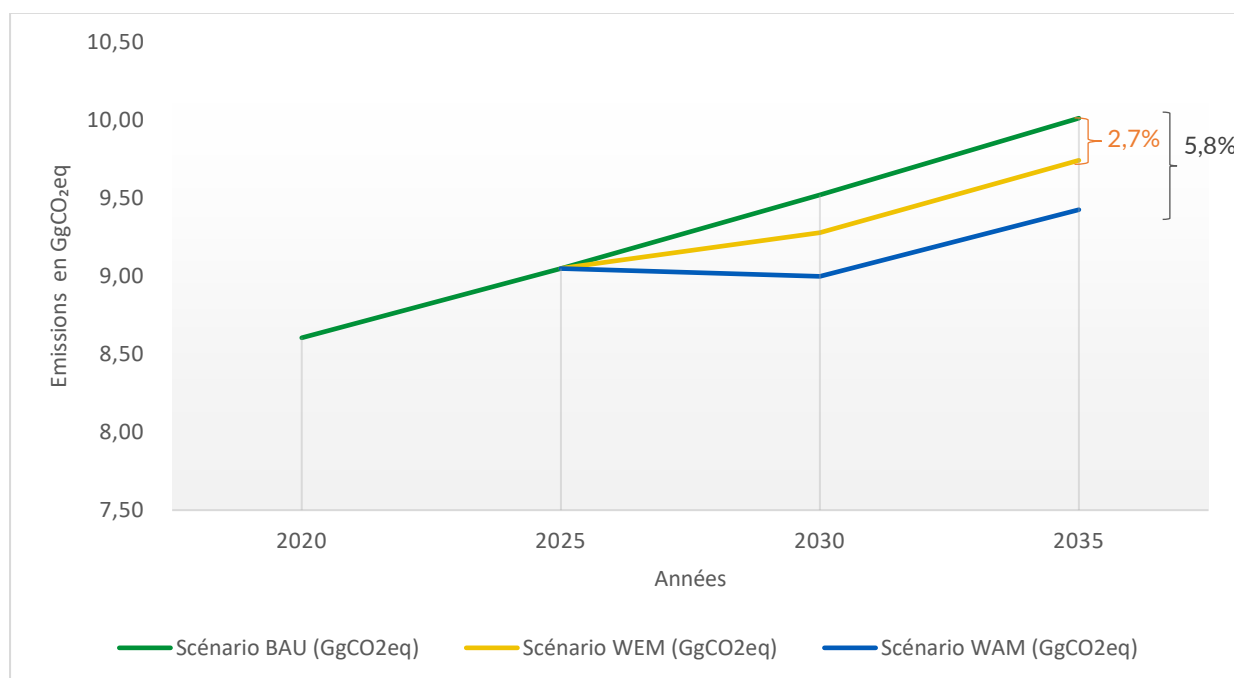


Figure 4 : Trajectoires des émissions dans le sous-secteur agricole

4.2.2.2 Sous-secteur FAT

Le secteur Forêts et Autres Affectations des Terres (FAT) reste au cœur de la stratégie climatique du Gabon, en raison de son rôle central dans l'absorption nette des gaz à effet de serre. En 2020, l'absorption nette est estimée à -80 809 GgCO₂eq, confirmant le statut du pays comme l'un des rares puits nets de carbone à l'échelle mondiale.

Dans le scénario BAU (Business as Usual) (Tableau 11), les capacités d'absorption connaissent une érosion progressive conformément aux tendances historiques. Après une amélioration temporaire en 2025 (-87 833 GgCO₂eq), les absorptions diminuent ensuite pour atteindre -79 530 GgCO₂eq en 2030 et -69 824 GgCO₂eq en 2035, soit une perte de -13,5 % par rapport au niveau de référence. Cette tendance traduit l'effet combiné de la pression croissante sur les terres, de l'exploitation forestière et de l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes.

Le Gabon augmentera son potentiel de séquestration du carbone grâce à la mise en œuvre d'un portefeuille de projets et de politiques stratégiques. Cet objectif repose sur le **renforcement de la gestion durable des forêts**, le **développement de plantations**, la **lutte accrue contre la déforestation illégale** et la **promotion de la restauration des paysages dégradés**. Le détail opérationnel de ces mesures est fourni en annexe.

Dans le scénario WEM (With Existing Measures) (Tableau 11), qui prend en compte les politiques et programmes déjà en cours (gestion durable des concessions forestières, certification FSC, création d'aires protégées, etc.), les absorptions nettes se maintiennent à un niveau plus élevé. Elles atteignent -87 587 GgCO₂eq en 2030 (soit +10 % par rapport au BAU) et -101 311 GgCO₂eq en 2035, représentant une augmentation de 45 % des absorptions par rapport au BAU de la même année.

Le scénario WAM (With Additional Measures) (Tableau 11), qui suppose un appui international accru en financement et en transfert de technologies, révèle tout le potentiel transformateur du secteur FAT. Les absorptions atteignent -102 123 GgCO₂eq en 2030, soit +28,4 % par rapport au BAU, et culminent à -128 396 GgCO₂eq en 2035, soit près du double des absorptions prévues dans le BAU (+84 %).

Tableau 11 : Projection des émissions du sous- secteur FAT (GgCO₂eq)

Scénario (FAT)	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	-80 809,00	-87 833,00	-79 530,00	-	-69 824,00	-
WEM		-87 833,00	-87 587,00	-10,1%	-101 311,00	-45,1%
WAM		-87 833,00	-102 123,00	-28,4%	-128 396,00	-83,9%

Adapté du BTR,2024

Les trajectoires d'atténuation pour le sous-secteur FAT, élaborées à partir des projections du tableau 11 sont présentées sur la figure 5.

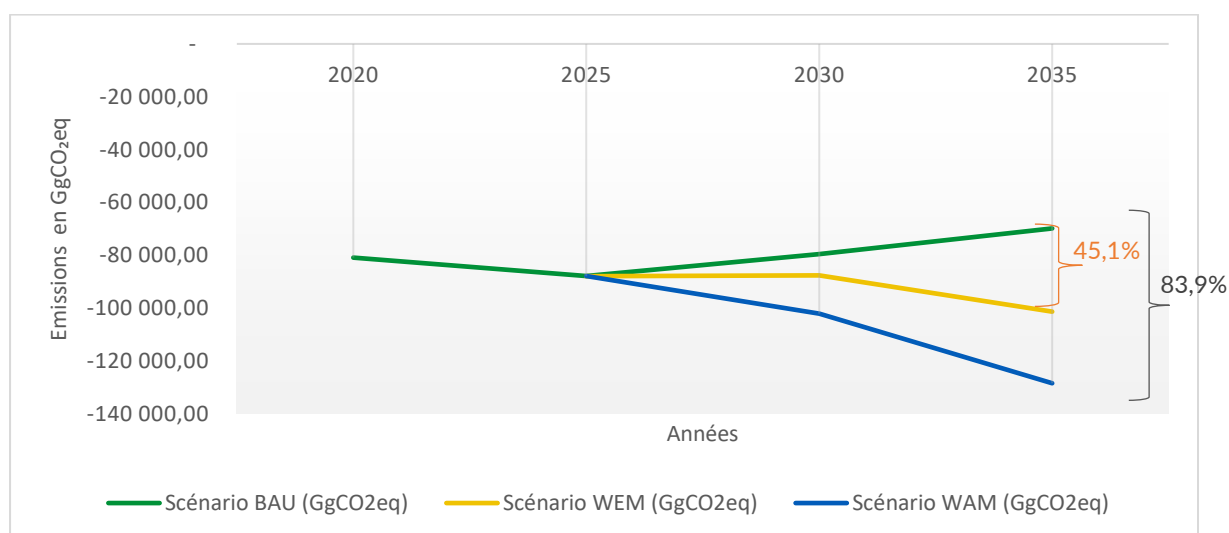


Figure 5: Trajectoires des émissions dans le sous-secteur FAT

4.2.3 Contribution du secteur des déchets

Le secteur des déchets, bien que représentant une part relativement faible des émissions nationales, joue un rôle important dans la transition vers l'économie circulaire et la neutralité carbone du Gabon.

Dans le scénario BAU (Business as Usual), les émissions liées aux déchets affichent une progression régulière. Elles passent de 2,91 GgCO₂eq en 2025 à 3,23 GgCO₂eq en 2030, pour atteindre 3,58 GgCO₂eq en 2035, soit une augmentation de près de 23 % entre 2025 et 2035. Cette trajectoire traduit la croissance démographique, l'urbanisation accélérée et l'insuffisance des infrastructures de gestion moderne des déchets.

La Vision Climatique à Long Terme à l'horizon 2050 du Gabon projette une vision claire pour le secteur des déchets :



“D’ici 2050, le Gabon aspire à mettre en œuvre des stratégies intégrées de gestion des déchets avec une priorité sur la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets intégrant le développement des infrastructures de déchets et la responsabilité écocitoyenne en minimisant l’impact de l’élimination des déchets sur l’environnement et la santé, en favorisant la transition vers une économie circulaire dans un cadre réglementaire et normatif renforcé qui est inclusif, participatif et collaboratif avec l’implication accrue des acteurs privés et de la société civile.”

Pour le secteur des déchets, les actions d’atténuation prévues par le Gabon portent sur **l’amélioration de la collecte et du traitement des déchets**, la **réduction des émissions de méthane** par la **valorisation des déchets organiques** et le **développement du recyclage**. Les détails sont disponibles en annexe.

Le scénario WEM (With Existing Measures) (figure 6), qui intègre les actions déjà entreprises telles que l’amélioration de la collecte, la promotion du tri sélectif et les premiers efforts de valorisation des déchets organiques, permet de contenir légèrement cette hausse. Les émissions restent quasiment stables à 2,91 GgCO₂eq en 2025, puis atteignent 3,22 GgCO₂eq en 2030 et 3,56 GgCO₂eq en 2035. Par rapport au BAU, le gain reste marginal ($\approx -0,55\%$ en 2035), ce qui démontre que les mesures actuelles, bien qu’utiles, ne suffisent pas à infléchir significativement la tendance.

Dans le scénario WAM (With Additional Measures), qui suppose un appui international pour déployer massivement des infrastructures modernes de traitement, de valorisation énergétique et de recyclage, le Gabon pourrait atteindre l’objectif ambitieux du « zéro déchet ». Ce scénario repose sur une transformation structurelle : généralisation du tri à la source, développement d’unités de compostage et de biogaz, recyclage industriel, et interdiction progressive de la mise en décharge des déchets non traités. L’atteinte de ce niveau signifierait non seulement une élimination des émissions directes du secteur des déchets, mais également des co-bénéfices considérables en termes de santé publique, d’emploi vert et de propreté urbaine.

Tableau 12 : Projection des émissions du secteur Déchets (GgCO₂eq)

Scénario (Déchet)	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	2,62	2,91	3,23	-	3,58	-
WEM			3,22	-0,3%	3,56	-0,55%
WAM	Le Gabon atteint le "zéro déchet"					

Adapté du BTR,2024

Les trajectoires d’atténuation pour le secteur des déchets, élaborées à partir des projections du tableau 12 sont présentées sur la figure 6.

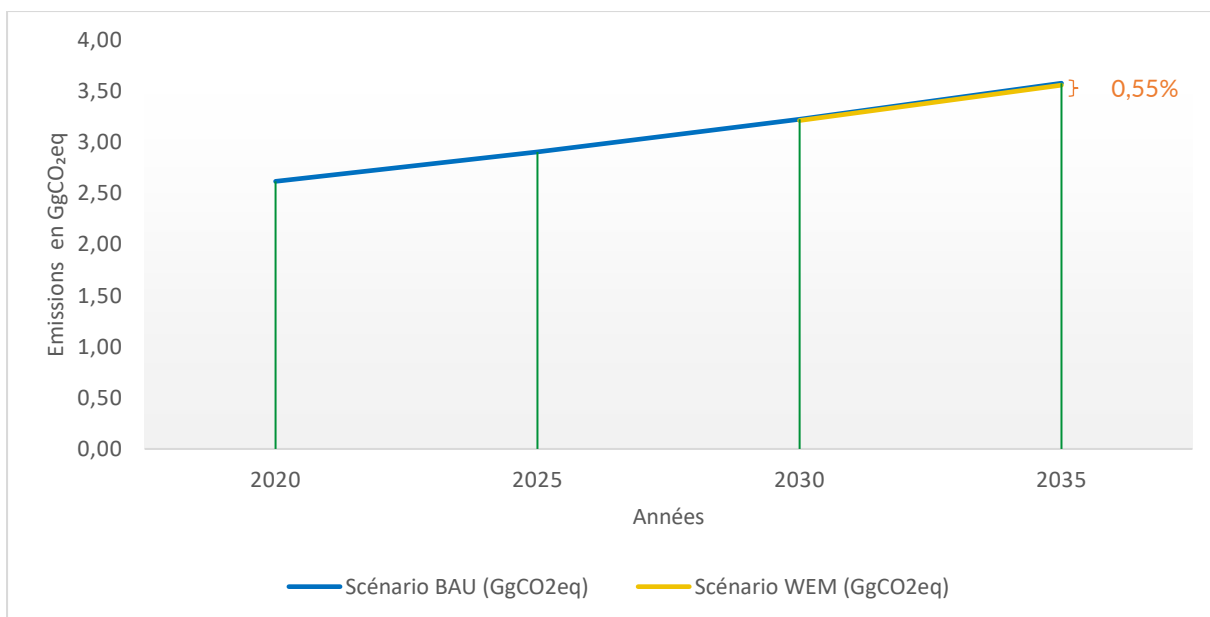


Figure 6 : Trajectoires des émissions dans le secteur des déchets

4.2.4 Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)

Dans le secteur Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP), les émissions sont principalement liées à l'utilisation croissante des hydrofluorocarbures (HFC) dans la climatisation, la réfrigération et certains procédés industriels.

Dans le scénario BAU (Tableau 13), les émissions issues des HFC progressent rapidement, passant de 236,99 GgCO₂eq en 2020 à près de 697 GgCO₂eq en 2035, soit une multiplication par 3 en quinze ans. Cette trajectoire traduit la croissance attendue de l'équipement en climatisation et réfrigération, liée à l'urbanisation et aux besoins de confort thermique.

D'après la Vision climatique à Long Terme à l'horizon 2050 du Gabon :

“D’ici 2050, le Gabon aspire à parvenir à une économie circulaire en pilotant des chaînes de valeur neutres en carbone dans les industries tout en adoptant et étendant les solutions par le biais de collaborations, en particulier à celles qui consomment beaucoup d’énergie et émettent beaucoup de GES.”

Dans le scénario WEM (Tableau 13), le Gabon applique strictement les dispositions du **Protocole de Kigali** pour les Parties du Groupe II. Une première réduction des HFCs de -10 % est appliquée dès 2029, puis -30 % en 2035. Ainsi, les émissions chutent à 256,08 GgCO₂eq en 2030 (-48 % vs BAU) et à 199,17 GgCO₂eq en 2035 (-71 % vs BAU).

Le scénario WAM (Tableau 13) reflète une mise en œuvre accélérée, allant au-delà du Protocole de Kigali. Avec un soutien international (financement, transfert de technologies, renforcement institutionnel), le Gabon pourrait anticiper les réductions prévues, atteignant dès 2030 une consommation limitée à 70 % du baseline (≈ 199 GgCO₂eq, soit -59 % vs BAU) et seulement 50 % du baseline en 2035 (≈ 142 GgCO₂eq, soit -80 % vs BAU).

Tableau 13 : Projection des émissions du sous- secteur PIUP (GgCO₂eq)

Scénario (FAT)	2020	2025	2030	% vs BAU	2035	% vs BAU
BAU	236,985	331	490	-	697	-
WEM		331	256,08	-48%	199,17	-59%
WAM		331	199,17	-59%	142,26	-80%

Adapté du BTR,2024

Les trajectoires d'atténuation pour le secteur PIUP, élaborées à partir des projections du tableau 13 sont présentées sur la figure 7.

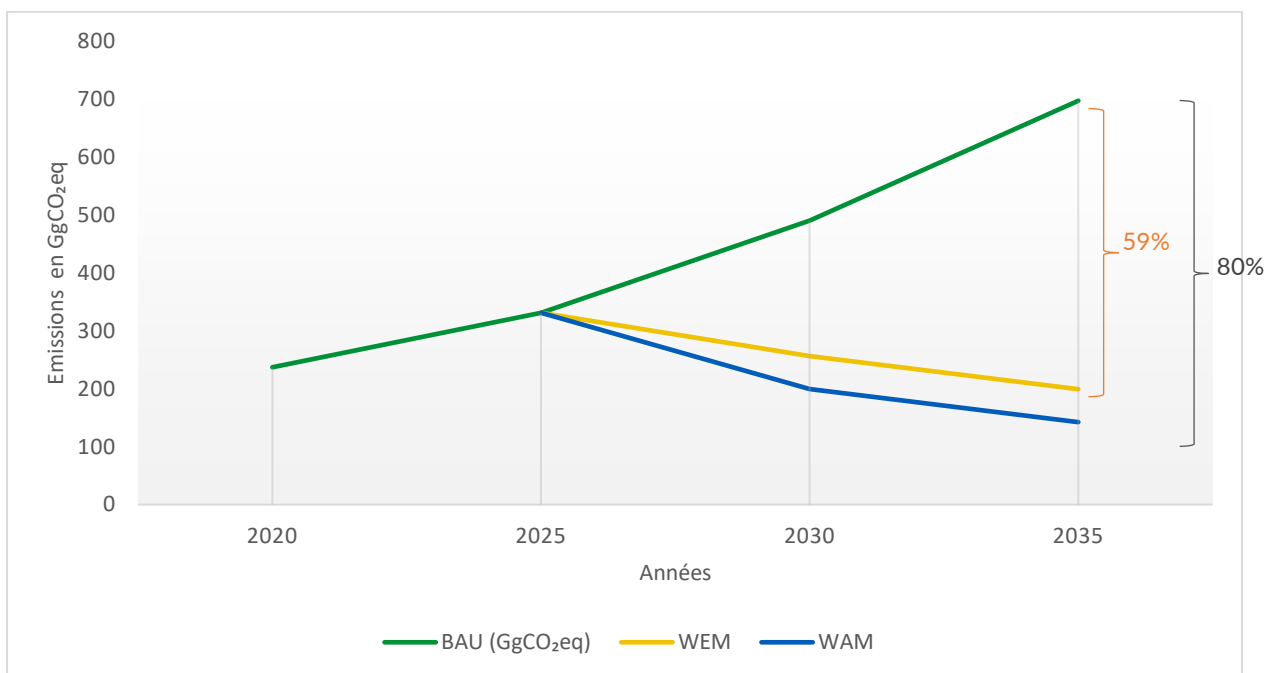


Figure 7 : Trajectoires des émissions dans le secteur PIUP



5 Contribution à l'adaptation au changement climatique

Contrairement à la CDN2.0 qui a mis l'accent sur le rôle du Gabon comme puits net de carbone et acteur majeur de l'atténuation grâce à ses forêts, la CDN3.0 consacre désormais une place prioritaire à l'adaptation. Ce choix stratégique reflète à la fois :

- la reconnaissance de la forte vulnérabilité du pays aux aléas climatiques (inondations, sécheresses, élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur) (CDN2.0, 2022),
- la nécessité de protéger les populations, infrastructures et écosystèmes face aux impacts déjà observés,
- et la volonté d'inscrire la résilience comme pilier central du développement national durable.

Ainsi, tout en maintenant son engagement en faveur de la neutralité carbone au-delà de 2050, le Gabon affirme que l'adaptation est la condition indispensable pour garantir la sécurité humaine, la prospérité économique et la préservation de son capital naturel (VLT, 2024).

Les contributions d'adaptation de la CDN3.0 s'articulent autour de quatre axes stratégiques prioritaires conformément à la Vision Climat à Long terme du Pays (VLT).

Axes stratégiques	Objectifs
Renforcer la résilience des infrastructures et des zones urbaines	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer des systèmes de drainage et de gestion intégrée des eaux pluviales dans les grandes villes (Libreville, Port-Gentil, Franceville). ○ Mettre en œuvre des plans d'urbanisme climato-résilients intégrant les risques d'inondations et de glissements de terrain.
Assurer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence durables	<ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir l'agriculture climato-intelligente (irrigation efficace, variétés résilientes, agroforesterie). ○ Développer les chaînes agro-industrielles locales pour réduire la dépendance aux importations alimentaires.
Protéger les zones côtières et marines	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place des ouvrages de protection et des solutions fondées sur la nature (mangroves, barrières naturelles) contre l'érosion et la submersion marine. ○ Sécuriser les infrastructures énergétiques et portuaires situées en zone côtière.
Renforcer la santé et le bien-être des populations	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer des systèmes de surveillance épidémiologique et de lutte contre les maladies sensibles au climat (paludisme, dengue, maladies hydriques). ○ Améliorer la prévention et la gestion des vagues de chaleur en milieu urbain

La mise en œuvre de la contribution d'adaptation s'appuiera sur :

- Le Plan National d'Adaptation (PNA) en cours de finalisation, qui définira les priorités sectorielles et territoriales d'adaptation.

- L'intégration systématique du climat dans la planification nationale (Plan Stratégique Gabon Émergent, Vision Gabon 2050).
- La mise en place d'un Système national de suivi-évaluation de l'adaptation, conforme aux recommandations du BTR et du Cadre de Transparence Renforcé (BTR, 2024).
- L'approche inclusive prônée par la Loi n°018/2022 sur les changements climatiques, qui exige la prise en compte du genre, des savoirs locaux et de la participation communautaire.

Le tableau 14 fait la synthèse des vulnérabilités sectorielles et options d'adaptation prioritaires collectées lors des consultations sectorielles :

Tableau 14: Mesures d'adaptation prioritaire

Secteur	Vulnérabilités principales	Options d'adaptation prioritaires
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> ○ Forte dépendance à l'hydroélectricité exposée aux variations pluviométriques ○ Risques d'interruptions liés aux inondations et sécheresses ○ Vulnérabilité des infrastructures pétrolières et gazières côtières à l'élévation du niveau de la mer 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diversification du mix énergétique (solaire, biomasse, gaz) ○ Renforcement de la résilience des barrages et centrales hydroélectriques ○ Protection des infrastructures énergétiques côtières contre la submersion et l'érosion
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ○ Agriculture pluviale sensible aux sécheresses et inondations ○ Insécurité alimentaire croissante 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Promotion de l'agriculture climato-intelligente (agroforesterie, variétés résilientes, Agroécologie) ○ Gestion durable des forêts et certification carbone ○ Développement des Zones Agricoles à Forte Productivité (ZAP)
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> ○ Vulnérabilité du bétail aux vagues de chaleur et sécheresses ○ Diminution de la disponibilité des pâturages ○ Risques accrus de maladies animales liées au climat (tiques, peste, fièvre aphteuse) ○ Dépendance aux importations pour les intrants 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Amélioration des pratiques d'élevage (Amélioration de l'alimentation et de la nutrition, Amélioration génétique, Gestion des pâturages, Gestion des effluents, Amélioration de l'état sanitaire) ○ Promotion de l'élevage intégré (agropastoral, valorisation des déchets organiques) ○ Programmes de santé animale renforcés (surveillance, vaccination) ○ Développement d'aliments pour bétail résistants aux sécheresses
Aménagement urbain	<ul style="list-style-type: none"> ○ Urbanisation rapide et non planifiée (87 % population en ville) ○ Inondations fréquentes, glissements de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Intégration du climat dans la planification urbaine ○ Construction d'infrastructures résilientes aux inondations

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Habitat précaire exposé aux risques 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Programmes de logements durables et résistants
Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> ○ Variabilité pluviométrique affectant disponibilité en eau potable ○ Pollution des nappes et rivières lors d'inondations ○ Déficits d'accès en zones rurales 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Amélioration des réseaux d'adduction et d'assainissement ○ Promotion de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ○ Promotion des solutions naturelles (protection bassins versants, zones humides)
Biodiversité et écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dégradation des écosystèmes forestiers et côtiers ○ Pressions anthropiques (exploitation, urbanisation) ○ Risques d'extinction d'espèces endémiques 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Extension du réseau des aires protégées et corridors écologiques ○ Restauration d'écosystèmes dégradés (mangroves, forêts) ○ Intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire, ○ Prise en compte de la norme ISO 17298 :2025, garantissant une gestion environnementale conforme aux standards internationaux
Zones côtières	<ul style="list-style-type: none"> ○ Élévation du niveau de la mer ○ Érosion côtière menaçant Libreville et Port-Gentil ○ Vulnérabilité des infrastructures pétrolières et portuaires 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ouvrages de protection côtière (digues, épis) ○ Solutions fondées sur la nature (mangroves, dunes) ○ Planification et relocalisation progressive des zones à risque ○ Système d'observation/Surveillance des espaces maritimes et littoraux ○ Système d'alerte précoce
Santé	<ul style="list-style-type: none"> ○ Hausse des maladies hydriques et vectorielles (paludisme, dengue) ○ Impacts des vagues de chaleur en zones urbaines ○ Systèmes de santé peu préparés aux crises climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration d'un PNA du secteur de la santé ○ Renforcement de la surveillance épidémiologique ○ Elaboration de Plans de prévention et réponse aux risques climatiques (vague de chaleur, inondation) ○ Amélioration des infrastructures sanitaires et de l'accès au soin



6 Aspects transversaux et autres enjeux stratégiques


La CDN 3.0 du Gabon ne se limite pas qu'aux actions sectorielles : elle intègre également des dimensions transversales essentielles pour garantir une approche inclusive, durable et alignée sur les priorités nationales. Ces aspects contribuent à renforcer la pertinence des engagements climatiques, à favoriser leur appropriation par l'ensemble des acteurs et à maximiser les co-bénéfices en matière de développement. Leur prise en compte doit être systématique dès la conception des projets afin d'assurer leur cohérence et leur efficacité. Selon l'ampleur des besoins identifiés et l'évolution du contexte socio-économique du pays, ces dimensions transversales peuvent également faire l'objet de projets spécifiques, venant compléter et renforcer les actions sectorielles.

- **Secteur privé et engagement économique**

Au Gabon, le secteur privé représente un acteur incontournable pour réussir la transition climatique. L'État ne peut, à lui seul, mobiliser l'ensemble des financements nécessaires ni porter toutes les innovations requises pour réduire les émissions et renforcer la résilience. Les entreprises locales et internationales disposent d'une capacité d'investissement, de recherche et de diffusion technologique qu'il est essentiel de mobiliser. Le développement de partenariats public-privé peut ainsi accélérer la mise en place d'infrastructures énergétiques sobres en carbone, de solutions industrielles innovantes et de chaînes de valeur agricoles durables. La mise en place des mécanismes de garantie et de partage des risques pour les investissements privés dans des projets d'adaptation contribuera à stimuler les investissements privés.

Par ailleurs, l'implication des petites et moyennes entreprises est cruciale pour ancrer la transition au niveau local et stimuler l'emploi vert. Le Gabon doit donc renforcer son cadre incitatif à travers des mesures fiscales, réglementaires et financières qui rendent l'investissement bas carbone attractif. En plaçant le secteur privé au cœur de son action climatique, le pays s'ouvre la voie à une transformation structurelle de son économie, tournée vers l'innovation et la durabilité. Un dialogue structuré et permanent entre acteurs publics et privés afin d'explorer et de saisir les opportunités de financement serait un atout. Ce dialogue permanent permettra également de capter et de comptabiliser tous les efforts déployés par le secteur privés dans l'effort global du pays en matière de mise en œuvre des CDN.

- **Genre, inclusion sociale, jeunesse, enfance et communautés locales**



D'ici à 2050, le Gabon aspire à l'équité et l'égalité entre les sexes ainsi que la formation et l'autonomisation des jeunes et des femmes pour une transformation juste et équitable qui favorise un développement harmonieux et renforce le capital humain."

Les effets des changements climatiques au Gabon ne sont pas distribués de façon égale : les populations locales, femmes, les jeunes et les enfants en subissent souvent les impacts les plus sévères. Les peuples locaux, dont les modes de vie sont étroitement liés aux écosystèmes forestiers, voient leurs moyens de subsistance, leurs traditions et leur sécurité alimentaire menacés par la déforestation, la dégradation des sols et les perturbations climatiques. Dans les zones rurales, les femmes jouent un rôle clé dans l'agriculture et la

gestion des ressources naturelles, mais elles disposent encore d'un accès limité au financement, à la technologie et à la formation. Les jeunes, qui représentent une part croissante de la population, sont à la fois vulnérables face au chômage et porteurs d'un potentiel d'innovation considérable.

L'intégration de l'égalité de genre, de l'inclusion sociale et de la reconnaissance des droits et savoirs traditionnels des peuples locaux dans les politiques climatiques ne relève donc pas uniquement d'une exigence d'équité, mais constitue également un levier de transformation économique et sociale. En investissant dans l'éducation, la formation professionnelle, l'entrepreneuriat vert et la participation active de ces groupes aux instances décisionnelles, le Gabon peut renforcer la résilience de ses communautés et créer les conditions d'un développement plus inclusif et équitable.

- **Transition juste**

L'intégration du principe de justice climatique dans les politiques publiques du Gabon vise à prévenir l'aggravation des inégalités sociales et territoriales, tout en garantissant une participation active et inclusive de l'ensemble des parties prenantes aux décisions stratégiques liées à la transition vers un développement bas-carbone.

Cette transition, indispensable pour répondre aux impératifs climatiques, devra être juste, équitable et inclusive. Elle suppose une anticipation des impacts socio-économiques, en particulier pour les travailleurs et les communautés dont les moyens de subsistance dépendent des secteurs à forte intensité en carbone. Il s'agit ainsi de concilier la lutte contre le changement climatique avec les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté, de diversification de l'économie et de promotion d'emplois décents et durables.

En plaçant les populations vulnérables, notamment les jeunes, les femmes, les communautés rurales et forestières y compris les peuples indigènes, au cœur des préoccupations, la transition juste contribuera à renforcer la résilience collective du pays, à consolider la stabilité économique et sociale, et à aligner la trajectoire de développement du Gabon avec les grands cadres régionaux et internationaux tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine, l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, ainsi que l'Accord de Paris sur le climat.

Dans cette optique, le Gabon mettra en place des mécanismes d'accompagnement ciblés, notamment en matière de reconversion professionnelle, de création d'emplois verts et de protection sociale pour les populations les plus exposées aux transformations économiques et environnementales induites par la transition.

- **Pertes et préjudices**

En tant que pays côtier et forestier, le Gabon est exposé à des risques croissants liés aux changements climatiques : montée du niveau de la mer, érosion des zones littorales, modification des régimes pluviométriques et intensification des événements climatiques extrêmes. Ces phénomènes entraînent des pertes et préjudices réels, touchant aussi bien les infrastructures que les moyens de subsistance des communautés locales.

Le Gabon intègre désormais cette dimension dans sa réponse climatique, en s'appuyant sur les mécanismes internationaux établis dans le cadre de la CCNUCC tout en explorant la mise en place d'un fonds national pour soutenir les communautés affectées. Une telle approche vise non seulement à renforcer la solidarité nationale face aux catastrophes, mais aussi à anticiper les impacts irréversibles du climat sur les écosystèmes et les populations. Cette

reconnaissance des pertes et préjudices comme un enjeu stratégique contribue à donner une réponse plus juste et plus complète aux défis climatiques.

- **Paix et sécurité**

Les changements climatiques ne se limitent pas à des impacts environnementaux : il agit aussi comme un multiplicateur de risques sociaux et sécuritaires. Au Gabon, la pression croissante sur les ressources naturelles - terres agricoles, forêts, zones de pêche - peut accentuer des tensions entre communautés, voire fragiliser la cohésion sociale. Les déplacements liés aux aléas climatiques pourraient également accroître la vulnérabilité de certaines zones.

L'action climatique doit donc être conçue comme un instrument de paix et de stabilité. En promouvant une gestion équitable et durable des ressources naturelles, en renforçant les mécanismes de dialogue communautaire et en intégrant la prévention des conflits dans les stratégies d'adaptation, le Gabon peut réduire les risques de tensions sociales. Lier climat et sécurité constitue ainsi un axe essentiel pour préserver la stabilité nationale et régionale, tout en favorisant une résilience collective.

- **Initiatives transfrontalières**

Les effets du changement climatique dépassent les frontières et appellent à une coopération régionale renforcée. Situé au cœur du bassin du Congo, le Gabon partage avec ses voisins des écosystèmes vitaux dont la préservation exige une gestion concertée et durable.

Le renforcement des initiatives transfrontalières vise à harmoniser les politiques de gestion forestière, de protection de la biodiversité et de développement d'infrastructures énergétiques. À cet égard, le Programme de Développement Intégré de la Zone des Trois Frontières (PDIZTF) – Gabon, Cameroun, Guinée Équatoriale – soutenu par la Commission économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et d'autres partenaires, constitue un cadre stratégique essentiel pour identifier et mettre en œuvre les projets prioritaires dans cette zone partagée.

- **Autres enjeux stratégiques**

Enfin, la trajectoire climatique du Gabon ne peut ignorer les enjeux émergents qui prendront une place croissante dans les prochaines décennies.

L'économie bleue représente un potentiel majeur, compte tenu de la richesse du littoral et des ressources marines, et constitue un levier pour diversifier l'économie nationale tout en générant des emplois durables. Son développement devra toutefois se faire de manière responsable, en préservant les écosystèmes marins et côtiers, et en intégrant des approches de gestion durable des pêches, d'aquaculture durable et de protection de la biodiversité marine. En outre, l'adhésion du Gabon au **Freshwater Challenge (Défi de l'eau douce)** renforce son engagement en faveur de la **restauration, de la protection et de la gestion durable des écosystèmes d'eau douce**, essentiels pour la sécurité hydrique, la biodiversité et les moyens de subsistance. L'intégration de cet engagement dans les futures politiques climatiques permettra de mieux relier les objectifs de résilience écologique, de sécurité alimentaire et de développement durable.

La numérisation et les technologies digitales offrent également des opportunités inédites pour optimiser la gestion énergétique, améliorer la traçabilité carbone et renforcer l'efficacité des politiques publiques.

De plus, **la valorisation des savoirs traditionnels** et des pratiques locales constitue un atout pour la résilience communautaire, en particulier dans les zones rurales et forestières pour les communautés locales. En intégrant ces dimensions émergentes, le Gabon montre sa capacité à anticiper les évolutions globales et à inscrire son action climatique dans une dynamique d'innovation et d'adaptation continue.

Tableau 15 : Mesures/pistes d'action pour la prise en compte des aspects transversaux dans la CDN3.0

Aspect transversal	Pistes d'action/mesures
Secteur privé	Mettre en place des mécanismes fiscaux et financiers incitatifs pour les investissements climatiques
	Développer des mécanismes de garantie et de partage des risques pour les investissements privés dans les technologies propres et dans les projets d'adaptation
	Développer des partenariats public-privé pour la mise en œuvre des actions climat
	Renforcer la transparence et le reporting climat des entreprises
Genre et inclusion sociale	Intégrer des indicateurs sensibles au genre et à l'inclusion dans le suivi des projets climat
	Garantir la participation des femmes, jeunes et groupes marginalisés dans la gouvernance climatique
	Développer des programmes de renforcement de capacités ciblés
Transition juste	Identifier les impacts sociaux et économiques de la transition bas carbone
	Développer des dispositifs de dialogue social et de concertation nationale
	Mettre en place des mécanismes de reconversion professionnelle et d'accompagnement social
Paix et sécurité	Intégrer les risques climatiques dans les stratégies nationales de prévention des conflits
	Promouvoir une gouvernance participative et équitable des ressources naturelles
	Renforcer les mécanismes d'alerte précoce et de médiation face aux chocs climatiques
Pertes et préjudices	Créer un fonds national pour appuyer les communautés affectées
	Développer des systèmes de compensation et d'assurance climatique
	Intégrer le suivi des pertes non économiques (sociales, culturelles)
Initiatives transfrontalières	Développement de parcs marins transfrontaliers
	Développement de parcs forestiers transfrontaliers
	Développement de zones d'aires protégées (ZAP) dans la zone des trois frontières
	Déploiement de projets d'interconnexion énergétique
Autres enjeux stratégiques	Intégrer l'économie bleue, la digitalisation, la valorisation des savoirs traditionnels et les engagements du Freshwater Challenge (notamment la restauration, la protection et la gestion durable des écosystèmes d'eau douce) dans les prochaines mises à jour.
	Mettre en place une veille stratégique et prospective sur les enjeux stratégiques



7 Moyens de mise en œuvre

La réussite de la CDN3.0 repose sur la mise à disposition de moyens financiers, techniques, organisationnels et institutionnels adaptés à l'ampleur des engagements pris par le Gabon. La mobilisation de ces ressources doit permettre d'assurer une mise en œuvre effective, crédible et durable des actions d'atténuation et d'adaptation, tout en renforçant l'appropriation nationale.

Dans un premier temps, il s'agit d'évaluer les ressources nécessaires pour la réalisation des objectifs fixés, notamment à travers une estimation budgétaire globale distinguant les financements inconditionnels, mobilisables sur ressources domestiques, et les financements conditionnels, dépendant de l'appui de la communauté internationale. Dans un second temps, l'accent sera mis sur les mécanismes institutionnels, de gouvernance et de suivi-évaluation, afin de garantir la transparence, l'efficacité et la redevabilité du processus de mise en œuvre.

La Vision Climatique à long terme du Gabon se veut ambitieuse en matière de renforcement des moyens de mise en œuvre, en s'appuyant sur un **cadre de gouvernance solide**, des **institutions renforcées**, des **politiques efficaces** et des **compétences optimisées**. Elle précise notamment :



“D’ici 2050, le Gabon aspire à établir un cadre de gouvernance climatique solide capable de répondre aux défis environnementaux, soutenu par des institutions fortes, des politiques transformatrices, des compétences avérées, des ressources, permettant au pays de préserver sa position d’absorbeur carbone, de promouvoir le développement durable et assurer une transition juste.”

7.1 Estimation budgétaire globale de la CDN

Le tableau 16 présente la répartition budgétaire estimative de la troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) du Gabon pour la période 2025-2035. Il distingue les financements alloués à l'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et à l'adaptation (renforcement de la résilience face aux impacts climatiques) sur 10ans.

Tableau 16 : Budget global de la CDN3.0 du Gabon

Secteur	Budget estimatif par Catégorie (Milliards FCFA)		Coût total alloué (Milliards FCFA)	Taux
	Atténuation	Adaptation		
Énergie	2 930	185	3 115	78,83%
Agriculture	6,527	235,816	242,343	6,13%
FAT	331,796	10,224	342,020	8,66%
Déchets	14	17,2	31,2	0,79%
Développement urbain résilient	-	78,5	78,5	1,990%
Ressources en eau	-	35,6	35,6	0,9%
Biodiversité	-	47,5	47,5	1,2%
Zones côtières	-	19,6	19,6	0,5%

Secteur	Budget estimatif par Catégorie (Milliards FCFA)		Coût total alloué (Milliards FCFA)	Taux
	Atténuation	Adaptation		
Santé	-	39,55	39,55	1,0%
Total	3 282	668,99	3 951,314	100%
Taux	83%	17%	100%	-

Le financement total nécessaire à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) du Gabon est estimé à **3 951,314 milliards de FCFA**.

En complément, la mise en œuvre efficace de la CDN 3.0 requiert également des **mesures transversales** et des **mesures de mise en œuvre** détaillées dans les chapitres suivants, dont le **budget estimatif global s'élève à 144,5 milliards de FCFA (voir tableau suivant)**. Ainsi, le **coût total global de la CDN 3.0** du Gabon est évalué à **4 095,464 milliards de FCFA** sur une période de 10 ans.

Tableau 17 : Budget des mesures de soutien

Rubriques	Coût total alloué (Milliards FCFA)
Mesures transversales définies dans le chapitre 6	127,2
Mesures de soutien au renforcement et mise en place des mécanismes financiers pour la mise en œuvre de la CDN	8,1
Renforcement de développement des capacités techniques	4,4
Mesures de soutien aux mécanismes MNV	2,8
Mesure de renforcement du cadre de gouvernance et de son opérationnalisation	1,8
Total Mesures transversales et de mise en œuvre	144,15
Montant des mesures sectorielles (tableau ci-dessus)	3 951,314
Total Général	4 095,464

7.2 Mécanismes de mobilisation des financements

La mise en œuvre de la CDN3.0 nécessite la mobilisation coordonnée de ressources financières publiques et privées, domestiques et internationales. Le Gabon doit non seulement renforcer ses capacités à capter ces ressources, mais aussi améliorer son attractivité et sa compétitivité pour les investissements climatiques. Les sources de financement peuvent être structurées à deux échelles : **nationales** et **internationales**.



7.2.1 Sources nationales de financement

Les ressources domestiques constituent une base essentielle pour initier et soutenir les actions climatiques. Elles peuvent provenir de trois canaux principaux :

- **Budget national et sectoriel** : intégration progressive du climat dans la planification budgétaire à travers des **budgets verts** et des **lignes dédiées** dans la loi de finances. Une attention particulière pourrait être accordée aux secteurs émergents comme

l'économie bleue et la **gestion intégrée des ressources en eau douce**, afin d'anticiper leur rôle croissant dans la transition verte.

- **Budgets locaux** : les collectivités locales peuvent jouer un rôle croissant via des financements décentralisés et des investissements locaux résilients (infrastructures urbaines vertes, gestion des déchets, adaptation côtière). Le renforcement de leurs capacités financières et techniques sera essentiel pour capter les financements dits « décentralisés ».
- **Finance privée nationale** : les banques et institutions financières nationales, compagnies d'assurance, sociétés de microfinance, entreprises extractives, agro-industrielles et forestières constituent des partenaires clés pour combler les gaps de financement public. Le développement de **mécanismes incitatifs** (écotaxes, fiscalité carbone, garanties publiques, PPP climatiques) encouragera leur engagement

7.2.2 Sources internationales de financement

Le Gabon, en tant que pays forestier et contributeur majeur à la séquestration mondiale du carbone, dispose d'un fort potentiel d'accès aux financements internationaux climat. Plusieurs canaux sont à considérer :

- **Mécanismes financiers de la CCNUCC** : Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), Fonds Vert pour le Climat (FVC), Fonds d'Adaptation, Fonds pour pertes et préjudices. Ces mécanismes, notamment le FVC, peuvent également appuyer la mise en œuvre d'initiatives comme le **Freshwater Challenge (Défi de l'eau douce)**, auquel le Gabon est déjà associé, afin de renforcer la restauration, la protection et la gestion durable des écosystèmes d'eau douce et des zones humides.
- **Institutions financières multilatérales** : Banque Mondiale, Fonds Monétaire International (FMI), Banque Africaine de Développement (BAD), Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC), ainsi que les mécanismes régionaux tels que l'African Climate Change Fund et le Fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA). Ces acteurs financent de plus en plus les initiatives liées à l'économie bleue durable et à la résilience hydrologique.
- **Coopérations bilatérales** : partenariats avec l'Agence Française de Développement (AFD), la Coopération allemande (GIZ, KfW), la JICA (coopération japonaise), l'Union européenne, ainsi que d'autres bailleurs bilatéraux.
- **Partenaires de mise en œuvre** : Programme des nations-unies pour le développement (PNUD), la FAO, etc.
- **Marchés financiers internationaux** : accès aux **obligations vertes souveraines**, aux fonds d'investissement durable et aux partenariats public-privé internationaux pour des projets d'énergie renouvelable, de mobilité durable ou de protection côtière.
- **Mécanismes volontaires et innovants** : certification et vente de crédits carbone forestiers (REDD+), financement par fondations internationales (Rockefeller, Bloomberg Philanthropies, Green Climate Fund for Cities), et développement d'initiatives Sud-Sud via la Commission Climat du Bassin du Congo et l'Initiative Africaine des Marchés Carbone ;

- **Fonds philanthropiques**⁴ : ressources financières provenant d'organisations, de fondations, d'entreprises ou d'individus qui soutiennent des causes climatiques, environnementales ou scientifique par le biais de dons, subventions ou partenariats. Ces fonds soutiennent des initiatives liées à la protection de l'environnement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité, ou encore la justice climatique.

7.2.3 Perspectives de développement des marchés carbone au Gabon

Le Gabon dispose d'opportunités majeures pour mobiliser des ressources via les marchés carbone et les instruments de financement innovants. La certification par la CCNUCC, en 2022, de **187 millions de crédits REDD+ (2010–2018)** positionne le pays comme un leader dans la valorisation des services écosystémiques forestiers (UNFCCC, 2022)⁵. Ces crédits constituent une réserve stratégique mobilisable sur les marchés volontaires et dans le cadre de l'**Article 6 de l'Accord de Paris**.

En 2021, le Gabon est devenu le premier pays africain à recevoir un paiement pour résultats REDD+ (**17 millions USD de la CAFI**, dans un accord global de **150 millions USD** sur 10 ans avec la Norvège). Toutefois, ces ressources restent modestes au regard du potentiel économique du capital naturel gabonais, estimé par la Banque mondiale⁶ à plus de **75 milliards USD** sur les deux dernières décennies.

Au-delà de CAFI, le pays pourra explorer un portefeuille diversifié de mécanismes carbone :

- **Certification et vente de crédits carbone forestiers (REDD+)** : ces crédits peuvent être vendus directement à des entreprises internationales dans le cadre de leurs engagements « net zéro ». Leur mise en marché exige toutefois une stratégie prudente, afin de maximiser la valeur et garantir une redistribution équitable des bénéfices aux communautés locales et à la gestion durable des forêts.
- **Marchés carbone domestiques** : le développement d'un marché national permettrait de fixer un prix interne du carbone et d'impliquer les secteurs énergétiques, miniers et industriels dans une logique de réduction et de compensation. Ce système contribuerait à renforcer la souveraineté du Gabon sur ses actifs carbone et à créer un instrument durable de financement climatique interne.
- **Marchés carbone sous-régionaux** : en s'appuyant sur la **Commission Climat du Bassin du Congo**, le Gabon pourrait participer à un marché régional harmonisé, offrant une meilleure visibilité aux investisseurs et la possibilité de négocier collectivement des prix plus favorables.
- **Initiative Africaine des Marchés Carbone (ACMI)**⁷ : lancée à la COP27, elle vise à mobiliser 6 milliards USD d'ici 2030 et plus de 120 milliards USD d'ici 2050. Le Gabon, en tant que pionnier africain en matière de certification carbone et pays forestier majeur, est bien positionné pour capter une part significative de ces financements, tout

⁴ Fondation Rockefeller, Fondation Bloomberg, Fondation Gates, Children's Investment Fund Foundation (CIFF), ClimateWorks Foundation, etc. par exemple

⁵ [CNC- Gabon's Proposed Modified National REDD+ Reference Level](#)

⁶ [Banque Mondiale – Gabon Economic Update 2025](#)

⁷ [ACMI](#)

en bénéficiant d'une plateforme de mise en relation avec investisseurs, fondations et institutions multilatérales.

- **Marchés volontaires internationaux** : le Gabon peut aussi valoriser ses crédits sur les places de marché globales (Verra, Gold Standard, etc.), où la demande des entreprises pour compenser leurs émissions incompressibles ne cesse de croître. Les prix, variables selon la qualité des crédits, peuvent atteindre **30–35 USD/tCO₂**. Une stratégie de vente progressive et sélective permettrait de générer des revenus potentiels tout en évitant une saturation du marché.

Par ailleurs, l'Article 6 de l'Accord de Paris encadre la mise en place de mécanismes tels que

- **Coopérations bilatérales (Article 6.2 de l'Accord de Paris)** : le Gabon peut conclure des accords avec d'autres Parties pour transférer des résultats d'atténuation sous forme d'Unités de Réduction des Émissions Internationalement Transférées (ITMOs). De tels partenariats, déjà mis en œuvre entre la Suisse et des pays comme le Pérou, la Thaïlande ou le Ghana, ouvriraient la voie au financement de projets bas carbone dans l'énergie, la foresterie, les transports ou l'agriculture, tout en garantissant l'intégrité environnementale et en évitant le double comptage.
- **Mécanisme multilatéral de marché (Article 6.4 de l'Accord de Paris)** : le Gabon pourrait développer des projets certifiés sous ce dispositif supervisé par la CCNUCC, notamment dans la gestion durable des forêts, l'agroforesterie, la valorisation énergétique des déchets et les énergies renouvelables. Les crédits carbone générés seraient commercialisables sur les marchés internationaux, sous réserve de la mise en place d'une Autorité Nationale Désignée (AND) chargée d'approuver les projets et d'assurer la liaison avec le système onusien.
- **Approches non-marché (Article 6.8 de l'Accord de Paris)** : le pays peut également tirer parti des opportunités offertes par les coopérations non marchandes : renforcement des capacités, transferts de technologies, coopération Sud-Sud et appui technique, qui complètent utilement les flux financiers issus des marchés carbonés.

En capitalisant sur l'expérience acquise et en consolidant ses institutions, le Gabon peut transformer ses atouts naturels en leviers financiers durables, contribuant à la fois à la réalisation de sa CDN 3.0, au financement de la transition bas carbone, et au développement socio-économique du pays.

7.3 Accroissement de l'attractivité et l'accès aux ressources financières

Le Gabon dispose actuellement d'un Système de Suivi de la Finance Climatique, des autres supports climat et des ODD impactés (SSFCODD). Présenté dans le BTR, il est constitué de :

- **Coordonnateur national** : il supervise l'ensemble du dispositif ;
Deux responsables clés : celui du suivi des flux financiers, renforcement des capacités et transfert de technologie et celui du suivi des impacts des actions climatiques sur les ODD ;
- **Interactions avec les acteurs opérationnels** : Le coordonnateur national et les deux responsables clés collaborent directement avec le système de suivi des actions

d'atténuation et d'adaptation de la CDN ; les administrations sectorielles et collectivités locales ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Ce cadre permet d'assurer la collecte, le suivi et la communication des informations sur les financements climatiques, tout en évaluant leur contribution aux objectifs de développement durable.

Pour renforcer ce système existant, transformer ses ambitions climatiques en investissements et accroître son attractivité auprès des bailleurs de fonds et investisseurs, le Gabon entreprendra la mise en œuvre d'un ensemble de réformes structurelles et opérationnelles. La mobilisation effective des financements nécessaires à la réalisation de sa CDN 3.0 repose sur la création d'un écosystème favorable, transparent et incitatif. Ce chantier vise à combler l'écart entre la planification stratégique et l'accès aux capitaux en passant de la théorie à l'action grâce à une gouvernance renouvelée et des instruments financiers innovants.

L'une des mesure phare est la création de la **Plateforme Gabon pour le Financement Climatique (PGFC)**⁸. Piloté conjointement par le CNC, le Ministère en charge du climat et le ministère des finances, cette plateforme servira de guichet unique pour accélérer et simplifier la mobilisation des ressources. Une telle plateforme pays est essentielle pour surmonter les défis de la fragmentation des initiatives et de la faible coordination des interventions, tout en renforçant l'appropriation nationale et la capacité à mobiliser des financements à grande échelle. Le PGFC sera considéré comme l'envoi de signal positif au marché en réduisant les risques pour les investisseurs, en augmentant leur confiance et en encourageant les investissements à long terme dans la transition climatique. Ce dispositif permettrait de canaliser plus efficacement les ressources vers les priorités définies dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

La PGFC devrait inclure certains éléments importants notamment : (i) la centralisation et la coordination de la mobilisation des ressources, (ii) la sécurisation des investissements grâce au renforcement du cadre juridique et institutionnel, (iii) le développement et la structuration de projets bancables, (iv) le pilotage de la stratégie nationale de financement climat, (v) l'assurance de la transparence et du suivi des flux financiers, (vi) le renforcement des capacités des administrations, des collectivités et des acteurs privés, et (vii) l'inclusion effective des communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des projets climatiques.

Le succès de la PGFC sera tributaire de la mise en œuvre en parallèle de réformes portant sur six piliers complémentaires :

⁸ La mise en place de cette plateforme sera précédée d'étude de modalité de mise en œuvre et d'opérationnalisation.

Tableau 18 : Mesures pour le renforcement de l'accès aux financements climatique au Gabon

Domaines Stratégiques	Mesures Clés de Renforcement (en partant de l'existant)	Acteurs Principaux & Partenaires	Type de mesure
Cadre Juridique & Institutionnel	Actualiser et renforcer la Loi N°018/2022 portant ratification d'ordonnance N°019/PR/2021 relative aux changements climatiques par des décrets d'application précis pour opérationnaliser la finance verte et encadrer les obligations vertes.	CNC, Gouvernement, Parlement	Inconditionnelle
	Compléter le cadre réglementaire pour les marchés carbone en précisant les règles de partage des bénéfices avec les communautés locales et les garanties de sauvegarde environnementale et sociale.	CNC, Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Économie	Inconditionnelle
	Renforcer les capacités opérationnelles et l'autonomie de l'Autorité Nationale Désignée (AND) existante pour qu'elle puisse gérer un portefeuille complexe de projets Article 6.	Ministère de l'Environnement (AND), CNC	Conditionnelle
Stratégie & Coordination	Chiffrer et valider une feuille de Route Nationale de Finance Climat pour qu'elle devienne le document de référence contraignant pour tous les acteurs publics.	Premier Ministre, Ministère de l'Economie, Conseil Climat	Inconditionnelle
	Généraliser l'évaluation climatique ex-ante des investissements publics pour intégrer systématiquement le coût de l'inaction dans les décisions budgétaires.	Ministère de l'Economie, Ministère du Budget	Inconditionnelle
Renforcement des Capacités	Lancer un programme national de formation à destination des administrations, des collectivités locales et des entreprises sur le montage de projets climat et l'accès aux financements.	Universités (UOB, USTM), Ecoles de formation, ONG	Conditionnelle
	Mettre en place des dispositifs de consultation et de participation des communautés locales et de la société civile dans la conception des projets.	OSC, Communautés locales, Collectivités	Inconditionnelle
Transparence & Crédibilité	Mettre en œuvre un Système National de Traçabilité des Financements Climat (Climate Finance Tracking System).	Ministère des Finances, Inspections Financières	Conditionnelle
Mobilisation du Secteur Privé	Concevoir et lancer des instruments financiers innovants tels qu'un Fonds de Garantie pour les projets climatiques ou une première Obligation Souveraine Verte (Green Bond).	Ministère des Finances, BEAC, Secteur Bancaire	Conditionnelle
	Adopter une réforme fiscale verte introduisant des incitations (crédits d'impôt, amortissements accélérés) pour les investissements verts et circulaires.	Ministère des Finances, Direction Générale des Impôts	Inconditionnelle

7.4 Transfert de technologies

Le transfert et l'adaptation de technologies sobres en carbone et résilientes constituent un pilier majeur de la mise en œuvre de la CDN3.0. Pour le Gabon, ce processus ne se limite pas à l'importation d'innovations étrangères : il implique également l'appropriation, l'adaptation aux réalités locales et le développement progressif de capacités endogènes en matière d'innovation technologique.

Le Gabon a conduit le processus d'évaluation des besoins en technologies (EBT, 2022) avec l'appui du CTCN, du PNUE, de UNIDO. Ce processus a permis d'identifier et de prioriser les besoins dans les secteurs de l'Énergie, de l'Agriculture, du Littoral (zone côtière) et des déchets.

Dans le secteur de l'énergie, le déploiement de centrales solaires, de mini-réseaux décentralisés et de solutions de stockage d'énergie constitue une priorité pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles et accélérer l'électrification rurale. Ces technologies doivent être accompagnées de dispositifs de maintenance et de formation locale afin d'assurer leur pérennité.

Dans le domaine agricole, la diffusion de techniques agroécologiques, de systèmes d'irrigation économes en eau et de variétés améliorées résilientes au climat contribuera à renforcer la sécurité alimentaire tout en réduisant l'empreinte carbone de la production. L'intégration de solutions numériques (télédétection, applications mobiles d'aide à la décision) facilitera également la gestion durable des ressources agricoles.

Dans le secteur des déchets, la mise en place de technologies de valorisation énergétique, de compostage industriel et de systèmes de tri intelligent favorisera la réduction des émissions de méthane et contribuera à l'économie circulaire.

Dans le secteur du Littoral, il a été identifié les rechargements des plages, les dunes artificielles et réhabilitations des dunes, la restauration des zones humides, les ouvrages longitudinaux de défenses des côtes, des digues de mer, la marge de recul côtière.

En plus de ces 4 secteurs prioritaires définis dans le cadre de l'EBT, d'autres secteurs entre enjeux dans le cadre de la CDN notamment : (i) **le secteur des transports**, l'introduction progressive de véhicules électriques et hybrides, la mise en place de bornes de recharge et l'adoption de systèmes intelligents de gestion du trafic permettront de réduire les émissions liées à la mobilité urbaine avec des solutions adaptées au contexte gabonais ; (ii) le secteur **des forêts et le suivi environnemental** à travers le renforcement de système existants par la dotation des capacités et outils en matière de télédétection, de cartographie numérique et de systèmes d'information environnementale permettra au Gabon de mieux suivre les émissions et absorptions de GES, d'améliorer la gouvernance forestière et de valoriser son potentiel en crédits carbone.

La réussite du transfert technologique repose sur plusieurs leviers : (i) **la coopération internationale**, notamment à travers les mécanismes de transfert de technologies de la CCNUCC, du Fonds pour l'Environnement Mondial et du Fonds Vert pour le Climat ; (ii) **les partenariats Sud-Sud et régionaux**, en capitalisant sur l'expérience des pays du Bassin du Congo et d'autres pays émergents dans le développement de solutions sobres en carbone ; (iii) **la coopération scientifique et universitaire**, qui favorisera le développement de centres de recherche et d'innovation locaux capables d'adapter les technologies aux conditions

écologiques et socio-économiques du Gabon ; (iv) **l'implication du secteur privé**, en particulier à travers les partenariats public-privé et le soutien à l'entrepreneuriat vert.

En intégrant le transfert de technologies dans une stratégie nationale cohérente, le Gabon pourra non seulement accélérer la mise en œuvre de sa CDN3.0, mais aussi créer des opportunités économiques et renforcer son autonomie technologique dans le long terme.

7.5 Renforcement des capacités et appropriation de la CDN

La réussite de la mise en œuvre de la CDN3.0 repose sur le renforcement du capital humain, institutionnel et organisationnel du Gabon. Il s'agit non seulement de doter les acteurs nationaux des compétences techniques nécessaires, mais aussi de créer un environnement propice à la participation active de toutes les parties prenantes et à l'appropriation sociale des objectifs climatiques. Le renforcement des capacités, la communication et l'appropriation constituent un socle transversal qui soutient l'ensemble des mesures d'atténuation et d'adaptation prévues dans la CDN3.0.

Tableau 19 : Objectifs de renforcement de capacité et d'appropriation pour la mise en œuvre de la CDN 3.0

Axe	Objectifs / Actions clés
Renforcement des capacités institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Formation continue des cadres sur la planification climatique, MNV et intégration du climat dans les politiques publiques. - Création de cellules spécialisées « climat » dans les institutions pour assurer cohérence et coordination intersectorielle. - Appui aux collectivités locales pour intégrer les priorités climatiques dans les plans locaux de développement.
Renforcement des capacités techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des outils de modélisation énergétique (LEAP, TIMES, OSeMOSYS) et de scénarisation bas carbone. - Développement de l'expertise en comptabilité carbone forestière pour valoriser les absorptions et renforcer la transparence sur les marchés carbone. - Renforcement des capacités en évaluation des vulnérabilités et planification de l'adaptation. - Promotion de l'économie verte via formation des experts en finance climat, PPP et innovation technologique durable.
Communication et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une stratégie nationale de communication climatique pour vulgariser les enjeux et résultats de la CDN - Campagnes de sensibilisation ciblées vers les jeunes, femmes, communautés locales, secteur privé et décideurs - Utilisation de canaux variés (médias, plateformes numériques, réseaux sociaux) pour diffuser l'information de manière inclusive - Intégration des changements climatiques dans les programmes scolaires et universitaires.
Renforcement de l'appropriation sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des communautés locales dès la conception des projets - Mise en place de mécanismes de participation inclusifs pour la société civile, organisations communautaires et syndicats. - Développement de plateformes multi-acteurs permanentes de concertation pour transparence et redevabilité. - Renforcement de la confiance entre État, secteur privé et citoyens en démontrant les co-bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Les besoins en renforcement de capacités pour la résilience climatique du secteur de la santé en particulier représentent une priorité nationale au Gabon. Ils s'articulent autour de dix principales actions, pour un budget total estimé à **9,475 milliards FCFA**, financés par l'État et ses partenaires techniques et financiers.

Ils portent sur :

- **L'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation du secteur santé (2026–2027) et l'élaboration d'un Plan National d'Adaptation Santé (PNAS) actualisé régulièrement ;**
- **L'intégration des dimensions climatiques** dans les politiques et plans d'action du secteur, ainsi que la **contribution du ministère de la Santé** aux dynamiques multisectorielles nationales ;
- Le **renforcement des capacités de communication, d'éducation et de formation** sur les enjeux climat-santé ;
- Le **soutien à la lutte contre les maladies sensibles au climat**, notamment les maladies diarrhéiques, le paludisme, la dengue et autres maladies vectorielles ;
- Le **développement de la recherche** sur les liens entre climat et santé, ainsi que le **renforcement des équipements et infrastructures de laboratoire ;**
- Enfin, le **partage d'informations scientifiques** à tous les niveaux.

Ces actions seront complétées par la **mise en place d'un observatoire des déterminants de la santé liés au climat**, la **réalisation d'une étude intégrée climat-santé** et l'**élaboration d'une stratégie nationale santé-climat** prévue pour 2026.

7.6 Système MNV et cadre de gouvernance

7.6.1 Cadre MNV renforcé

a) Système MNV existant au Gabon

Le Gabon a structuré un système national de MNV pour répondre aux exigences de transparence de l'Accord de Paris et suivre ses engagements climatiques. Ce système vise à surveiller les émissions de gaz à effet de serre, évaluer l'efficacité des politiques climatiques et faciliter l'accès aux financements internationaux. Piloté par le **Conseil National Climat (CNC)**, il s'appuie sur une collaboration institutionnelle impliquant plusieurs acteurs clés comme l'**Agence Gabonaise d'Études et d'Observations Spatiales (AGEOS)** pour les données satellitaires, l'**Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)** pour la biodiversité, et l'**Agence Gabonaise de Gestion de l'Économie Verte (AGADEV)** pour la valorisation des crédits carbone.

Le système MNV gabonais repose sur trois piliers complémentaires. Le **Système National d'Inventaire des GES (SNIGES)** produit un inventaire annuel couvrant les secteurs des forêts, de l'agriculture, de l'énergie et des déchets. Le **Système de Suivi des Actions d'Atténuation et d'Adaptation de la CDN (SSAAA-CDN)** assure le monitoring des politiques et mesures climatiques. Enfin, le **Système de Suivi de la Finance Climatique (SSFCODD)** trace les flux financiers et les crédits carbone.

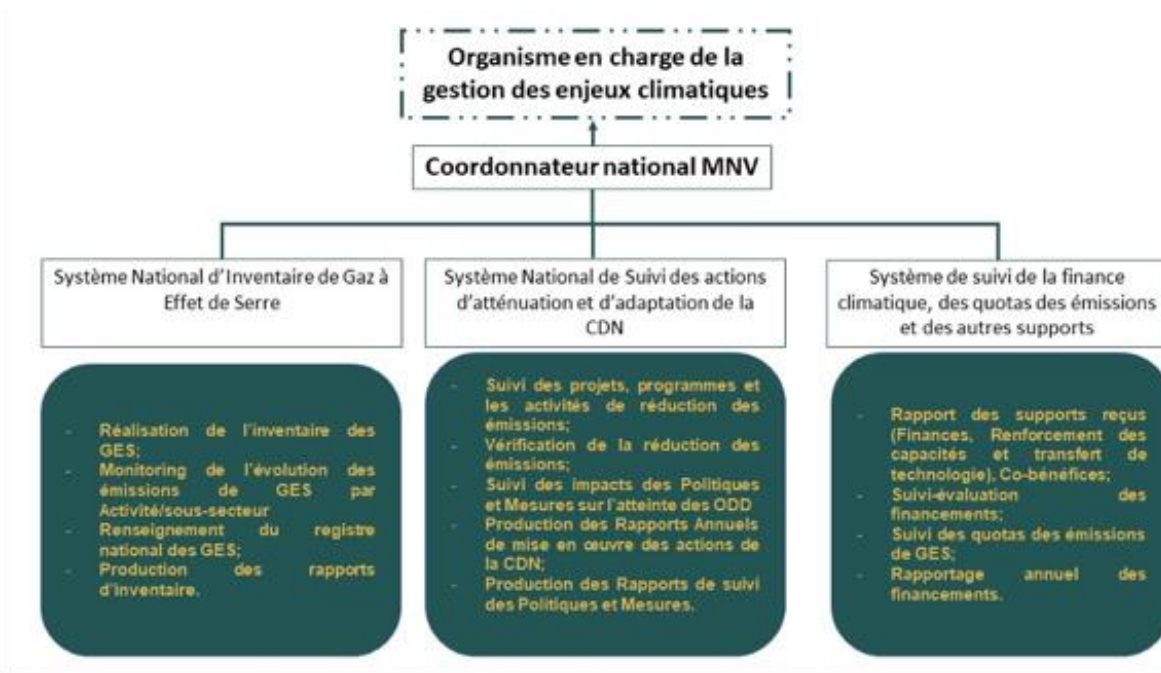


Figure 8: Coordination nationale du système MRV

Cette architecture est soutenue par des outils technologiques comme le **Système National d'Observation des Ressources Naturelles et des Forêts (SNORNF)** et la **Plateforme du Plan National d'Affectation des Terres**.

Pour garantir la fiabilité des données, le système intègre un mécanisme d'assurance qualité impliquant **l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR)**, des universités pour la validation scientifique, et la société civile pour la transparence. Le système MRV gabonais constitue ainsi un cadre qui renforce la crédibilité internationale du pays tout en orientant ses politiques publiques vers une économie verte et résiliente. Toutefois, des améliorations pourraient être faites pour permettre au système non seulement de s'opérationnaliser mais de remplir efficacement son rôle dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN3.0.

b) Renforcement du système MNV existant

Le Gabon dispose d'un important capital de données climatiques, aujourd'hui archivé. L'enjeu stratégique est maintenant de transformer ce système d'archivage en un véritable outil de pilotage et de décision pour accélérer la transition climatique nationale et renforcer sa position internationale.

Tableau 20 : Mesures pour le renforcement du système MNV gabonais

No	Mesures Clés de Renforcement	Acteurs principaux	Type de mesure
Évoluer d'une logique de stockage à une logique d'analyse			
1	Développer une plateforme analytique intégrant des outils de visualisation.	CNC	Conditionnelle
2	Créer des tableaux de bord opérationnels pour les décideurs.	CNC	Conditionnelle
Structurer une boucle de gestion climatique :			
3	Mettre en place un cycle continu : Planification (CDN) → Mise en œuvre (projets) → Mesure (MNV) →	CNC, UPDC, PGFC,	Conditionnelle

No	Mesures Clés de Renforcement	Acteurs principaux	Type de mesure
	Apprentissage (ajustements) → Replanification (CDN révisée).	Ministères sectoriels	
4	Établir des procédures formelles pour que les conclusions du MNV alimentent directement la révision des politiques.	CNC, Ministères sectoriels	Conditionnelle
Passer du suivi administratif au suivi d'impact :			
5	Définir des indicateurs de résultats et d'impact pour chaque axe prioritaire de la CDN.	CNC	Conditionnelle
6	Mesurer l'efficacité réelle des actions sur la réduction des émissions et l'amélioration de la résilience.	CNC, Ministères sectoriels	Conditionnelle
Faire du MNV un outil de transparence et de redevabilité			
7	Publier régulièrement des synthèses accessibles des progrès.	CNC	Conditionnelle
8	Utiliser le système pour rendre des comptes aux citoyens et à la CCNUCC.	CNC	Conditionnelle
9	Démontrer une gestion rigoureuse pour attirer les financements climatiques.	CNC, PGFC	Conditionnelle
Investir dans les capacités humaines et techniques			
10	Former les personnels techniques à l'analyse de données et à l'utilisation des outils du MNV.	CNC, Ministères sectoriels	Conditionnelle
11	Renforcer les capacités statistiques des institutions concernées.	CNC, Ministères sectoriels	Conditionnelle
12	Améliorer la coordination entre les ministères et institutions impliqués.	CNC, Ministères sectoriels	Conditionnelle

7.6.2 Cadre de gouvernance

Le Gabon dispose d'un cadre de gouvernance climatique hiérarchisé et multisectoriel (Figure 9). Placé sous la plus haute autorité de l'État, il est conçu pour :

- **Décider** stratégiquement (CNC sous l'autorité présidentielle).
- **Coordonner** au plus haut niveau gouvernemental (Premier Ministre).
- **Mettre en œuvre** de manière transversale à travers tous les ministères et agences techniques concernés.
- **Consulter** et associer les acteurs locaux et la société civile.

Ce modèle vise à intégrer les impératifs climatiques dans l'ensemble des politiques publiques et à honorer les engagements internationaux du pays de manière cohérente. Il est structuré de la manière suivante :

a) Pilier Stratégique et Politique de Haut Niveau

Au sommet se trouve le **Conseil National sur les Changements Climatiques (CNC)**, créé en 2010 et placé directement sous l'autorité du **Président de la République**. Ce conseil est l'organe central chargé d'élaborer et d'orienter la stratégie nationale climatique.

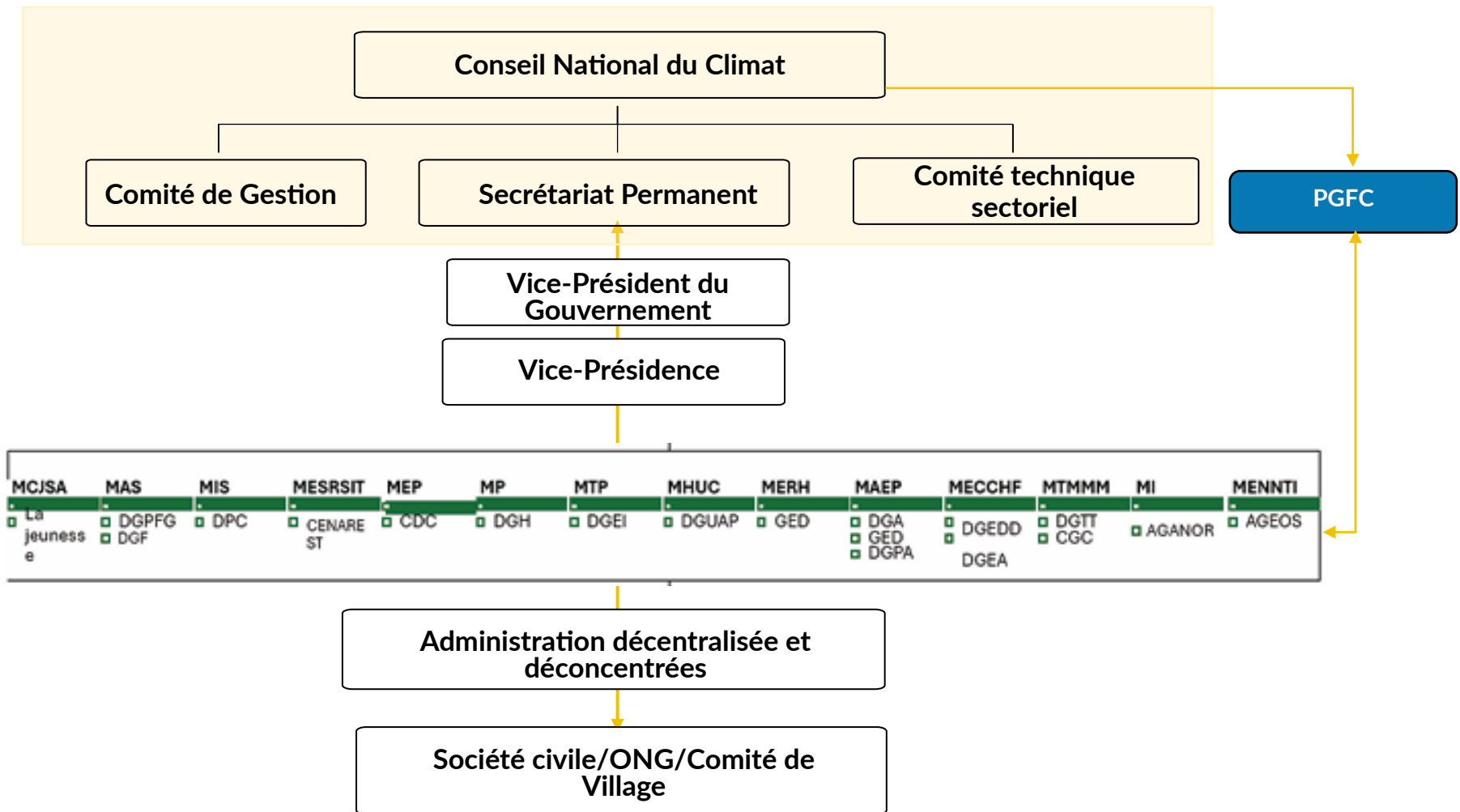
Ses missions principales sont :

- Définir la politique nationale de lutte contre les changements climatiques.
- Anticiper les vulnérabilités du pays et de ses populations.
- Examiner et évaluer les projets liés au climat.
- Veiller au respect des engagements internationaux du Gabon (e.g., CCNUCC, Accord de Paris).
- Nommer les négociateurs pour les conférences internationales sur le climat.

b) Structure Opérationnelle et de Coordination

Le diagramme de la figure 9, tiré de la Vision Climatique à long terme du Gabon, illustre que le CNC s'appuie sur un réseau étendu d'acteurs pour mettre en œuvre sa politique :

- Un **Comité de Gestion**, un **Secrétariat** et un **Comité technique sectoriel** pour les avis experts.
- **Le Cabinet du Premier Ministre et la Vice-Primature** : Assurent la coordination et l'alignement des actions climatiques avec l'ensemble de la politique gouvernementale.
- **Les Ministères Techniques** : Treize ministères clés (Environnement, Économie, Forêts, Transport, etc.) sont impliqués, reflétant une approche **transversale et sectorielle** où chaque ministère intègre les enjeux climatiques dans son domaine de compétence.
- **Les Acteurs de la Jeunesse et des Agences Spécialisées (Liste "Jeunesse")** : De nombreuses directions générales et agences (Environnement, Statistiques, Planification, etc.) fournissent l'expertise technique, les données et mettent en œuvre les projets sur le terrain.
- **Les Acteurs Locaux et la Société Civile** : L'administration décentralisée, la société civile, les ONG et les comités de village sont identifiés comme des partenaires essentiels pour la mise en œuvre et la consultation au niveau local.



Source : VLT, 2024 (PGFC⁹ ajouté pour mise à jour)

Figure 9 : Cadre de gouvernance climatique du Gabon

⁹ Plateforme Gabonaise de Financement Cimatique

Malgré la structure complète du cadre de gouvernance climatique, le rapport d'évaluation de la CDN 2.0 du Gabon a souligné quelques points structurels à améliorer dans la gouvernance climatique nationale du Gabon : limite des capacités du pays à développer des projets climat bancables, manque de fidélisation des équipes, coordination limitée entre les ministères, le Comité National Climat (CNC) et les acteurs non étatiques, ainsi

qu'un déficit d'outils numériques pour centraliser les données et les financements. Ces manquements freinent la mobilisation des ressources et la qualité du suivi-évaluation. Pour y remédier, le Gabon souhaite mettre en œuvre les mesures suivantes, qui visent à renforcer la structure institutionnelle, professionnaliser les équipes et améliorer la circulation de l'information.

Tableau 21 : Mesure de renforcement du cadre de gouvernance climatique au Gabon

No	Mesure	Type de mesure
1	Mettre en place une Unité de Développement de Projets Climat (UDPC) avec mandat légal et un personnel pérenne chargée de l'identification, du montage, de la structuration financière en directe collaboration entre le CNC, le Ministère du climat, le Ministère des finances et la PGFC	Conditionnelle
2	Lancer un programme national de mentorat pour les membres des équipes techniques (y compris l'UPDC une fois créée) : formation pratique au montage de projets bancables, structuration financière, rédaction de propositions, MNV.	Conditionnelle
3	Mettre en place des contrats à durée pluriannuelle , un plan de carrière, et une politique d'incitations (formation continue, mobilité internationale) pour réduire le turnover et conserver les équipes impliquées sur la durée.	Conditionnelle
4	Établir un cadre de dialogue permanent (tous les six mois) avec le CNC, l'UPDC, les comités sectoriels, les ONG ainsi que toutes les parties prenantes afin d'assurer	Conditionnelle
5	Développer une plateforme numérique (portail) centralisant données MNV, guides, formations, opportunités de financement, base documentaire sur la CDN et les BTR	Conditionnelle



8 Contributions aux objectifs de développement durable (ODD) et alignement avec les politiques nationales

La mise en œuvre de la **CDN 3.0 du Gabon** dépasse le seul cadre climatique. Elle représente un levier structurant pour accélérer le développement durable du pays, renforcer la résilience des populations et diversifier l'économie. Ce chapitre met en évidence les co-bénéfices socio-économiques attendus et leur alignement avec la **Vision Gabon 2050**, le **Plan National de Développement pour la Transition (PNDT 2024-2026)**, la **Vision à Long-Terme (VLT)** ainsi qu'avec les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** et d'autres agendas internationaux.

8.1 Co-bénéfices socio-économiques et alignement avec les politiques nationales

La mise en œuvre des mesures de la CDN 3.0 présente de nombreux **co-bénéfices pour le développement socio-économique** :

- **Diversification économique** : réduction de la dépendance aux hydrocarbures grâce aux énergies renouvelables, au développement de l'agriculture durable et à la valorisation des services écosystémiques.
- **Création d'emplois verts** : dans les secteurs de l'énergie propre, de l'agroforesterie, de la gestion des déchets et de la restauration des écosystèmes.
- **Amélioration de la santé publique** : réduction de la pollution de l'air et de l'eau, meilleure prévention des maladies liées au climat.
- **Renforcement de la sécurité alimentaire et hydrique** : pratiques agricoles résilientes et gestion intégrée des ressources en eau.
- **Amélioration des infrastructures** : développement urbain durable, infrastructures côtières résilientes et systèmes de transport sobres en carbone.

Ces co-bénéfices s'alignent avec les **priorités nationales** définies par la **VLT** et le **PNDT 2024-2026**, notamment : la diversification et la durabilité économiques, l'inclusion sociale et l'employabilité des jeunes et des femmes, la protection et la valorisation des ressources naturelles, la résilience face aux chocs climatiques et économiques. Ils s'alignent également avec le **Plan National de Croissance et de Développement (PNCD)**, actuellement en préparation et couvrant la période 2026-2030¹⁰.


































8.2 Alignement avec les objectifs de développement durable

La mise en œuvre de la CDN 3.0 du Gabon apporte de nombreux co-bénéfices alignés sur les **Objectifs de Développement Durable (ODD)**. Dans l'énergie et le transport, les mesures favorisent l'accès à une énergie propre, la modernisation des infrastructures, la mobilité bas carbone et la lutte contre le changement climatique. En agriculture et foresterie, elles soutiennent la sécurité alimentaire, la gestion durable des sols et des forêts et la séquestration carbone. Les procédés industriels et les déchets contribuent à l'innovation, à l'économie

¹⁰ Ce PNCD s'articule autour de six piliers : (1) Électricité, eau et réforme du secteur ; (2) Entrepreneurat et Employabilité des jeunes, (3) Logements, infrastructures de transport et numérique (4) Capital humain et justice sociale (5) Économie et développement durable (6) gouvernance et Institution.

circulaire, à une consommation responsable et à la réduction des émissions polluantes. Dans la santé et l'urbanisme, les actions réduisent les risques sanitaires liés au climat et renforcent la résilience des communautés et des villes. La protection côtière et la gestion de l'eau sécurisent les populations, protègent les écosystèmes marins et terrestres et améliorent l'accès équitable aux ressources. Enfin, la conservation de la biodiversité soutient la vie terrestre et aquatique, tout en créant des opportunités économiques durables. Les détails figurent dans le tableau 21.

Tableau 22 : Alignement des mesures de la CDN3.0 du Gabon avec les Objectifs de développement durable (ODD)

Secteur	Objectifs de développement durable (ODD)				
Energie	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	
Agriculture, Foresterie et autres affectations des terres	2 FAIM «ZÉRO» 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	15 VIE TERRESTRE 	
Procédés Industriels et Utilisation de Produits	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	
Déchets	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	
Ressources en Eau	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 
Développement Urbain	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 		
Biodiversité et Ecosystèmes	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	14 VIE AQUATIQUE 	15 VIE TERRESTRE 	
Zones côtières	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	14 VIE AQUATIQUE 	
Santé	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 			

8.3 Contribution aux autres agendas internationaux

La CDN 3.0 du Gabon contribue également à plusieurs cadres internationaux complémentaires, renforçant la cohérence entre les ambitions climatiques et les objectifs globaux de développement durable :

- **Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes** : en promouvant la prévention, la préparation et la gestion des risques hydrométéorologiques et côtiers, notamment à travers la résilience des infrastructures, la protection des populations vulnérables et la mise en place de systèmes d'alerte précoce.
- **Convention sur la diversité biologique (CDB)** : par la conservation et la gestion durable des écosystèmes terrestres et marins, la protection des espèces menacées, le maintien des services écosystémiques et le soutien aux initiatives de restauration écologique.
- **Agenda 2030 pour le développement durable** : en intégrant l'action climatique dans les politiques sectorielles et de développement, en contribuant directement à plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que l'ODD 13 sur le climat, l'ODD 15 sur la vie terrestre, et l'ODD 7 sur l'énergie propre et accessible et tous les autres présentés dans le tableau 21, et en favorisant une transition inclusive et résiliente pour tous.



9 Conclusion

La troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) du Gabon constitue un jalon stratégique et opérationnel dans la trajectoire climatique du pays. Plus qu'une simple mise à jour, elle incarne une ambition rehaussée et une vision intégrée, alignée sur l'Accord de Paris, la Vision Climatique à Long Terme 2050 et les objectifs de développement national. Fort des enseignements tirés de la CDN 2.0 et du premier Bilan Mondial (GST), le Gabon présente une feuille de route robuste, chiffrée et transparente pour la décennie 2025-2035.

La CDN 3.0 se distingue par l'ampleur et la diversité de son portefeuille de projets. Avec **35 mesures d'atténuation** sectorielles (Énergie, Agriculture, FAT, Déchets) et **60 mesures d'adaptation** couvrant des secteurs clés notamment les Ressources en eau, la Santé, la Zone côtière, la Biodiversité, le Développement urbain, soit **95 mesures au total**, la CDN3.0 démontre une approche holistique de la lutte contre les changements climatiques. Cette ambition est renforcée par l'intégration systématique d'aspects transversaux fondamentaux : genre et inclusion sociale, la mobilisation et l'engagement du secteur privé, la transition juste, les questions pertes et préjudices, et la paix et sécurité. Cette approche garantit que l'action climatique soit un levier de cohésion sociale et de développement durable équitable.

La mise en œuvre de cette ambition représente un besoin financier sectoriel estimé à **3 951,314 milliards de FCFA**, dont 83% pour l'atténuation et 17% pour l'adaptation. Face à l'écart entre les financements déjà mobilisés (92,133 milliards FCFA) et les besoins, le Gabon propose une réponse audacieuse et structurante : la création de la **Plateforme Gabon pour le Financement Climatique (PGFC)**. Conçue comme un guichet unique, cette plateforme aura pour mandat de centraliser la mobilisation des ressources, de structurer des projets bancables, coordonner les interventions des partenaires techniques et financiers et de piloter une stratégie nationale de financement climat mixte, articulée autour des ressources domestiques, des financements internationaux et surtout, de la valorisation stratégique des marchés carbone. Elle est pilotée conjointement par les structures en charge du climat et des finances. En appui à cette architecture, plusieurs **mesures transversales et institutionnelles** sont prévues pour garantir la réussite de la CDN 3.0. L'ensemble de ces mesures représente un coût additionnel estimé à **144,5 milliards de FCFA**, portant le **budget total global de la CDN 3.0 à 4 095,464 milliards de FCFA** sur une période de 10ans.

Le Gabon, fort de sa certification historique de 187 millions de crédits REDD+ et de son statut de pays puits net, positionne les marchés carbonés au cœur de sa stratégie financière. La CDN 3.0 prévoit d'exploiter les mécanismes de l'**Article 6 de l'Accord de Paris** (bilatéral et multilatéral), les marchés volontaires, et l'Initiative Africaine des Marchés Carbone (ACMI) pour générer des revenus durables. Cette approche ne se limite pas à la vente de crédits ; elle inclut le développement d'un marché carbone domestique et la participation à un marché régional intégré, faisant du capital naturel gabonais un actif économique stratégique au service de sa transition.

La réussite de la CDN 3.0 repose sur un cadre de gouvernance rénové et un système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) performant. Le renforcement des capacités du **Conseil National Climat (CNC)**, la création d'une **Unité de Développement de Projets Climat (UDPC)** et la professionnalisation des équipes techniques sont des conditions sine qua non pour transformer les engagements en actions concrètes. Le système MNV, conçu

comme un outil de pilotage et non plus seulement de reporting, permettra de suivre avec précision l'avancement des projets, l'efficacité des financements et la contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD), assurant ainsi une transparence et une redevabilité totale.

La concrétisation des projets, notamment dans les énergies renouvelables, l'agriculture climato-intelligente, la gestion résiliente des déchets et la mobilité durable, est tributaire d'un transfert de technologies adaptées et d'un renforcement des capacités techniques et institutionnelles. La CDN 3.0 prévoit de s'appuyer sur les mécanismes de la CCNUCC, les partenariats Sud-Sud et la coopération avec le secteur privé pour combler ce gap technologique et faire émerger une économie verte innovante et compétitive.

Ainsi, la CDN 3.0 du Gabon est bien plus qu'un document d'engagement international ; c'est un contrat social et économique pour avenir sobre et résilient du pays. Elle trace la voie d'une transformation structurelle vers une économie résiliente, inclusive et bas-carbone, qui préserve son exceptionnel capital naturel tout en créant de la prospérité pour toutes et tous. Sa mise en œuvre réussie exigera une mobilisation sans précédent de l'État, du secteur privé, de la société civile et des partenaires internationaux. Elle fera du Gabon un modèle de leadership climatique en Afrique et dans le monde, démontrant qu'il est possible de concilier ambition environnementale et développement économique au bénéfice des générations présentes et futures.



Annexes

Annexe 1 : Lois encadrant le domaine de l'environnement et du climat au Gabon

Tableau 23 Principales lois encadrant le domaine de l'environnement et du climat au Gabon

Textes juridiques	Objet	Commentaires
Loi n°16/93 du 26 août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement	Cette loi a pour objet de déterminer les principes généraux qui doivent fonder la politique nationale en matière de protection et d'amélioration de l'environnement	Cette loi établit les principes généraux de protection de l'environnement et encadre les activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement. Elle constitue une base légale importante pour la protection de l'environnement en général et la lutte contre les changements climatiques en particulier
Loi n°003/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux	Elle a pour objet de protéger la biodiversité à travers la création, la gestion et la protection des parcs nationaux gabonais.	Cette loi définit le statut juridique des parcs et crée l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN). Elle établit également des règles strictes pour la préservation des écosystèmes non seulement vulnérable mais participe pour la plupart à la séquestration du carbone
Loi n°007/2014 du 1er août 2014 relative à la protection de l'environnement	Elle détermine les principes généraux de la promotion nationale du développement de protection de l'Environnement contribuant à la promotion du développement durable	Cette loi est pertinente dans la mise en œuvre des engagements du pays en matière du climat en ce sens qu'elle consacre le titre V aux changements climatiques, des énergies renouvelables et des économies d'énergie.
Loi n°002/2014 sur le développement durable	Cette loi établit les orientations générales, les principes, les objectifs généraux et les moyens d'action des pouvoirs publics, des opérateurs économiques et de la société civile pour assurer un développement durable	Elle fait la promotion du développement durable et vise à assurer le bien-être des générations futures. Cette loi constitue le cadre juridique par excellence pour l'intégration des dimensions économique, sociale, et environnementale dans les politiques de développement, reposant sur le principe du « pollueur-payeur ».
Projet de loi n°0012/PR/2 024 sur les plastiques non recyclables (En cours de mise en œuvre, ratifiée en 2024)	Ce projet de loi a pour objet de réduire les déchets plastiques non recyclables et soutient au développement des infrastructures de recyclage.	Ce texte implique une interdiction progressive des plastiques non recyclables et la responsabilité élargie des producteurs
Ordonnance n°008/PR/2010 du 25 février 2010 portant modification et abrogation de certaines dispositions de la loi n°16/01 du 31 décembre 2001 portant Code	Cette ordonnance a pour objet de modifier et renforcer certaines dispositions du Code Forestier de 2001.	L'ordonnance met à jour les règles d'exploitation forestière et vient renforcer les obligations de durabilité et de suivi environnemental.

Textes juridiques	Objet	Commentaires
Forestier en République Gabonaise - Gabon		
Loi N° 018/2022 du 22/12/2022 portant ratification de l'ordonnance n°019/PR/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques	L'ordonnance n°019/PR/2021 a pour objet de réglementer les questions relatives aux changements climatiques	Cette ordonnance, prise en application des dispositions de l'article 52 de la Constitution Gabonaise, est le texte juridique par excellence en matière des changements climatiques et démontre la volonté affichée des autorités gabonaises à lutter contre les changements climatiques. Elle instaure un système de quotas d'émission et inclut le secteur des déchets dans les objectifs de réduction de GES (atteindre la neutralité carbone d'ici 2050). Elle encourage en outre l'innovation technologique, la création de marchés pour les technologies propres, et l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé publique.
Décret n°405/PR/MEFEPEPN du 15 mai 2002 réglementant les Études d'impact sur l'Environnement	Ce texte vient réglementer la procédure d'EIE pour tous les projets ayant un impact potentiel sur l'environnement.	Ce décret définit les types de projets concernés par l'EIE et précise également les étapes de la procédure d'EIE (consultation, évaluation, approbation).
Décret n°000542/PR /MEFEPEP N du 15 juillet 2005, réglementant le déversement de certains produits dans les eaux superficielles, souterraines et marines	Ce décret réglemente le déversement de certains produits dans les eaux superficielles, souterraines et marines	Ce texte participe à la protection des eaux contre la pollution industrielle et agricole. Il est fondamental dans la protection des eaux superficielles et souterraines faisant déjà face à la vulnérabilité climatique
Décret n°000541/PR /MEFEPEP N du 15 juillet 2005 réglementant l'élimination des déchets - Gabon	Ce décret a pour objet de réglementer l'élimination des déchets en République Gabonaise	La réglementation de l'élimination des Déchets par ce texte vise à prévenir ou à réduire la production et la nocivité des Déchets, notamment en réglementant les conditions de collecte, de ramassage, de traitement et d'élimination des produits ; et à organiser le transport des déchets. Il règle ainsi la collecte, le traitement, et l'élimination des déchets pour minimiser leur production et dangerosité, réduire les risques sanitaires liés aux déchets, améliorer la qualité de vie des populations, et diminuer la pollution des sols et des eaux. Ce texte reste pertinent pour la réduction des émissions dans ce secteur.
Décret n°000519/PR/MEPNV du 11 juillet 2008 portant création et	Ce décret a pour objet la création et l'organisation de l'Autorité Nationale pour le	Il vient faciliter l'accès du Gabon au marché carbone dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Textes juridiques	Objet	Commentaires
organisation de l'Autorité Nationale pour le Mécanisme de Développement Propre en République Gabonaise	Mécanisme de Développement Propre en République Gabonaise.	L'AN-MDP a entre autres comme missions d'examiner, de valider et de suivre les projets MDP.
Décret N°0122/PR/MRPICIRNDH du 20 avril 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National sur les changements climatiques	Ce décret porte sur la création et l'organisation du Conseil National sur les changements climatiques	Très pertinent pour la mise en œuvre et le suivi des engagements pris par le Pays, ce décret renforce et améliore la gouvernance climatique du Gabon
Décret n°0020/PR/ MEFMEPCP AT du 20 janvier 2022 fixant le régime juridique et établissant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement	Ce décret fixe le régime juridique et établissant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement	Ce décret vient compléter les cadres juridiques existants pour la protection de l'environnement et de gestion des déchets. Il introduit le cadre pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et renforce la réglementation des installations industrielles.

Annexe 2 : Politiques et plans sectoriels de développement en cours au Gabon

Tableau 24 : Politiques nationales de développement en cours au Gabon

Nom	Description	Années de mise en œuvre	Bénéfices attendus
Plan Opérationnel Gabon Vert	Soutenir la gestion durable des ressources naturelles pour la neutralité carbone.	Depuis 2010	Soutient les objectifs climatiques du Plan National Climat.
Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE)	Promouvoir un développement inclusif et durable à l'horizon 2025 avec pour objectif la réduction de la pauvreté et gestion des ressources naturelles.	Depuis 2010	Soutient les objectifs climatiques du Plan National Climat.
Plan National Climat	Élaborer des stratégies de résilience climatique et de réduction des GES.	Depuis 2011	Synergies avec le SNTBG pour le suivi et l'évaluation.
Plan National de Développement pour la Transition (PNDT)	Réformer et orienter la transition économique et administrative du Gabon	2024-2026	Amélioration de la gouvernance, lutte contre la corruption, modernisation de l'administration, stabilisation macroéconomique.
Vision Climatique à long terme du Gabon (VLT)	Définir la vision climatique du Gabon à l'horizon 2050, alignée sur l'Accord de Paris, intégrant les politiques sectorielles, l'atténuation des émissions et la résilience des communautés.	2025-2050	Renforcement du potentiel de séquestration carbone du pays, renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés, cohérence avec les plans nationaux de développement, intégration de la planification climatique à long terme.

Tableau 25 : Politiques et stratégies sectorielles en cours de mise en œuvre au Gabon

Nom	Description	Années de mise en œuvre	Gaz concernés	Bénéfices attendus
Energie				
Plan zéro torchères de gaz dans les industries pétrolières et gazières	Développer et installer des systèmes photovoltaïques solaires à grande échelle.	Depuis 2022	CO ₂	Réduit la charge sur les sources d'énergie conventionnelles, soutenant les plans d'efficacité.
Plan Zéro Diesel pour la réduction de l'empreinte Carbonne dans la production électrique	Remplacer progressivement le diesel par des énergies renouvelables et le gaz naturel dans la production électrique.	Depuis 2021	CO ₂ , NO _x	Amélioration de la sécurité énergétique, réduction de la pollution locale (air), baisse des coûts d'importation de carburant.
Plan Directeur Production-Transport-Distribution de l'Energie Électrique 2020-2040	Feuille de route pour l'expansion des infrastructures électriques, intégrant les renouvelables, le transport et la distribution.	2020-2040	CO ₂	Amélioration de l'accès à l'électricité, réduction des pertes techniques, appui à l'industrialisation.
Programme d'efficacité énergétique dans l'industrie, le transport et les bâtiments publics	Améliorer la performance énergétique des équipements, réduire la consommation et promouvoir les normes d'efficacité.	Depuis 2020	CO ₂	Réduction des coûts d'énergie, modernisation des équipements.
Déchets				
Politique nationale de gestion des déchets (2000)	Politique établissant les bases de la gestion des déchets au Gabon, avec un accent sur la réduction, le tri, et le recyclage.	Depuis 2000	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O	Cette politique a servi de base à des réglementations ultérieures, notamment les décrets de 2005 sur la collecte et le traitement des déchets, et a influencé la Stratégie nationale de développement durable de 2012.
Stratégie nationale de développement durable (2012)	Stratégie intégrant la gestion durable des déchets dans le cadre économique et environnemental global du pays.	Depuis 2012	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O	Cette stratégie englobe et coordonne diverses initiatives, y compris la gestion des déchets, la protection de l'environnement, et le développement économique durable.
Politique nationale de gestion des déchets (2020)	Renforce la réduction, le tri, et le recyclage des déchets.	Depuis 2020	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O	Cette politique actualise celle de 2000, en intégrant les avancées technologiques et les

Nom	Description	Années de mise en œuvre	Gaz concernés	Bénéfices attendus
				engagements internationaux récents du Gabon en matière d'environnement.
FAT				
Plan d'action national contre l'exploitation forestière illégale	Éliminer l'exploitation forestière illégale et ses impacts sur les écosystèmes.	Depuis 2022	CO ₂	Renforce les mesures de gestion durable des forêts.
Plan National d'Affectation des Terres	Outil national de planification des usages des terres (agriculture, forêts, mines, infrastructures).	Depuis 2017 (actualisations 2024-2025)	CO ₂	Réduction des conflits d'usage, sécurité foncière, meilleure planification du développement.
Planification nationale de l'affectation des terres et surveillance forestière pour promouvoir des stratégies de développement durable	Intégrer le suivi forestier (télédétection, bases de données) pour appuyer le PNAT et la gestion durable.	Depuis 2020	CO ₂	Meilleure gouvernance foncière, données fiables pour l'investissement et la recherche.
Stratégie Nationale REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, conservation et gestion durable.	Depuis 2015	CO ₂	Paiements pour services environnementaux, création d'emplois verts, préservation de la biodiversité.
Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale : Programmes CAFI-1, 2 et 3	Partenariat Gabon-CAFI pour concilier agriculture, forêts et climat (financement conditionné aux résultats).	Depuis 2017	CO ₂	Accès aux financements internationaux, co-bénéfices sociaux (santé, éducation), renforcement institutionnel.
Agriculture				
PNIASAN - Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle	Cadre d'investissement agricole et alimentaire, modernisation des filières, soutien à la sécurité alimentaire.	2014-2020 (actualisations 2021-2025 en cours)	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O	Sécurité alimentaire, emplois ruraux, développement des filières locales.
Programme National de Sélection et Amélioration Variétale et Production de Semences (PNSAV-PS)	Développer et diffuser des semences améliorées adaptées au contexte gabonais.	Depuis 2018	CO ₂ , N ₂ O	Augmentation des rendements agricoles, résilience climatique, réduction de la pauvreté rurale.

Nom	Description	Années de mise en œuvre	Gaz concernés	Bénéfices attendus
Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole au Gabon (SNMAG)	Moderniser l'agriculture par la mécanisation adaptée et durable.	Depuis 2019	CO ₂	Hausse de la productivité, réduction de la pénibilité du travail, attractivité pour les jeunes.
Plan National d'Affectation des Terres avec la création des zones agricoles à forte productivité (ZAP)	Aménagement de zones agricoles intensives dans le cadre du PNAT.	Depuis 2017 (renforcé en 2024-2025)	CO ₂ , N ₂ O	Optimisation de l'utilisation des terres, accroissement de la production locale.
Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale : Programmes CAFI-1, 2 et 3	Partenariat Gabon-CAFI pour concilier agriculture, forêts et climat (financement conditionné aux résultats).	Depuis 2017	CO ₂	Accès aux financements internationaux, co-bénéfices sociaux (santé, éducation), renforcement institutionnel.

Source : BTR, 2024

Annexe 3 : Description détaillée des projets/mesures d'atténuation

Note explicative :

Les données présentées dans les tableaux descriptifs des projets proviennent des consultations sectorielles, qu'il s'agisse de projets déjà existants ou en cours de formulation. Cependant, certains projets d'atténuation ont été spécifiquement proposés dans le cadre de la présente mission. Il s'agit des projets potentiellement implémentable sur la période de 2025 à 2035 et non des projets d'une seule année d'exercice.

L'évaluation financière a été recueillie auprès des acteurs sectoriels pour les projets disposant déjà de cette information. Pour les autres, des estimations ont été réalisées au cours de cette mission.

Les éléments issus directement de cette démarche sont signalés par un astérisque :

- **Projet*** = Projet formulé dans le cadre de l'élaboration de la CDN3.0
- **Financement*** = Financement estimé dans le cadre de l'élaboration de la CDN3.0

Tableau 26 : Description détaillée des mesures/Projets pour l'atténuation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie

No	Projets / Mesures_ Energie	Type de projet	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
1	Augmentation des capacités de production de la centrale thermique a gaz d'Alenakiri (6 MW x 2) MG600.	Inconditionnel	Substitution des centrales thermiques fioul/diésel par des centrales thermiques au GN	Société du Patrimoine	-	• Date de début : Janvier 2018 • Date de fin : à ce jour	Ajout de deux groupes de production (12 MW)	GSEZ, partenaire économique	18 000 000 000	-
2	Augmentation des capacités de production de la centrale thermique a gaz de cap Lopez (17.5 MW x 3) MAN DF 18V 51/60	Inconditionnel	Substitution des centrales thermiques fioul/diésel par des centrales thermiques au GN	Société du Patrimoine	-	• Date de début : Janvier 2017 • Date de fin : à ce jour	(52,5 MW)	Les industriels et les partenaires économique et population de Port-Gentil	40 000 000 000	-
3	L'aménagement d'un barrage hydroélectrique Ngoulmendjim	Inconditionnel	Développement de l'hydroélectricité à grande échelle.	ASOKH ENERGY, Gabon Power Company (40%)	ERANOVE (60%)	Date de début : 2027 Date de fin : 2030	-	Communauté industrielle du grand Libreville	490 000 000 000	12 800 000 000

4	Aménagement d'un barrage hydroélectrique : KINGUELKINGU EL AVAL	Inconditionnel	Développement de l'hydroélectricité à grande échelle.	ASONHA, Gabon Power Company (40%)	SYNOHYDRO, et Meridiam (60%)	Date de début : 2021 Date de fin : 2026	-	Communauté et industriels du grand Libreville	118 000 000 000	70 000 000 000
5	Construction d'une centrale thermique à Gaz : IPP OWENDO	Inconditionnel	Substitution des centrales thermiques fioul/diésel par des centrales thermiques au GN	ORINKO, Gabon Power Company	Wärstilä Development & Financial Services, Melec Power Gen, Africa 5	Date de début : Juin 2025 Date de fin : Juin-Juillet 2027	125 MW	Communauté et industriels du grand Libreville	141 000 000 000	2 000 000 000
6	Construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 8MWc (Ogooué-ivindo)	Conditionnel	Développement du solaire photovoltaïque à grande échelle.	Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Energie	AFREENERGY	NON Défini (Durée du projet 12 mois)	8 MWc	-	6 000 000 000	-
7	Réhabilitation de 100 km de ligne 90 kV entre FE2 Mitzic	Conditionnel	Développement et interconnexion des réseaux de transport et de distribution d'électricité	Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Energie	CODER	• Date de début : Avril 2026 • Date de fin : Décembre 2027	Réhabilitation 100 km de ligne 90 kV	-	30 000 000 000	-
8	Construction de l'aménagement hydroélectrique des chutes de l'Impératrice (120 MW)	Conditionnel	Développement de l'hydroélectricité à grande échelle	Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Energie	CODER	NON DEFINI Durée des travaux : 40 mois	120 MW	-	140 000 000 000	-
9	Construction de l'aménagement hydroélectrique de FE2 (54MW)	Conditionnel	Développement de l'hydroélectricité à grande échelle	Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Energie	CODER	NON DEFINI Durée des travaux : 30 mois	54 MW	-	90 000 000 000	-
10	Construction de l'aménagement hydroélectrique de Booué (400 MW)	Conditionnel	Développement de l'hydroélectricité à grande échelle	Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Energie	A la recherche des partenaires techniques et financiers	Date de Début : 2027 ; Date fin : 2032	400 MW	-	1 600 000 000 000	-
11	Construction de 3 centrales	Conditionnel	Développement de	Ministère de l'Accès	HYDRONEO	NON DEFINI	-	-	140 000 000 000*	-

	hydroélectriques et réhabilitation de la microcentrale de Mbigou		l'hydroélectricité à grande échelle	Universel à l'Eau et à l'Energie		Durée des travaux : 36 mois				
12	Construction d'une centrale hydroélectrique à Dibwangui	Conditionnel	Développement de l'hydroélectricité à grande échelle.	Louetsi hydro	ERANOVE (60%)	-	-	-	110 000 000 000	-
13	Stratégie nationale de décarbonisation de la chaîne logistique de transport de Fret multimodal	Conditionnel	Politique sectorielle/LT-LEDS	Conseil Gabonais de Chargeur	KANOPIKAN OPIA la recherche de partenaires financiers et techniques	-- Durée des travaux : 36 mois	Développement d'un outil de diagnostic des émissions de GES -Réalisation de la phase pilote -Ajustement des paramètres le l'outil pilote - Sensibilisation en vue du déploiement national -Déploiement de national de l'outil -Production du 1 ^{er} rapport d'évaluation des GES du secteur des transports de fret issu de l'outil	--l'ensemble de la chaîne logistique des transports	7 000 000 000	-
Total									2 930 000 000 000	84 800 000 000

Tableau 27 : Description détaillée des mesures/Projets pour l'atténuation des émissions de GES dans le secteur de l'agriculture

NO	Projets / Mesures_ Agriculture	Type de projet	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
1	Projet Café Alanga (Haut-Ogooué)	Conditionnel	-	CAISTAB	Ministère de l'Économie, des finances, de la dette et des participations, chargé de la lutte contre la vie chère, Ministère de l'Agriculture, IRAF	2017-2026	Certifier le café ALANGA Installer une usine de transformation du café		1 800 000 000*	-
2	Projet de production de Cacao sous ombrage	Conditionnel		Brainforest	-	-	-	-	65 596 000	-
-	Projet cibél (Conservation Inclusive de la Biodiversité et des Écosystèmes par la Communauté Locale)	Inconditionnel	Plan d'affectation des terres, code forestier	WWF	DGF, CENAREST, AGEOS, DG des forêts communautaires	2020 - 2027	20 000 plants	Communauté locales	1 311 920 000	-
3	Projet de certification café-cacao	Inconditionnel	-	Organe certificateur RAINFOREST ALLIANCE	-	Avril 2024 - A ce jour	En cours	-	250 000 000*	-
4	Mise en place de nouvelles plantations café-cacao RDUE - AGROFORESTIERE	Conditionnel	-	-	-	2026 - 2030	Création de 1 000 ha de cacaoyer (2 ha chaque année 2026 -2030) Création de 700 ha de caféier (140 ha par année 2026 - 2030) Sous Ombrage		3 100 000 000*	-
Total									6 527 516 000	0

Tableau 28 : Description détaillée des mesures/Projets pour l'atténuation des émissions de GES dans le secteur FAT

No	Projets / Mesures_ FAT	Type de mesure	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
1	Développement des Forêts Communautaires	Inconditionnelle	Plan national d'affectation de terre, Code forestier	Ministère des Eaux et Forêts, chargé du Conflit Homme-Faune/Direction Générale des Forêts	Communautés locales, WWF, ONGs, FAO, CAFI	2017- à ce jour	Audit FC, Développement du guide méthodologique de la gestion des FC	Communautés locales,	530 420 000	-
2	Système National de Traçabilité de Bois du Gabon (SNTBG)	Inconditionnelle	PNCD	Ministère des Eaux et Forêts, chargé du Conflit Homme-Faune	DGICBVPF/DG F/ AFD/ EIA	2020 -à ce jour	Doter les administrations du matériels techniques, former les opérateurs sur les 4 provinces restantes,	Opérateur forestier	1 200 000 000*	
3	Evaluation de l'étendue des tourbières dans le site du Bas Ogooué	Inconditionnelle	Plan climat,	Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques, LAGRAC	LAGRAC,	2023-2027	Cartographie des tourbières du site Ramsar de Birougou	GDGEA, Communautés locales, collectivités locales,	154 000 000*	30 000 000
4	Projet de Restauration et de Conservation de la Mangrove d'Angondje-Ntom.	Inconditionnelle	Plan climat,	Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques, Arise	LAGRAC, ANPN, Arise, CENAREST, IRAF, LHI, Keva initiative, ANUT TC,	2023- 2043	Délimitation du site ; production et pose de panneau d'info ; construction de la pépinière ;	DGEA, Ministère de l'environnement, Collectivités locales,	80 000 000	-
5	Inventaire des Ressources Naturelles	Inconditionnelle	PSGE, Cadre d'Investissement National (CIN)	ANPN	CENAREST, AFD, CNC, AGEOS	Depuis 2012- à ce jour	Inclure les écosystèmes, mangroves, tourbières	Gouvernement Gabonais,	110 400 000 000	-
6	Transformation de la Gouvernance des Paysages Forestiers dans le corridor paysager du bas Ogooué Basse Nyanga.	Inconditionnelle	-	DGEPN	PNUD/ FEM7	2022 - 2028		Communautés locales, les institutions toutes confondues,	26 760 907 800	-

No	Projets / Mesures_ FAT	Type de mesure	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
								l'ANPN, DGICBVPF		
7	Programmes de recherche en : sylviculture et foresterie	Conditionnel	-	IRAF	-	-	-	-	119 000 000	-
8	Programme de recherche en agroforesterie et produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFABO)	Inconditionnelle	-	IRAF	-	-	-	-	144 000 000	-
9	Conservation Inclusive de la Biodiversité et des Ecosystèmes par les Communautés Locales (CIBEL)	Inconditionnelle	PSGE, Code forestier	WWF Gabon	DGF/DGCom/CENAREST/AGEOS	2020-2027	Planté 80 000 plants	Communautés locales,	1 311 920 000	655 960 000
10	Kinguelé Aval_ Mise en Conservation de 2000 ha (le sanctuaire de biodiversité de la Begnoug)	Inconditionnelle	Code forestier, Normes de performance 6 de la SFI	ASONHA Energie	Biotop,	2022-2053		Minef, ANPN,	459 172 000	120 000 000
11	Inventaire des Ressources Naturelles	Conditionnel	PSGE, CIN	ANPN/CENAREST	CENAREST, TNC, CAFI	2026-2030	-	-	12 000 000 000*	
12	Plan National d'Affectation des Terres V.2	Conditionnel	PSGE, PLAN NATIONAL CLIMAT	CNC	-	2026-2030	-	-	8 000 000 000*	
13	Projet de financement pour la permanence (PFP)	Conditionnel	- Code forestier	TNC	TNC, Etats gabonais (UGP), ONGs, FPBG, AGEOS	2026-2035	Soutien au développement communautaire, appui à l'amélioration des AP actuels, à l'initiative du 30*30,	DGFAP, ANPN, DGPA, ONGs, DGEA, AGEOS	168 000 000 000	-
14	Cartographie des Ecosystèmes Sous représentés	Conditionnel	- Cadre d'Inv	AGEOS	TNC, CAFI, CENAREST, ANPN	2025-2026	Identifier et caractériser les écosystèmes	CNC, Ministère des Eaux et	37 200 000	-

No	Projets / Mesures_ FAT	Type de mesure	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
			estis sem ent Nati onal				sous représentés (Mangrove)	Forêts (DGEA, DGF, DGFAP...), Ministère de l'Environnement (DGEPN), Communautés locales, ONGs,		
15	Généralisation de la certification forestières au Gabon	Conditionnel	-PSGE	Ministère des Eaux et Forêt (DGF)	- CAFI, TNC	2026 - 2030	- Mise en œuvre d'une Stratégie de Supervision et de suivi/Audit sur le terrain - Rédiger le décret d'application - Définition des protocoles de suivi des émissions de la biodiversité et des aspects sociaux des concessions forestières	-ANPN, AEAFFB, AGANOR, IRET	600 000 000*	-
16	Système National d'Observation des Ressources Naturelles et des Forêts (SNORNF) Foresight)	Conditionnel	PNDT	AGEOS	AGEOS, DGF, DGEA ANPN, WWF-NL, WWF-Gabon	2026-2030	Mise en place d'un outil de prédiction de la déforestation (Forest Foresight) Extention au niveau national	Direction Générale des Forêts communautés locales	2 000 000 000*	-

No	Projets / Mesures_ FAT	Type de mesure	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
17	Développement d'une plateforme de Suivi des Mangroves du Gabon (SUMAG)	Conditionnel	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS, PSGE, Plan national climat	AGEOS	AGEOS, UOB, CENAREST, USTM, Ministère des eaux et forêts (DGEA), Ministère de l'environnement (DGEPN)	2023-2025 (SUMAG1, phase pilote sur l'Estuaire), 2025- 2035 (Développement sur tout le Gabon)	-Renforcement du matériel déjà acquis durant la phase pilote - Amélioration de la version pilote et dimensionnement sur tout le littoral du Gabon - Collecte données de terrain, analyse et publication sur la plateforme - Vulgarisation de la plateforme	Communautés locales, ONGs, Ministère des eaux et forêts (DGEA), Ministère de l'environnement (DGEPN), Laboratoires Universitaires	536 705 755	-16 000 000 millions pour la phase pilote - A la recherche de financement pour le développement complet de la plateforme
TOTAL									331 796 619 800	805 960 000

Tableau 29 : Description détaillée des mesures/Projets pour l'atténuation des émissions de GES dans le secteur des Déchets

NO	Projets / Mesures_ Déchets	Type de projt	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
1	Création du Centre d'Enfouissement Technique (CET) au niveau de la zone NKONTANG	Conditionnel	-	Clean Africa/ Ministère de l'intérieur	-	-	-	-	6 000 000 000	-
2	Création du Centre Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD)	Conditionnel	-	Clean Africa/ Ministère de l'intérieur	-	-	-	-	8 000 000 000*	-
TOTAL									14 000 000 000	

Annexe 4 : Description détaillée des projets/mesures d'adaptation

Note explicative :

Les données présentées dans les tableaux descriptifs des projets proviennent des consultations sectorielles, qu'il s'agisse de projets déjà existants ou en cours de formulation. Cependant, certains projets d'atténuation ont été spécifiquement proposés dans le cadre de la présente mission. L'évaluation financière a été recueillie auprès des acteurs sectoriels pour les projets disposant déjà de cette information. Pour les autres, des estimations ont été réalisées au cours de cette mission. Les éléments issus directement de cette démarche sont signalés par un astérisque:

- **Projet*** = Projet formulé dans le cadre de l'élaboration de la CDN3.0
- **Financement*** = Financement estimé dans le cadre de l'élaboration de la CDN3.0

Tableau 30 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur de l'Energie

No	Projets / Mesures_ Energie		Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
1	Projet PAEEG (projet pour l'amélioration de l'accès à l'électricité au Gabon)	Conditionnelle	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS	Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques	Ministère de l'environnement, AFD	-	-	-	3 600 000 000*	-
2	Développement d'hydroélectricité résiliente au climat	Conditionnelle	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS	Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques	ANPN, Ministère de l'Environnement, bailleurs multilatéraux	2025-2035	Conception de barrages intégrant des scénarios climatiques, réhabilitation des ouvrages existants	Collectivités locales, opérateurs publics et privés	120 000 000 000*	-
3	Mise en place de micro-réseaux décentralisés résilients	Conditionnelle	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS	Ministère de l'Énergie	Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), Banque mondiale	2026-2035	Déploiement de micro-grids hybrides pouvant fonctionner en mode isolé	Populations périurbaines, opérateurs économiques	30 000 000 000*	-
4	Protection des bassins versants hydroélectriques	Conditionnelle	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS	Ministère de l'Énergie / Ministère des Eaux et Forêts	ANPN, ONG locales, communautés riveraines	2025-2035	Reboisement, lutte anti-érosion, suivi hydrologique	Communautés locales, opérateurs hydroélectriques	10 000 000 000*	-
5	Renforcement du réseau électrique face aux aléas climatiques	Conditionnelle	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS	Ministère de l'Énergie	SEEG, Banque africaine de développement	2025-2035	Enterrement/renforcement des lignes, construction de postes adaptés aux inondations	Usagers urbains et industriels	25 000 000 000*	-
TOTAL									185 000 000 000	0

Tableau 31 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur de l'agriculture

No	Projets / Mesures_ Agriculture	Type de projet	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
1	Projet d'appui au programme graine phase I (PAPG1)	Inconditionnelle	-	Ministère de l'Agriculture	Direction Générale de l'Agriculture / Direction Générale du Développement Rural / ADAG / IGAD	De 2020 à ce jour	-	-	76 108 000 000	-
2	CAFI 1 : Plan National d'Affectation des Terres et Système National d'Observation des Ressources Nationales et Forestières	Conditionnelle	-	Conseil National Climat, AGEOS, ANPN et Agriculture, WWF	Commission Nationale d'Affectation des terres	2025-2030	-	-	10 800 000 000	-
3	Quai de Transbordement d'Eboro	Conditionnelle	-	AGASA	-	2025-2030	-	-	300 000 000	-
4	Projet BVTa Kango	Conditionnelle	-	Ministère de l'Agriculture	-	2021- en cours	-	-	5 000 000 000	-
5	Renforcement des capacité technique (Forets communautaires)	Conditionnelle	-	Foret communautaires	-	2020-2027	-	-	1 311 920 000	-
6	Foncier Agricole pour production de la provende (aliment du bétail) dans les 9 provinces environ 71 mil ha, bailleur Etat Gabonais	Conditionnelle	-	Direction générale de l'élevage,	Min agriculture élevage, la CNAT, ANUTTC, ADAG,	2025-2027	-	-	18 000 000 000*	-
7	Production de poulet de chair	Conditionnelle	-	-	-				25 000 000 000	-
8	Projet d'introduction, production, certification et diffusion des semences	Inconditionnelle	-	-	-	2020- en cours	-	-	1 440 000 000	-

No	Projets / Mesures_ Agriculture	Type de projet	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
9	Projet de production et de protection des végétaux	Inconditionnelle	-	-	-	2020- en cours	-	-	5 250 502 982	-
10	Projet de transformation et de commercialisation des produits agricoles	Inconditionnelle	-	-	-	2020-en cours	-	-	11 252 092 000	-
11	Projet de construction et d'équipement d'un centre d'opération d'urgences (COU)	Inconditionnelle	-	-	-	2018	-	-	4 956 160 000	-
12	PAPG2	Inconditionnelle	-	-	-	2020- en cours	-	-	100 000 000	-
13	Projet de construction et de réhabilitation de l'OZI Moabi	Conditionnelle	-	-	-		-	-	947 455 890	-
14	Projet d'installation des centres d'excellence de cacao	Conditionnelle	-	-	-	-	Construire les centres d'excellence de cacao à MOUILA et FOUGAMOU	-	6 500 000 000*	-
15	Projets de création de blocs agroindustriels de café et de cacao	Conditionnelle	-	-	-	-		-	12 000 000 000*	-
16	Mise en place de champs semenciers	Conditionnelle	-	-	-	-	Champ de semence de cacaoyer (1ha et demi à OYEM) Champ semencier caféier (1 ha et demi à FRANCEVILLE)	-	1 200 000 000*	-
17	Projet d'élevage de bovins	Conditionnelle	-	-	-	-		-	5 000 000 000*	-
18	Autonomiser les PME diriger par les jeunes	Conditionnelle	-	-	-	-	-	-	2 500 000 000*	-

No	Projets / Mesures_ Agriculture	Type de projet	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
	Revitaliser la chaîne de valeur du manioc									
19	Analyse de la chaîne valeur (odika, moabi, et cacao)	Conditionnelle	-	-	-	-	-	-	500 000 000*	-
20	Relance Projet Gabon Vert	Conditionnelle	-	-	-	-	-	-	3 000 000 000*	-
21	Projet d'équipement du réseau d'épidémiologie-surveillance et lutte contre la grippe aviaire	Conditionnelle	-		Etat Gabonais	2026-2027	-	-	300 000 000	-
22	PRODICVA (Projet de Développement Intégré des Chaînes de Valeurs Agricoles - maïs, soja, volailles)	Conditionnelle	-			2026-2027	-	-	7 000 000 000*	-
23	Encourager la fabrication d'aliments à bétail	Conditionnelle	-	Ministère de l'agriculture	Partenariat Public-Privé	2026	-	-	1 600 000 000	-
24	Renforcer les contrôles sanitaires	Conditionnelle	-		Partenariat Public-Privé		-	-	750 000 000	-
25	Promouvoir le secteur de l'élevage par le gouvernement	Conditionnelle	-		Partenariat Public-Privé		-	-	30 000 000 000	-
26	Encourager le développement des fermes (ranchs) par des mesures d'appuis, de subventions et d'exonération d'impôts	Conditionnelle	-		Partenariat Public-Privé	-	-	-	2 250 000 000	-
27	Intensifier la production bovine et porcine à travers l'introduction des races améliorées et adaptées aux conditions locales	Conditionnelle	-		Partenariat Public-Privé	-	-	-	2 750 000 000	-
TOTAL									235 816 130 872	0

Tableau 32 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur FAT

No	Projets / Mesures_ FAT	Type de projet	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
1	Améliorer la base de connaissances scientifiques et techniques sur les changements climatiques aux niveaux national et infranational	Inconditionnel	PSGE, Plan nation climat,	Caisse de Dépôts et de Consignations (CDC); CNC, CENAREST, ANPN	Caisse de Dépôts et de Consignations (CDC); CNC, CENAREST, ANPN	2019-2021 reprise Juillet 2025 pour clôture Octobre 2025	Reprise des activités pour le la feuille de route National 2	Collectivités locales, adm parties prenantes (météo, eau, centre de données océanographie, mines transport)	554 077 800	
2	Etude de la diversité fonctionnelle des espèces d'arbres pour évaluer la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques	Conditionnel		USTM,	USTM, CENAREST	05 Mai 2024 - 30 Décembre 2026			50 000 000	
3	Cartographie des écosystèmes sous représentés*	Conditionnel								
4	Programme national de restauration des forêts dégradées	Conditionnel	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS, code forestier	Ministère des Eaux & Forêts (DGF)	ANPN, ONG locales, communautés riveraines, FAO	2025-2035	Reboisement de 10 000 ha de forêts secondaires, enrichissement en essences locales résilientes	Communautés locales, exploitants forestiers	4 000 000 000*	-
5	Mise en place de corridors écologiques climato-résilients*	Conditionnel	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS	ANPN	CENAREST, USTM, WWF, collectivités	2025-2035	Identification et aménagement de 5 corridors reliant parcs nationaux pour la migration des espèces	Faune sauvage, communautés forestières	3 200 000 000*	-
6	Renforcement des systèmes communautaires de surveillance et d'alerte précoce incendies*	Conditionnel	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS	Ministère de l'Intérieur & ANPN	Services météo, collectivités locales, ONG environnementales	2025-2035	Mise en place de 30 postes de veille, formation de brigades villageoises, intégration données satellite	Villages riverains, exploitants forestiers	1 800 000 000*	-
TOTAL									10 224 077 800	0

Tableau 33 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur Déchets

No	Projets / Mesures_ Déchets	Type de projet	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
1	Déploiement de centres régionaux de compostage des biodéchets*	Conditionnel	CDN 3.0, Stratégie LT-LEDS	Ministère de l'Environnement	Mairies, entreprises locales, ONG environnementales, FAO	2025-2035	Construction de 5 plateformes de compostage (Libreville, Port-Gentil, Franceville, Oyem, Mouila), collecte sélective, formation des opérateurs	Collectivités urbaines, agriculteurs utilisateurs du compost	4 500 000 000*	-
2	Programme national de réhabilitation des décharges à ciel ouvert*	Conditionnel	CDN 3.0, Stratégie LT-LEDS	Ministère de l'Environnement	Agence nationale des infrastructures, BAD, secteur privé	2025-2035	Fermeture progressive de 8 décharges non contrôlées, captage du biogaz, installation de fosses étanches et couvertures végétalisées	Populations riveraines, municipalités	7 200 000 000*	-
3	Développement de filières de recyclage plastique et métaux avec partenariats privés*	Conditionnel	CDN 3.0, Stratégie LT-LEDS	MEPNDD & Ministère du Commerce	Partenariat Public-Privé, entreprises de recyclage, ONG	2025-2035	Appui technique et fiscal à 10 entreprises de recyclage, installation de 3 centres de tri semi-automatisés	Collectivités urbaines, secteur industriel	5 500 000 000*	-
Total									17 200 000 000	-

Tableau 34 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur du développement urbain

No	Projets / Mesures_ Développement urbain	Type de projet	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
1	Assainissement urbain	Conditionnel	IHPA	Direction de l'éducation populaire, ministère des TP, DGEPN		Collectivités locales			42 000 000 000*	-
2	Mise en place d'un système d'alerte précoce	Conditionnel	Ministère de l'environnement	PNUD	2025-2032	Collectivités locales			9 500 000 000*	-
3	GEF8: gouvernance intégrée et transformation urbaine pour le grand LBV	Conditionnel	Ministère de l'environnement	Fond pour l'environnement mondial					27 000 000 000*	-
Total									78 500 000 000	-

Tableau 35 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur des ressources en eau

No	Projets / Mesures_ Ressources en Eau	Type de projet	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
1	Programme national de gestion intégrée des bassins versants (GIBV)*	Conditionnel	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS	Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MEE)	CENAREST, Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), ONG locales, FAO	2025-2035	Aménagement et reboisement de 6 grands bassins (Ogooué, Nyanga, Ntem, etc.), lutte contre l'érosion, suivi hydrologique renforcé	Populations riveraines, exploitants forestiers et agricoles	12 000 000 000*	-
2	Renforcement du système national d'alerte précoce sécheresse-inondation*	Conditionnel	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS	Direction Générale de la Météorologie (DGM)	ANPN, Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM), Banque mondiale	2026-2035	Installation de 80 stations météo/hydrologiques, plateforme de prévision, communication communautaire	Collectivités locales, protection civile, agriculteurs	5 600 000 000*	-
3	Programme d'adaptation des réseaux d'adduction d'eau urbaine*	Conditionnel	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS	Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG)	Partenariat public-privé, BAD, AFD	2025-2035	Modernisation de 5 principaux réseaux urbains (Libreville, Port-Gentil, Franceville, Oyem, Mouila) : réduction fuites, stockage d'urgence, énergie solaire pour pompage	Populations urbaines, services municipaux	18 000 000 000*	-
Total									35 600 000 000	-

Tableau 36 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur de la Biodiversité

No	Projets / Mesures_ Biodiversité	Type de projet	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
1	Projet FASEP pour le monitoring aérien en vue de la conservation de la biodiversité marine et côtière	Conditionnel	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS	AGEOS, ministère de la mer, collectivités locales, opérateurs privés, République française, FASEP	2024-2026		République Française	-	1 800 000 000*	-
2	Projet 30/30 aires protégées et les zones de conservations : projet CAFI, PFP AMCEZ et KBA	Conditionnel	CNC	ANPN, CTN				-	38000000000*	
3	Restauration et de connectivité des écosystèmes naturels*	Conditionnel	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS	Ministère de l'Environnement / ANPN	CENAREST, ONG nationales, collectivités locales, bailleurs internationaux	2025-2035	Reboisement d'habitats dégradés, création de corridors écologiques, suivi scientifique et gouvernance communautaire	Communautés locales, filière écotourisme, institutions de recherche	4 500 000 000*	-
4	Programme de conservation et de valorisation de la biodiversité terrestre et aquatique*	Conditionnel	CDN -3.0, Stratégie LT-LEDS	Ministère de l'Environnement / Ministère de l'Économie maritime et de la Protection côtière	ANPN, CENAREST, ONG environnementales, secteur privé	2025-2035	Mise en œuvre de plans de gestion durable des aires protégées, suivi de la faune et renforcement des capacités locales	Communautés riveraines, opérateurs économiques, centres de recherche	3 200 000 000*	-
Total									47 500 000 000	-

Tableau 37 : Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans les zones côtières

No	Projets / Mesures_ Zones côtières	Type de projet	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
1	Projet d'appui à la pêche artisanale durable dans la zone côtière de Mayumba	Conditionnelle	Politique sectorielle	Ministère de la Mer, de la Pêche et de l'Economie Bleue	-	-	-	-	5 200 000 000*	-
2	Aménagement de corridors écologiques autour des bassins versants	Conditionnelle	Politique sectorielle	Ministère de l'Habitat, Ministère de l'Environnement et le Ministère des Eaux et Forêts	-	2023-2025	-	-	4 800 000 000*	-
3	Construction des canaux bétonnés du bassin versant Nzeng Ayong aval	Conditionnelle	Politique sectorielle	Ministère des Travaux Publics / DGCE	-	2024-2027	-	-	9 600 000 000*	-
Total									19 600 000 000	-

Tableau 38: Description détaillée des mesures/Projets d'adaptation dans le secteur de la santé

No	Projets / Mesures_ Santé	Type de projet	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
1	Elaboration d'un plan national d'adaptation Santé (PNAS)	Conditionnelle	Politique sectorielle	Ministère de la Santé		2025-2035	Etat des lieux Recrutement d'un consultant Organisation de l'atelier de validation	CNC OMS Les populations	50 000 000	
2	Développement d'un système intégré de surveillance épidémiologique environnementale*	Conditionnelle	Politique sectorielle	Ministère de la Santé	-	2025-2035	Installation de 20 stations de surveillance ; formation de 200 agents ; plateforme d'analyse des données	Population générale, services sanitaires	15 000 000 000*	-
2	Modernisation des infrastructures et équipements sanitaires pour la résilience climatique*	Conditionnelle	Politique sectorielle	Ministère de la Santé	-	2025-2035	Réhabilitation de 30 centres de santé ; équipement en matériel de diagnostic ; formation du personnel	Centres de santé primaires, hôpitaux régionaux	45 00 000 000*	-
3	Renforcement des programmes de contrôle des maladies à transmission vectorielle*	Conditionnelle	Politique sectorielle	Ministère de la Santé	-	2025-2035	Distribution de 2 millions de moustiquaires ; campagnes de pulvérisation ; contrôle des gîtes larvaires	Populations des zones à risque, femmes enceintes, enfants	20 000 000 000*	-
4	Renforcement du cadre politique et institutionnel pour faire face aux impacts du Changement climatique sur la santé	Conditionnelle		IHPA/MS	Ministère de la santé, Ministère de l'environnement /NDC/Partnership	2026	Evaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation au Changement climatique Santé (V&A) Elaboration d'un plan national d'adaptation Santé (PNAS) Prise en compte des dimensions climat dans les politiques et plans d'action Santé Contribution de la santé dans les dynamiques	MINISTERE Santé, Environnement et Autres	ND	

No	Projets / Mesures_ Santé	Type de projet	Document de politique d'alignement	Entité responsable de la mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre et de développement	Période totale de mise en œuvre	Actions prévues entre 2025 et 2035	Partenaires bénéficiaires	Financement (FCFA)	Financement débloqué à ce jour (Montant décaissé)
							nationales des autres secteurs Communication, éducation et formation sur les défis du climat pour la santé			
6	Renforcement de la recherche et l'évaluation régulière de la situation portant sur les vulnérabilités, les impacts et l'adaptation au changement climatique.	Conditionnelle		IHPA/MS	IHPA et autres			MINISTERE Santé, Environnement et Autres	ND	
Total									39 550 000 000	-

Annexe 5 : Description détaillée des mesures transversaux et mesures de mise en œuvre

Tableau 39 : Description détaillée des mesures transversales

Aspect transversal	Pistes d'action / mesures	Estimation financière indicative (FCFA)
Secteur privé	Mécanismes fiscaux et financiers incitatifs pour les investissements climatiques	3 000 000 000
	Mécanismes de garantie et partage des risques	9 000 000 000
	Partenariats public-privé pour projets climat	18 000 000 000
	Transparence et reporting climat des entreprises	1 200 000 000
Genre et inclusion sociale	Indicateurs sensibles au genre et inclusion dans le suivi climat	600 000 000
	Participation des femmes, jeunes, groupes marginalisés	1 800 000 000
	Programmes de renforcement de capacités ciblés	3 000 000 000
Transition juste	Identification des impacts socio-économiques	1 200 000 000
	Dialogue social et concertation nationale	1 200 000 000
	Mécanismes de reconversion professionnelle	7 200 000 000
Paix et sécurité	Intégration des risques climatiques dans les stratégies de prévention des conflits	1 800 000 000
	Gouvernance participative des ressources naturelles	3 000 000 000
	Mécanismes d'alerte précoce et de médiation	4 800 000 000
Pertes et préjudices	Fonds national pour communautés affectées	12 000 000 000
	Systèmes de compensation et assurance climatique	7 200 000 000
	Suivi des pertes non économiques	1 200 000 000
Initiatives transfrontalières	Parcs marins transfrontaliers	15 000 000 000
	Parcs forestiers transfrontaliers	18 000 000 000
	Zones d'aires protégées (ZAP) – zone des trois frontières	12 000 000 000
Autres enjeux stratégiques	Intégration de l'économie bleue, digitalisation, savoirs traditionnels, Freshwater Challenge	4 800 000 000
	Veille stratégique et prospective sur enjeux climatiques	1 200 000 000
Total		127 200 000 000

Tableau 40 : Description détaillée des mesures financières

Domaine stratégique	Mesures clés	Type de mesure	Acteurs Principaux & Partenaires	Estimation (FCFA)
Cadre juridique & institutionnel	Actualiser et renforcer la Loi N°018/2022 portant ratification d'ordonnance N°019/PR/2021 relative aux changements climatiques par des décrets d'application précis pour opérationnaliser la finance verte et encadrer les obligations vertes.	Inconditionnelle	CNC, Gouvernement, Parlement	300 000 000
	Compléter le cadre réglementaire pour les marchés carbone en précisant les règles de partage des bénéfices avec les communautés locales et les garanties de sauvegarde environnementale et sociale.	Inconditionnelle	CNC, Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Economie	450 000 000
	Renforcer les capacités opérationnelles et l'autonomie de l'Autorité Nationale Désignée (AND) existante pour qu'elle puisse gérer un portefeuille complexe de projets Article 6.	Conditionnelle	Ministère de l'Environnement (AND), CNC	850 000 000
Stratégie & coordination	Chiffrer et valider une feuille de Route Nationale de Finance Climat pour qu'elle devienne le document de référence contraignant pour tous les acteurs publics.	Inconditionnelle	Premier Ministre, Ministère de l'Economie, Conseil Climat	400 000 000
	Généraliser l'évaluation climatique ex-ante des investissements publics pour intégrer systématiquement le coût de l'inaction dans les décisions budgétaires.	Inconditionnelle	Ministère de l'Economie, Ministère du Budget	600 000 000
Renforcement des capacités	Lancer un programme national de formation à destination des administrations, des collectivités locales et des entreprises sur le montage de projets climat et l'accès aux financements.	Conditionnelle	Universités (UOB, USTM), Ecoles de formation, ONG	850 000 000
	Mettre en place des dispositifs de consultation et de participation des communautés locales et de la société civile dans la conception des projets.	Inconditionnelle	OSC, Communautés locales, Collectivités	300 000 000
Transparence & crédibilité	Mettre en œuvre un Système National de Traçabilité des Financements Climat (Climate Finance Tracking System).	Conditionnelle	Ministère des Finances, Inspections Financières	1 000 000 000
Mobilisation du secteur privé	Concevoir et lancer des instruments financiers innovants tels qu'un Fonds de Garantie pour les projets climatiques ou une première Obligation Souveraine Verte (Green Bond).	Conditionnelle	Ministère des Finances, BEAC, Secteur Bancaire	2 800 000 000
	Adopter une réforme fiscale verte introduisant des incitations (crédits d'impôt, amortissements accélérés) pour les investissements verts et circulaires.	Inconditionnelle	Ministère des Finances, Direction Générale des Impôts	500 000 000
Total				8 050 000 000

Tableau 41 : Description détaillée des mesures de renforcement de capacité

Axe	Objectifs / Actions clés	Estimation (en FCFA)	Type de dépense principale
Renforcement des capacités institutionnelles	Formation continue des cadres sur la planification climatique, MNV et intégration du climat dans les politiques publiques	500 000 000	Formation / assistance technique
	Création de cellules spécialisées « climat » dans les institutions publiques	400 000 000	Ressources humaines / équipement
	Appui aux collectivités locales pour intégrer les priorités climatiques dans les plans locaux	600 000 000	Appui technique / ateliers locaux
Renforcement des capacités techniques	Maîtrise des outils de modélisation énergétique (LEAP, TIMES, OSeMOSYS)	300 000 000	Formation technique / licences / assistance
	Expertise en comptabilité carbone forestière et MRV	400 000 000	Formation + outils logiciels + missions terrain
	Évaluation des vulnérabilités et planification de l'adaptation	200 000 000	Études + formations
	Formation en finance climat, PPP et innovation technologique durable	300 000 000	Formation + ateliers PPP
Communication et sensibilisation	Élaboration d'une stratégie nationale de communication climatique	100 000 000	Étude / stratégie / consultant
	Campagnes de sensibilisation (jeunes, femmes, secteur privé, décideurs)	250 000 000	Communication / médias
	Utilisation de canaux variés (médias, plateformes numériques, réseaux sociaux)	150 000 000	Outils digitaux / maintenance
	Intégration des changements climatiques dans les programmes scolaires	400 000 000	Révision curriculaire / manuels
Renforcement de l'appropriation sociale	Implication des communautés locales dès la conception des projets	150 000 000	Ateliers participatifs / logistique
	Mécanismes de participation inclusifs (OSC, syndicats, etc.)	100 000 000	Appui institutionnel / ateliers
	Plateformes multi-acteurs permanentes de concertation	300 000 000	Gouvernance / coordination
	Renforcement de la confiance État-secteur privé-citoyens (co-bénéfices démontrés)	200 000 000	Études d'impact / communication
TOTAL ESTIMÉ		4 350 000 000	—

Tableau 42 : Description détaillée des mesures de renforcement du système MNV

Mesures Clés de Renforcement	Acteurs principaux	Type de mesure	Estimation (FCFA)	Type de dépense principale
Développer une plateforme analytique intégrant des outils de visualisation	CNC	Conditionnelle	350 000 000	Développement logiciel / hébergement / formation
Créer des tableaux de bord opérationnels pour les décideurs	CNC	Conditionnelle	150 000 000	Conception de tableaux / maintenance / support
Mettre en place un cycle continu (Planification → Mise en œuvre → MNV → Apprentissage → Replanification)	CNC, UPDC, PGFC, Ministères sectoriels	Conditionnelle	400 000 000	Gouvernance / coordination / appui technique
Établir des procédures formelles pour que le MNV alimente la révision des politiques	CNC, Ministères sectoriels	Conditionnelle	150 000 000	Assistance technique / ateliers
Définir des indicateurs de résultats et d'impact pour chaque axe de la CDN	CNC	Conditionnelle	200 000 000	Études + assistance technique
Mesurer l'efficacité réelle des actions sur les émissions et la résilience	CNC, Ministères sectoriels	Conditionnelle	300 000 000	Études d'impact / collecte de données / missions terrain
Publier régulièrement des synthèses accessibles des progrès	CNC	Conditionnelle	100 000 000	Communication / infographie / traduction
Utiliser le système pour rendre des comptes aux citoyens et à la CCNUCC	CNC	Conditionnelle	150 000 000	Reporting international / outils web
Démontrer une gestion rigoureuse pour attirer les financements climatiques	CNC, PGFC	Conditionnelle	200 000 000	Suivi financier / audit / reporting
Former les personnels techniques à l'analyse de données et aux outils du MNV	CNC, Ministères sectoriels	Conditionnelle	250 000 000	Formation / certification
Renforcer les capacités statistiques des institutions concernées	CNC, Ministères sectoriels	Conditionnelle	300 000 000	Renforcement institutionnel / équipement
Améliorer la coordination entre les ministères et institutions impliqués	CNC, Ministères sectoriels	Conditionnelle	200 000 000	Coordination / réunions / suivi
TOTAL ESTIMÉ			2 750 000 000	

Tableau 43 : Description détaillée des mesures de gouvernance climatique

Mesure	Type de mesure	Estimation (FCFA)	Type de dépense principale
Mettre en place une Unité de Développement de Projets Climat (UDPC) avec mandat légal et personnel pérenne (identification, montage, structuration financière)	Conditionnelle	700 000 000	Ressources humaines, locaux, équipements, assistance technique
Lancer un programme national de mentorat pour les équipes techniques (montage de projets, structuration financière, MNV)	Conditionnelle	300 000 000	Formation, mentorat, ateliers, expertises externes
Mettre en place des contrats pluriannuels, plan de carrière et politique d'incitations pour stabiliser les équipes	Conditionnelle	250 000 000	Ressources humaines, primes, formation continue
Établir un cadre de dialogue permanent (réunions semestrielles CNC–UPDC–comités sectoriels–ONG)	Conditionnelle	150 000 000	Coordination, logistique, communication
Développer une plateforme numérique (portail d'accès aux données MNV, guides, formations, financements, BTR/CDN)	Conditionnelle	400 000 000	Développement logiciel, hébergement, maintenance, formation
TOTAL ESTIMÉ		1 800 000 000	

Annexe 6 : Liste des contributeurs de la CDN3.0 au niveau national

La CDN3.0 a été élaboré par les Experts de Climate Analytics Afrique avec les Contributions des acteurs au niveau national, représentant des différents ministères et institutions. La Liste de ces contributeurs est présentée ci-dessous.

N°	Nom et prénoms	Institution d'appartenance
1	ONOMORI MBOUMA Davy	Secrétaire Permanent, Conseil National Climat (CNC)
2	NDONG NZOGHO Janvier Kevin	Coordonnateur national CDN, Conseil National Climat (CNC)
3	MBIA BOURDETTES Sandy Joan	Assistante technique CDN, Conseil National Climat (CNC)
4	MABAYE DIA	UNOCA
5	HOMOLLO Eddy Gael	CLEAN Africa
6	KOUMBA Fernande	Direction Générale de Douanes
7	MBA METOU Oswald	Direction Générale de l'Energie (DGE)
8	MOUKAGNI MOMBO Evrard	Réseau des Organisations de la Société Civile pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (ROSCEVAC)
9	NDONG EDAH Aldrin	Universitaire
10	NGOSSANGA NGUELET MBENANI	Direction générale de l'agriculture
11	NZIGOU BOUCKA Farrel	AGEOS
12	MEYET M'EKAGHBA Joyce Franklin Carl	Consultant (CNC)
13	AYISSATOU Ina	Ministère des Eaux et Forêts
14	ANGUILET Ndeye	Conseil Gabonais des Chargeurs (CGC)
15	MASSOUNGA NDONG Daisy Carlyne	Conseil Gabonais des chargeurs (CGC)
16	NGOUBA MBOUMBA T.D.	Conseil Gabonais des chargeurs (CGC)
17	TALL Rokhaya	PNUD
18	NOGHA AUBIAN DITE NTSAME Ketlyne Chiva	Consultant
19	MEYET KODESSA Emy-Grace-Bony	Consultant
20	ANDEME EBENDENG Néhémie Rachelle	Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGEDD)

N°	Nom et prénoms	Institution d'appartenance
21	MINKO-MI-ETOUA Clyde	Stagiaire (CNC)
22	OBI OLILI Laury Smirliand	Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon (CDC)
23	OYOUOMI-LOUMBOU éps BIBEY Léontine	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)
24	DAMAS ALAFOU Geoffrey Michel	GOC
25	ODOUKA DIOUF Audrey	SGEPP
26	IMMONGAULT Khirta	MEEC
27	BIBOUKI AVELA Tulain	Société de Patrimoine
28	MEMINI ONDO Lionnel	Conseil National Climat (CNC)
29	NTSAME NDONG Géraldine	ANPN
30	MBINAH AGBUDELOYE Komnin Hélène	One Forest Youth Initiative (OFYI)
31	MENGUE ME DOUMBENENY Ingrid	Direction Générale de l'industrie et de la Coordination des Activités Industrielles
32	OBAME Conan Vassily	Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS)
33	POBA SUKI Madhy	Expert FAT
34	Dr. KOMBILA Dikenane	Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon (FPBG)
35	MEDJIBE Vincent	Expert (FAT)
36	BOUANGA Stellia	Conseil Gabonais des Chargeurs (CGC)
37	TOUNENI Fabrice	Ministère de la Santé DCSE
38	MATSATSEBA NGAME Ornella	Ministère de la santé/Institut d'Hygiène Publique et d'Assainissement (IHPA)
39	MABIKA Judicaël	Conseil Gabonais des chargeurs (CGC)
40	MIGNANGO MONDJO Pamela	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques
41	Armand ASSENG ZE	FAO
42	ASSE ETOUROU Arnaud	Université Omar Bongo
43	DA SILVA Aline	PNUD
44	NGOUA MBA MENDAME zeneddine Khaled	GSEZ

N°	Nom et prénoms	Institution d'appartenance
45	MOUELE MOUGHOUYOU Erwin Reinald	Consultant
46	MAGANDJI Thérère Lydie	Ministère des Eaux et Forêts DGEA
47	NDOMBANGOYE MOUYAPOU Irna èps BONGO	Commisariat Général au Plan (CGP)/Ministère de la Planification et de la Prospective
48	Jerry BIBANG	CEEAC (Hub régional pour la transparence)
49	NZAMBA BOUBALA Elias Chrysanthe	Direction Générales des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)
50	MOUNANGA BOUNDZANGA Anasthasie	Direction Générale des Forêts
51	ZUE ONDO Nestor	Ministère de la Santé DHPA
52	YANGARI Yann	Agence Gabonaise pour le Développement de l'Économie Verte (AGADEV)
53	Dr BAKARY AZAVINO Mohamed	Ministère de la Santé
54	ENGONGA Wenceslas	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)/ MEEC
55	Eva DESTHIEUX	Ambassade de France
56	ANGUE DE SOUZA Wilma	World Wildlife Fund Gabon (WWF)
57	Nephtalie MITOGHO	Conseil National Climat (CNC)
58	NGOMPAZA Maureen Tania	Conseil National Climat (CNC)
59	ANVANE OBAME Judicaël Léonce Eugène	Direction générale de l'environnement
60	OKOURA Jérôme	Ministère d'État, ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte contre la Vie Chère (MEFDPCLVC)
61	MANGA Nancy Patricia	Ministère d'État, ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte contre la Vie Chère (MEFDPCLVC)
62	OKOUMA Alexis-Léandre	Direction Générale de l'Energie (DGE)
63	MAMBOUNDOU Fresnel	Ministère de la Planification et de la Prospective
64	NZAMBE TA KEKI Jean Kerin	Ministère de la Planification et de la Prospective
65	GASSITA George	Présidence de la République
66	BENGONE ABESSOL David	SGEPP

N°	Nom et prénoms	Institution d'appartenance
67	MINKO Gastro	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
68	MOUSSOUNDA Ariane	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
69	MANDZOYI Sandy Aureole	ONG MALACHIE
70	EBAYE MPIGA Saint-Clair	The Nature Conservancy (TNC)
71	NGOUNGOUROU Térance Wilvain	Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)
72	LIYAMANGOYE Hendrikh	Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)
73	MVOU PEMANGOYE Meyricien	Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)
74	BOUSSENGUI Julie Aricie Flore épouse OBA MEYE	Ministère des Eaux et Forêts/ DGEA
75	NDIMINA MOKAGHAT Yves-Davy	SEEG
76	MALONDA MOUSSAVOU Liéva Ilitcha	SEEG
77	RAOUMBE Anaëlle	Conseil National Climat (CNC)
78	NGAMBIANDE BOUCHARD Sabrina	Conseil National Climat (CNC)
79	OKOME MBEGA Alvina	Conseil National Climat (CNC)
80	DJEYA TATY Doris Lynda	Compilateur
81	ODZAGA Soukaïna	Conseil National Climat (CNC)
82	MAGONDI Olga	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Durable (DGDR)

Références bibliographiques

1. Banque Mondiale, 2021 : Gabon - Vue d'ensemble. Banque Mondiale.
<https://www.banquemondiale.org/fr/country/gabon/overview>
2. Groupe de la Banque Mondiale, 2024 : YEARBOOK rapport économique, Gabon 2022-2023 : Le nouveau Gabon émergent.
3. Groupe de la Banque Mondiale, 2025a : Note de conjoncture économique du Gabon.
4. Groupe de la Banque Mondiale, 2025b : Gabon - Vue d'ensemble.
5. Banque Africaine de Développement, 2023a : République du Gabon : Note diagnostic du pays.
6. (Rapport National ODD, 2019). Rapport National ODD - Agenda 2063. Libreville.
7. (CDN2.0, 2022) : Seconde Contribution Déterminée au niveau National, Conseil National Climat, 2022.
8. (VLT, 2024) : Vision Climatique à Long Terme du Gabon (VLT), Conseil National Climat, 2024.
9. (BTR, 2024) : Premier Rapport biennal de Transparence du Gabon (BTR), Conseil National Climat, 2024.
10. (Ministère de l'Économie et des Participations, 2023) : Tableau de bord de l'économie : Situation 2023, perspectives 2024-2025 (TBE).

